

Etat initial de l'environnement du Plan Climat Air Energie Territorial

Centre Morbihan Communauté

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières | 0 |
| Table des cartes | 2 |
| Table des figures | 4 |
| Table des tableaux | 5 |
| 1 Résumé non technique..... | 6 |
| 1.1 Objectifs..... | 6 |
| 1.2 La démarche du PCAET | 6 |
| 1.3 L'évaluation environnementale stratégique | 6 |
| 1.3.1 Démarche globale | 6 |
| 1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire | 7 |
| 1.3.3 L'analyse des actions, une démarche généralement itérative | 8 |
| 1.4 Incidences du PCAET sur les thématiques environnementales | 8 |
| 2 Présentation du PCAET de Centre Morbihan Communauté | 8 |
| 2.1 Particularités du territoire | 8 |
| 2.2 Objectifs du PCAET | 9 |
| 2.3 L'élaboration du PCAET | 9 |
| 2.3.1 Démarche globale | 9 |
| 2.3.2 Le diagnostic territorial..... | 10 |
| 2.3.3 Co-construction de la stratégie et du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes | 10 |
| 2.4 Itérations avec l'EES..... | 11 |
| 2.5 Présentation du Plan d'actions..... | 12 |
| 3 Articulation et conformité du PCAET avec les autres documents, plans et programmes..... | 14 |
| 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires | 14 |
| 3.1.1 Articulation du PCAET avec la stratégie Nationale Bas carbone..... | 14 |
| 3.1.2 Articulation du PCAET avec le SRADDET de la Région Bretagne..... | 15 |
| 3.1.3 Articulation avec le SCOT..... | 16 |
| 3.1.4 Articulation avec les PLUi et le PLU..... | 16 |
| 3.1.5 Articulation avec le Plan Régional Santé Environnement..... | 16 |
| 4 L'Évaluation Environnementale Stratégique comme outil d'aide à la décision | 17 |
| 4.1 Définition et objectifs | 17 |
| 4.2 Cadre juridique | 17 |
| 5 Première partie : Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement | 17 |
| 5.1 Avant-propos et méthodologie | 17 |
| 5.2 Milieu physique | 18 |
| 5.2.1 Les sols | 18 |

| | | |
|-------|---|----|
| 5.2.2 | L'hydrographie | 27 |
| 5.2.3 | Le climat | 37 |
| 5.2.4 | L'air | 41 |
| 5.2.5 | A retenir | 43 |
| 5.3 | Milieu naturel | 44 |
| 5.3.1 | Cohérence écologique territoriale | 44 |
| 5.3.2 | Vue d'ensemble sur l'écologie sur le territoire | 46 |
| 5.3.3 | Occupation du sol | 47 |
| 5.3.4 | Les zonages règlementaires et d'inventaires | 55 |
| 5.3.5 | A retenir | 63 |
| 5.4 | Milieu paysager | 64 |
| 5.4.1 | Le plateau agricole | 65 |
| 5.4.2 | Le piémont de Locminé | 66 |
| 5.4.3 | Les landes de Lanvaux | 66 |
| 5.4.4 | Deux caractéristiques visuelles | 66 |
| 5.5 | Milieu humain | 70 |
| 5.5.1 | Présentation socio-démographique | 70 |
| 5.5.2 | L'habitat | 71 |
| 5.5.3 | Déplacements, infrastructures de transports | 72 |
| 5.5.4 | Présentation socio-économique | 74 |
| 5.5.5 | Santé | 75 |
| 5.5.6 | Gestion des déchets | 76 |
| 5.5.7 | A retenir | 80 |
| 5.6 | Les risques | 82 |
| 5.6.1 | Les risques naturels | 82 |
| 5.6.2 | Les risques technologiques | 5 |
| 5.6.3 | A retenir | 6 |
| 5.7 | Les nuisances et les pollutions | 7 |
| 5.7.1 | Nuisances sonores | 7 |
| 5.7.2 | Pollution lumineuse | 8 |
| 5.7.3 | Sites et sols pollués | 9 |
| 5.7.4 | A retenir | 12 |
| 5.8 | Synthèse des enjeux environnementaux | 14 |
| | | 14 |

Table des cartes

| | |
|---|------------------------------------|
| Carte 1 - Structures majeurs du Massif Armoricaïn (source : carte géologique harmonisée du département du Morbihan ; BRGM – 2009). | 19 |
| Carte 2 Carte géologique du socle du Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM – 2009 | 20 |
| Carte 3 – Géologie de l'Intercommunalité (Source : BRGM) | 21 |
| Carte 4 : carte du relief | 22 |
| Carte 5 - Extrait de la carte des Gisements Techniquement Exploitable (GTE) en granulats de roches massives (source : Schéma Régional des Carrière - septembre 2017). | 23 |
| Carte 6 - Extrait de carte des gisements techniquement exploitables d'intérêt national (Source : Schéma Régional des Carrières – Octobre 2019) | 24 |
| Carte 7 - Extrait de carte des gisements techniquement exploitables d'intérêt Régional (Source : Schéma Régional des Carrières – Octobre 2019) | 25 |
| Carte 8 - Les différents types de sols sur le territoire (source : Les sols ; Scot Pays de Pontivy - 2016). | 26 |
| Carte 9 - Réseau hydrographique du territoire (Source : Sandre Eau France) | Erreur ! Signet non défini. |
| Carte 10 - Carte des normales de températures (moyennes 1971-2000) dans le Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM - 2010). | 37 |
| Carte 11 - Carte des normales de précipitations (moyennes 1971-2000) en mm dans le Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM - 2010). | 38 |
| Carte 12 - Synthèse de la trame verte et bleue régionale (source : SRCE Bretagne - 2016)..... | 46 |
| Carte 13 - Carte de la trame verte et bleu sur le pays de Pontivy (source : document d'orientation et d'objectifs du SCOT du pays de Pontivy - septembre 2016). | 46 |
| Carte 14 - Patrimoine bocager sur CMC (source : SVB et SMGBO) | 52 |
| Carte 15 - Surface boisée sur CMC – 2013)..... | 53 |
| Carte 16 - Les Znieff de type 1 sur le territoire (Source : INPN) | Erreur ! Signet non défini. |
| Carte 17 - Les Znieff de type 2 sur le territoire (Source : INPN) | 58 |
| Carte 18 - Zones Natura 2000 présentes sur le territoire (Source : INPN) | Erreur ! Signet non défini. |
| Carte 19 - Analyse paysagère (source : SCOT pays de Pontivy SCE - 2016)..... | 65 |
| Carte 20 - Landes de Lanvaux (source : Centre Morbihan tourisme). | 66 |
| Carte 21 - Monuments Historiques classés et inscrits sur le territoire de CMC..... | 67 |
| Carte 22 - Les sites classés et inscrits sur le territoire de CMC | 68 |
| Carte 23 - Occupation du sol de Centre Morbihan Communauté (Source : Corin Land Cover 2012)..... | 48 |
| Carte 24 - Les différents types de mouvements de terrain localisés sur le territoire de CMC (Source : Géorisques) | 1 |
| Carte 25 - Retrait-gonflements des sols argileux sur CMC (source : géorisques.gouv.fr) | 2 |
| Carte 26 - Les potentiels de Radon sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques) | 3 |
| Carte 27 - Le réseau de transport de matières dangereuses (source : Géorisques) | 6 |

Etat Initial de l'environnement

| | |
|---|----|
| Carte 28 - Les nuisances sonores selon la catégorisation officielle (Source : Morbihan.gouv) | 8 |
| Carte 29 - Pollution lumineuse sur le territoire de CMC (source : AVEX) | 9 |
| Carte 30 - Les BASOLs et BASIAS sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques) | 10 |
| Carte 31 - Les ICPE sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (source : Géorisques) | 11 |
| Carte 32 - Les IREP sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques)..... | 12 |

Table des figures

| | |
|--|------------------------------------|
| Figure 1 - Micaschistes riches en minéraux de métamorphisme (source : fiche recensement n°56-07 - site vallée de l'Evel ; BRGM)..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 2 - Ecoulements mensuels de l'Evel entre 1964 et 2020 (Source : DREAL Bretagne) | 31 |
| Figure 3 - Les bassin versant du territoire de CMC | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 4 - Températures à Moréac sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat)..... | 37 |
| Figure 5 - Précipitations à Moréac sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat). | 38 |
| Figure 6 - Récurrences des précipitations à Moréac sur la période 1981-2010 (source : infoclimat). | 38 |
| Figure 7 - Ensoleillement moyen annuel en France, période 1981-2010 (source : Météo Express ; données ECA et NOAA - 2011). | 39 |
| Figure 8 - Durée d'ensoleillement de Lorient-Lann-Bihoué (source : infoclimat). | 39 |
| Figure 9 - Distribution énergétique et vitesse des directions de vent à Radenac entre 1990-2010 (source : Engie Green). | 40 |
| Figure 10 - Inventaire des émissions pour le territoire (source : air Breizh - 2014)..... | 42 |
| Figure 11 - Répartition des émissions du secteur résidentiel en fonction du combustible (source : Air Breizh - 2014). | 42 |
| Figure 12 - Utilisation des surfaces agricoles (source : RPG 2015). | 50 |
| Figure 13 - Evolution du maillage bocager au Nord-Est de Saint-Jean Brévelay – à gauche : 1952 ; à droite : entre 2006 et 2010 (source : IGN, remonter le temps). | 51 |
| Figure 14 - Evolution des surfaces en forêt, friche et lande par rapport à la superficie du territoire (sources : définition de la tache urbain, Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG - cahier identité patrimoniale et paysagère du CAUE - 2008)..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 15 - Droséra à feuilles rondes - <i>Drosera rotundifolia</i> (haut gauche), Flûteau nageant - <i>Luronium natans</i> (bas gauche), Grassette du Portugal - <i>Pinguicula lusitanica</i> (centre), Fauvette Pirchou - <i>Sylvia undata</i> (haut droit), Sélin à feuilles de carvi - <i>Selinum broteri</i> (bas droit) (source : INPN)..... | 57 |
| Figure 16 - Localisation cadastrale du gîte à chiroptères à Pluméliau-Bieuzy (source : DOCOB) | 62 |
| Figure 17 - Carte des zones de chasse potentielles des petits rhinolophes de la chapelle Saint-Nicodème de Pluméliau dans un rayon de 1km (source : DOCOB)..... | 62 |
| Figure 18 - Population municipale des communes de Centre Morbihan Communauté (INSEE - 2016) | 71 |
| Figure 19 - Evolution de la population sur Centre Morbihan Communauté entre 2009-2014 (source : INSEE, ADIL - 2018)..... | 71 |
| Figure 20 - Composition de l'habitat sur Centre Morbihan Communauté (source : ADIL - 2018) | 72 |
| Figure 21 - Réseau routier structurant du territoire (source : SCOT - 2016)..... | 72 |
| Figure 22 - Réseau de transport de la région Bretagne dans le Morbihan (source : Breizhgo) Erreur ! Signet non défini. | |
| Figure 23 - Lieux de travail des actifs résidant sur CMC (à gauche) Lieux de résidences des actifs travaillant sur CMC (à droite) (source : ADIL - 2019)..... | 73 |
| Figure 24 - Situation des déchèteries par commune sur Centre Morbihan Communauté Erreur ! Signet non défini. | |
| Figure 25 - Ratio d'OMA (ordures ménagères et assimilées) en kg/hb (source : PLPDMA - CMC - 2019) | 78 |

| | |
|--|------------------------------------|
| Figure 26 - Ratios des principaux déchets déposés en déchèterie (kg/hb) (source : PLPDMA - CMC - 2019) | 79 |
| Figure 27 - Carte des interconnexions de sécurisation départementale – situation 1er janvier 2020 (source : Eau du Morbihan) | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 28 - Risque de feu d'espaces naturels dans le Morbihan (source : Atlas de l'environnement du Morbihan - 2010) | 0 |
| Figure 30 - PAC GEMAPI - Prévention par inondation des cours d'eau (source : département du Morbihan - 21/12/2017) | 4 |
| Figure 31 - Communes exposées au risques de rupture de barrage (source : dossier départemental des risques majeurs du Morbihan - 2011) | 5 |

Table des tableaux

| | |
|--|------------------------------------|
| Tableau 1 - Carrières actives sur le territoire (sources : BRGM et Schéma régional des carrières de Bretagne - 2020) | 23 |
| Tableau 2 - Organisation sur le territoire de CMC des structures compétences en Milieux aquatiques et Eau | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 3 - Classification des états écologiques d'une masse d'eau selon la DCE..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 4 - Nombre moyen de jours avec des phénomènes météorologique atypiques à Lorient sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat)..... | 40 |
| Tableau 5 - Formations boisées "remarquables" (source : carte identité patrimoniale et paysagères ; CAUE – 2008) | 53 |
| Tableau 6 - Zone humides intérieures (source : carte identité patrimoniale et paysagères ; CAUE – 2008)..... | 54 |
| Tableau 7 - Liste des ZNIEFF de type I présentes sur le territoire de CMC. | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 8 - Liste des ZNIEFF de type II présentes sur le territoire de CMC. | 58 |
| Tableau 9 - Nouveaux sites ENS et sites labellisés ENS sur le territoire de CMC. | 60 |
| Tableau 10 – Le réseau Natura 2000 : des directives européennes aux sites Natura2000. | 60 |
| Tableau 11 - Charges de trafic sur les routes départementales et nationale (source : DDTM 56 - 2013) ... | Erreur ! Signet non défini. |
| Tableau 12 : établissements du territoire, nombre par tranche d'effectif salarié | 74 |
| Tableau 13 - Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité sur Centre Morbihan Communauté (source : INSEE 2017 et Région Bretagne)..... | 75 |

1 Résumé non technique

1.1 Objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un **projet territorial de développement durable** qui a pour finalité la **lutte contre le changement climatique** et une **meilleure qualité de l'air** (GES et polluants).

Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,**
- Améliorer la **qualité de l'air,**
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

1.2 La démarche du PCAET

Conformément à la Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes Centre Morbihan Communauté s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son premier PCAET par délibération du 05 mai 2022.

Dans ce cadre et afin d'évoluer par la suite vers une politique énergie-climat initiée sur le territoire (labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), la Communauté de communes a travaillé en collaboration avec différents acteurs et partenaires techniques, institutionnels.

Ce PCAET est élaborée sur trois ans [2022-2024]. Il est arrêté en 2024 et adopté définitivement en 2025.

L'élaboration de ce PCAET est marquée par la particularité d'avoir un diagnostic à l'échelle de l'ancien périmètre de l'EPCI « Centre Morbihan Communauté » composé de 18 communes. En effet, la démarche de PCAET avait démarré dès 2019. La scission de l'EPCI a nécessité d'arrêter puis de reprendre la démarche de PCAET.

Ainsi, afin de se mettre en conformité réglementaire, le nouvel EPCI Centre Morbihan Communauté a fait le choix de s'appuyer sur le diagnostic existant et d'avancer sur la stratégie et le plan d'actions. Aussi, les données de ce diagnostic devront faire l'objet de modifications lors de l'élaboration du prochain PCAET ou à défaut lors du bilan intermédiaire de celui-ci (à 3 ans).

Le PCAET prendra ainsi en compte les actualisations des observatoires de données.

1.3 L'évaluation environnementale stratégique

1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionne le PCAET comme un plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes.

Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, **l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial.**

Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche **d'évaluation** et **d'intégration** des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;

Etat Initial de l'environnement

- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement doit être considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.

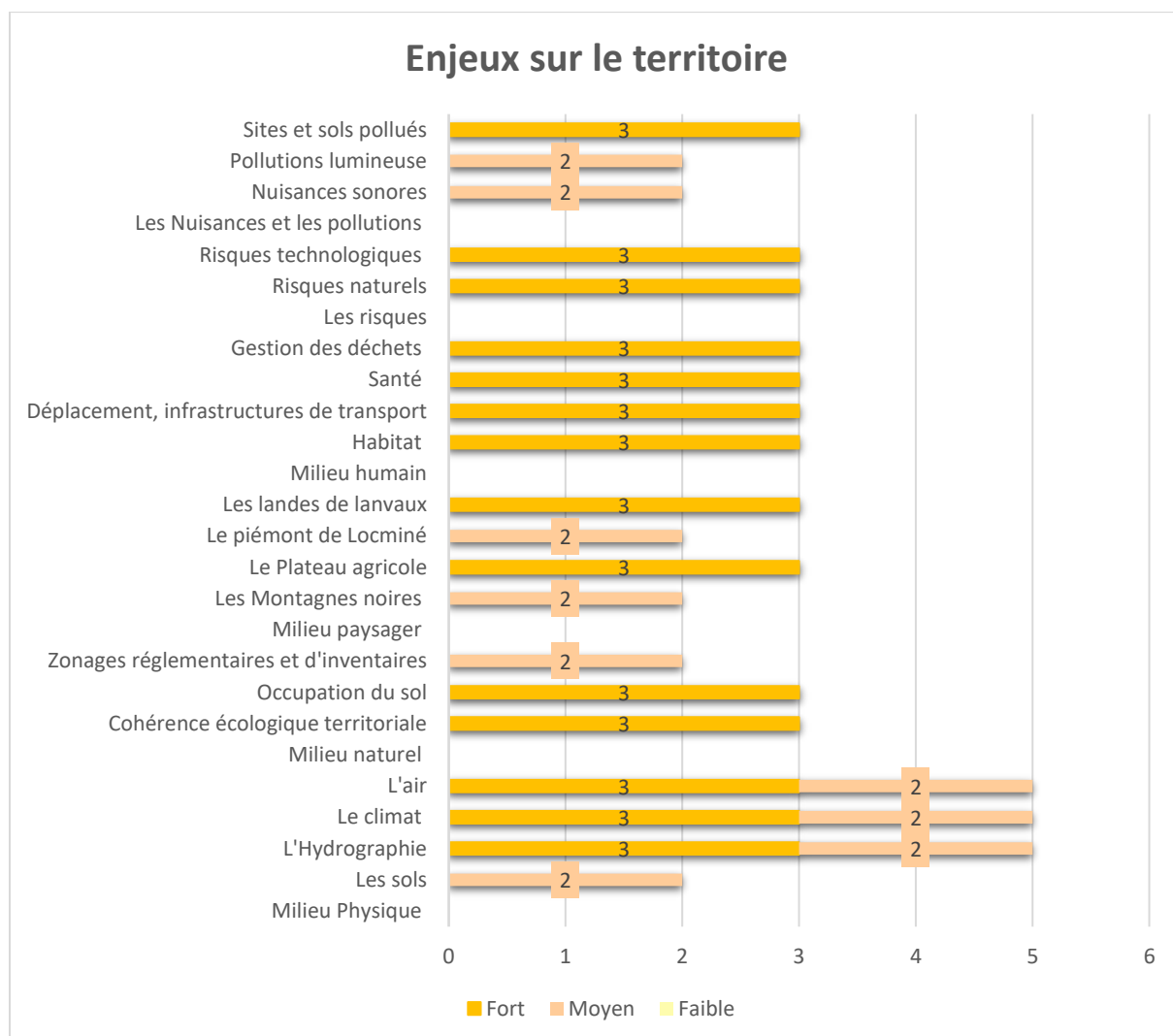
Dans ce cas, l'analyse a été faite à posteriori et une itération et des modifications ont été réalisées à la marge.

1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'ESS consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Pour ce faire, les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information mais ils peuvent être complétés ponctuellement par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, INSEE.)

Ainsi, de nombreuses thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci permettent de déterminer les éléments à enjeux forts à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.



1.3.3 L'analyse des actions, une démarche généralement itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

1.4 Incidences du PCAET sur les thématiques environnementales

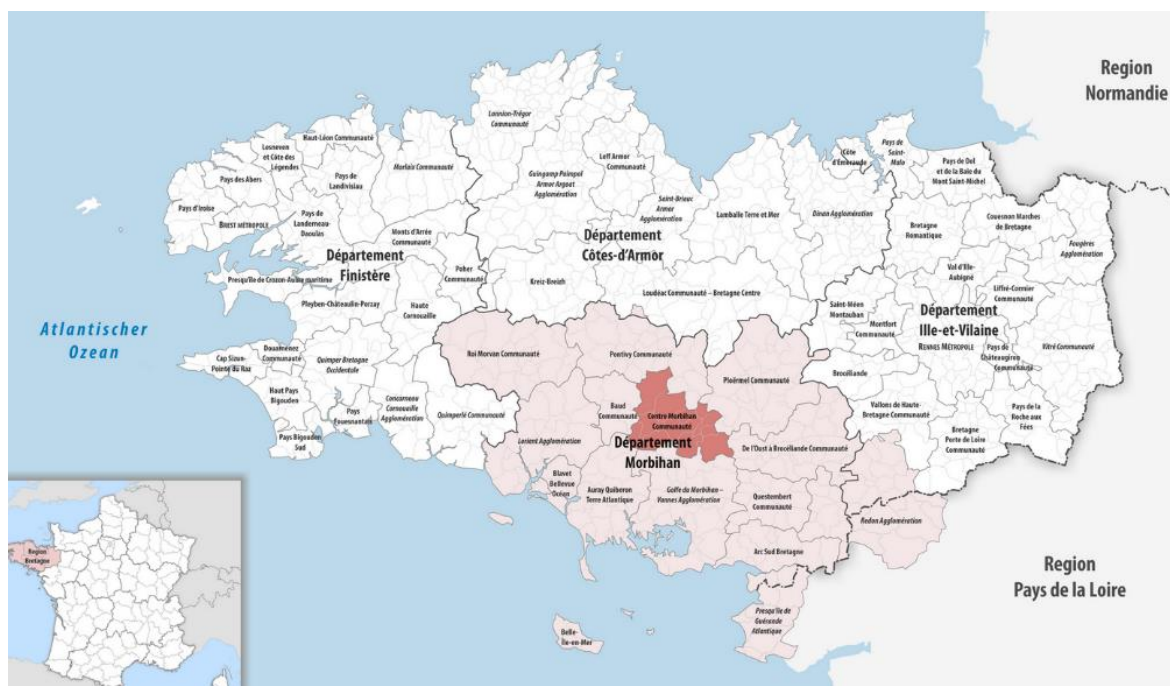
Les actions proposées par la Communauté de communes contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET. Les actions du PCAET portant sur la réduction des consommations énergétiques, sur la production d'énergie renouvelable et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ne permettent toutefois pas d'atteindre les objectifs nationaux à horizon 2050.

Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux. Les incidences potentiellement négatives pour les thématiques environnementales étudiées ont fait l'objet de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour réduire cette incidence potentielle.

2 Présentation du PCAET de Centre Morbihan Communauté

2.1 Particularités du territoire

La Communauté de communes est située au cœur du département du Morbihan. Issu d'une création au 1^{er} janvier 2022, bénéficie d'une situation privilégiée. Centre Morbihan Communauté (siège administratif) **se situe au croisement de Vannes, Lorient et Pontivy**. Relié par la 2X2 voies Rennes / Lorient, cet axe de communication assure un accès rapide aux principales villes bretonnes.



Elle regroupe 12 communes pour un total de 26 817 habitants (2020).

L'intercommunalité agit dans différents domaines. Elle est régie par des statuts et détient des compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et préventions des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement des eaux usées
- Eau

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des émissions polluantes du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants¹. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale. C'est le cas pour Centre Morbihan Communauté.

2.3 L'élaboration du PCAET

2.3.1 Démarche globale

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions qui valide et finalise la démarche. L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Centre Morbihan Communauté a été relancé en mai 2023 et sera approuvée définitivement en 2024.



2.3.2 Le diagnostic territorial

L'EPCI a fait le choix de conserver le diagnostic (issu du périmètre d'avant scission) afin d'avancer sur sa stratégie et son plan d'actions. Une réunion avec les élus, les partenaires techniques et institutionnels avait été initiée en juin 2023 afin de présenter une synthèse de ce diagnostic.

2.3.3 Co-construction de la stratégie et du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du PCAET du territoire, un panel d'acteurs a été mobilisé.

• **Le portage politique** a été assuré :

- ➔ par **l'élu-e-référente sur le dossier, la Vice-présidente** en charge du projet de territoire, des contractualisations et des transitions.
- ➔ Par la **commission Projet de territoire puis par la commission transitions énergétiques, écologique (créé en octobre 2023)**.

Cette commission valide les travaux et donne les directions stratégiques, basées sur les apports des ateliers techniques. Elle assied le positionnement et les choix stratégiques de CMC.

La commission s'est réunie de nombreuses fois depuis mai 2022.

• Le portage technique a été assuré par le service transversalité intégrant la mission contractualisations et les transitions dont notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Projet de territoire et du PCAET.

Ce service coordonne les acteurs, organise les différents temps de la concertation et travaille en collaboration avec l'équipe-prestataire (Auxilia) pour les phases de co-construction du programme d'actions.

Un Comité technique a été créé composé d'agents techniques et d'élus. Celui-ci a été élargie, sur certaines réunions, aux partenaires techniques et institutionnels et aux DGS des communes composant CMC.

Les partenaires techniques, institutionnels et financiers ont été invités à l'ensemble des réunions stratégiques dès le lancement du PCAET :

• **Représentants des partenaires techniques et financiers :**

- o ADEME Bretagne
- o Région Bretagne
- o Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM56)
- o SITCOM-MI
- o Département
- o DDTM
- o Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Etat Initial de l'environnement

- o Chambre de Commerce et d'industrie
- o Chambre d'agriculture
 - o Le Conseil de développement du Pays de Pontivy
 - o Syndicats d'eaux : SMBSEIL, Blavet Terres et eaux, SMGBO
 - o Enedis

Des ateliers de travail ont été menés pour construire la stratégie et le plan d'actions :

Sur la stratégie :

Un séminaire a été organisée avec les élus, les agents de Centre Morbihan Communauté et les partenaires. Ce séminaire avait pour but de présenter les éléments saillants du diagnostic et d'amorcer les réflexions sur des scénarios de maîtrise de l'énergie.

Une trentaine de participants étaient présents dont la DDTM, la Chambre d'Agriculture, le Département, le Conseil de Développement.

Sur le plan d'actions :

- Atelier 1 avec 6 tables :
 - o Table 1 : Agriculture, préserver et valoriser le potentiel économique agricole
 - o Table 2 : Alimentation, circuits courts, restauration collective
 - o Table 3 : Aménagement des centres bourgs (paysages, végétalisation)
 - o Table 4 : Eau
 - o Table 5 : Biodiversité, milieux naturels, forêts
 - o Table 6 : communiquer, sensibiliser et impliquer les habitants
- Atelier 2 avec 5 tables :
 - o Table 4 : Développer le potentiel solaire du territoire
 - o Table 2 : développer les autres ENR (bois, énergie, méthanisation)
 - o Table 3 : mobilisation des acteurs économiques dans les ENR
 - o Table 4 : favoriser l'exemplarité des collectivités
 - o Table 5 : communiquer, sensibiliser et impliquer les habitants
- Atelier 3 avec 4 tables :
 - o Table 1 : rénovation des logements
 - o Table 2 : rénovation des bâtiments commerciaux tertiaires et publics
 - o Table 3 : Développer les filières locales : matériaux biosourcés et offre locale d'artisans qualifiés
 - o Table 4 : communiquer, sensibiliser et impliquer les habitants

Les trois ateliers étaient constitués ainsi : introduction, temps d'idéation, sélection puis complétude. Près de 100 participants se sont mobilisés pour proposer 117 actions (7 heures de concertation).

2.4 Itérations avec l'EES

La démarche d'évaluation environnementale stratégique (ESS) est un **outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale** qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET.

L'EES a été réalisée par Atmoterra. Celle-ci étant réalisée en deux temps :

- Analyse de la stratégie (évaluation, rédaction, conformité, synthèse et reprise)
- Analyse du programme d'action (évaluation, rédaction, conformité, synthèse, reprise).

Les modifications se sont faites sur la base d'échange (itérations) entre CMC et ATMOTERRA à partir des mesures ERC proposées ou des manques qui avaient été mis en avant par l'évaluation des incidences de chaque action sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Durant cette phase d'évaluation et de modifications des actions, ATMOTERRA s'est ainsi assurée que les mesures ERC proposées avaient bien été intégrées afin que les incidences négatives du PCAET soient évitées ou réduites le plus possibles et que les actions aient le maximum de co- bénéfices sur l'ensemble de l'environnement (physique, naturel et humain).

• **Mesures E R C proposées pour limiter les impacts du programme d'actions**

| Action | Date de la proposition | Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique | Prise en compte, justification et commentaires |
|--------|------------------------|---|--|
|--------|------------------------|---|--|

Une section « incidences potentielles, Mesures ERC » a été intégré à chaque fiche action pour intégrer les mesures ERC proposées lors de cette analyse à posteriori.

2.5 Présentation du Plan d'actions

Le plan d'actions du PCAET est présenté ci-dessous. Il se décompose en 44 actions réparties en 5 axes.

Le détail des actions est présenté sous forme de fiches actions.

| AXES STRATEGIQUES | OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|--|---|
| Axe 1 - Assurer la gouvernance du Plan Climat 3 ACTIONS | Objectif 1.1 Piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET | 1.1.1 Piloter et articuler le PCAET avec les autres plans et programmes |
| | | 1.1.2 Animer et communiquer autour du PCAET |
| | | 1.1.3 Suivre et évaluer le PCAET |
| Axe 2 - Rénover les bâtiments de manière exemplaire et produire notre énergie localement 10 ACTIONS | Objectif 2.1 - Accompagner la rénovation énergétique des logements privés | 2.1.1 Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés |
| | | 2.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat |
| | Objectif 2.2 - Développer collectivement le potentiel solaire du territoire | 2.2.1 Mettre en place un cadastre solaire sur le territoire de Centre Morbihan Communauté |
| | | 2.2.2 Intégrer la participation citoyenne dans le développement des ENR |
| | | 2.2.3 Développer des projets solaires |
| | Objectif 2.3 - Diversifier le mix énergétique renouvelable du territoire | 2.3.1 Planifier le développement des ENR |
| | | 2.3.2 Mettre en place une filière bois-énergie locale |
| | | 2.3.3 Favoriser l'émergence de projets de méthanisation |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | Objectif 2.4 - Développer l'efficacité et la sobriété du patrimoine public | 2.4.1 Connaître et gérer les consommations d'énergies des bâtiments publics | |
| | | 2.4.2 Rénover et construire des bâtiments publics de manière exemplaire | |
| Axe 3 - Valoriser nos ressources localement 10 ACTIONS | Objectif 3.1 - Diminuer notre production de déchets sur le territoire | 3.1.1 Communiquer et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets | |
| | | 3.1.2 Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux | |
| | | 3.1.3 Favoriser la réparation et permettre l'accès aux bien de seconde main | |
| | Objectif 3.2 - Accompagner l'émergence de filières et des coopérations inter-entreprises autour de l'économie circulaire | 3.2.1 Développer l'éco-exemplarité du service public | |
| | | 3.2.2 Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets | |
| | Objectif 3.3 - Favoriser les circuits courts alimentaires | 3.3.1 Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim | |
| | | 3.3.2 Développer les circuits courts | |
| | | 3.3.3 Sensibiliser à une alimentation durable et locale | |
| | Objectif 3.4 - Accompagner les professionnels agricoles dans leurs pratiques | 3.4.1 Encourager l'adaptation du secteur agricole face aux effets du changement climatique | |
| | | 3.4.2 Aider à l'installation-transmission des exploitations agricoles | |
| | Axe 4 - Gérer et valoriser la biodiversité, l'eau et les paysages 9 ACTIONS | Objectif 4.1 - Renforcer la protection des espaces naturels, paysage et biodiversité | 4.1.1 Développer l'éco-pâturage sur le territoire |
| | | | 4.1.2 Renforcer et valoriser le maillage bocager |
| | | | 4.1.3 Intégrer des enjeux Climat Air Energie dans le PLUi et dans les opérations d'aménagement |
| Objectif 4.2 - Végétaliser et aménager durablement le territoire | | 4.2.1 Entretien durablement les espaces verts | |
| | | 4.2.2 Mener des opérations de renaturation en zones urbaines et naturelles sur le domaine public | |
| Objectif 4.3 : Améliorer la qualité des eaux de surfaces et la régulation de l'eau (inondation/sècheresse) | | 4.3.1 Préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau | |
| | | 4.3.2 Mettre en œuvre le Zonage des Eaux pluviales Intercommunal | |
| | | 4.4.1 Promouvoir l'optimisation de la ressource en eau | |

| | | |
|--|---|---|
| | Objectif 4.4 : Assurer des économies d'eau et partager la ressource | 4.4.2 Développer la réutilisation des eaux usées traitées |
| Axe 5 - Sensibiliser et adopter des modes de vie plus sobres 12 ACTIONS | Objectif 5.1 - Inciter aux transports décarbonés | 5.1.1 Mettre en oeuvre le schéma directeur cyclable |
| | | 5.1.2 Développer un dispositif de covoiturage pour tous et pour tous les motifs |
| | | 5.1.3 Investir dans un service public de transport collectif |
| | | 5.1.4 Améliorer les déplacements domiciles-travail |
| | | 5.1.5 Sensibiliser et accompagner à l'écomobilité scolaire |
| | | 5.1.6 Promouvoir l'offre de mobilité sur le territoire |
| | | 5.1.7 Inciter aux transports décarbonés et développer le potentiel des carburants alternatifs |
| | Objectif 5.2 - Sensibiliser pour ancrer la sobriété dans les comportements | 5.2.1 Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques |
| | | 5.2.2 Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques |
| | | 5.2.3 Renforcer les actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires |
| | Objectif 5.3 - Promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités | 5.3.1 Verdir la commande publique en systématisant clauses/critères environnementaux |
| | | 5.3.2 Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie |
| | | 44 ACTIONS |

3 Articulation et conformité du PCAET avec les autres documents, plans et programmes

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

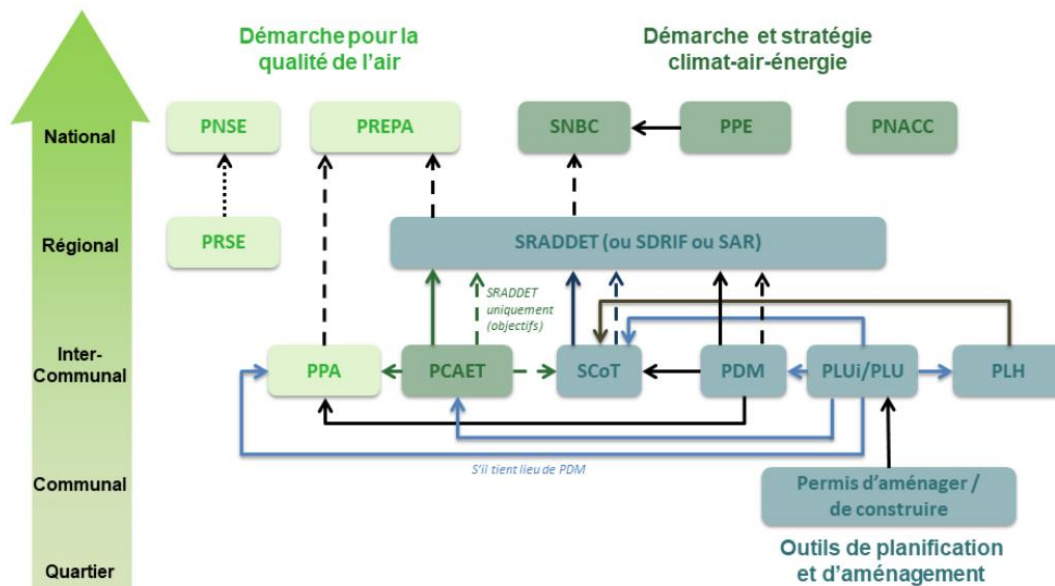
3.1.1 Articulation du PCAET avec la stratégie Nationale Bas carbone

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires.

Le PCAET devra :

- « Être compatible avec » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents

- o Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- o Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « Prendre en compte » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
- o Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
- o Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC)



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

3.1.2 Articulation du PCAET avec le SRADDET de la Région Bretagne

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone. **Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).**

A travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2019-1491 fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace de la SNBC au niveau régional et territorial.

3.1.3 Articulation avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO). Une procédure de concertation est présente tout au long de son élaboration.

Le SCoT du Pays de Pontivy a été approuvé le 26 novembre 2016. Il est en cours de révision (en 2024).

Les grandes orientations figurant dans le PADD et le DOO sont les suivantes :

- Favoriser le développement économique
- Accueillir le développement dans un cadre de qualité
- Renforcer les équipements et services à la population
- Préserver l'attractivité de l'offre commerciale
- Favoriser les énergies renouvelables
- Lutter contre la dépendance automobile et les Gaz à Effet de Serre
- Déployer le très haut débit
- Respecter les capacités d'accueil
- Valoriser le patrimoine naturel
- Se protéger contre les risques
- Mise en œuvre, suivi et gouvernance du SCOT

Le PCAET devant prendre en compte ces orientations, il a fallu veiller à ce que les orientations du PCAET ne pas s'éloignent pas de celles définies dans le SCoT.

3.1.4 Articulation avec les PLUi et le PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement ». Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits...Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

NOTA : CMC n'a pas de Plan local de l'Habitat.

L'EPCI élabore actuellement un PLU(i) à l'échelle de ses 12 communes : Bignan, Buléon, Billio, Guéhenno, Moréac, Moustoir-Ac, Plumelec, Plumelin, Saint-Jean-Brevelay, Saint-Allouestre, Evellys, Locminé. Des prescriptions notamment des OAP seront intégrées dans PLUi pour opérationnaliser certaines des actions décidées dans le cadre de la programmation du PCAET. L'approbation du PLUi est prévue au 2nd semestre 2025.

3.1.5 Articulation avec le Plan Régional Santé Environnement

Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des habitants de la région.

Issu de la loi de santé publique du 9 août 2004, c'est un outil co-construit, proposant une feuille de route autour d'objectifs partagés. Il est porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé et constitue un volet du projet régional de santé (PRS)

Le PRSE 4 2023-2027 Bretagne est composé de trois axes et de 12 priorités. Il a été approuvé le 22 décembre 2023.

Axe 1 : favoriser l'approche « one health » en plein changement climatique

Axe 2 : intégrer la santé environnementale et le changement climatique en Bretagne

Axe 3 : privilégier les pratiques favorables à la santé et à l'environnement des bretons

4 L'Évaluation Environnementale Stratégique comme outil d'aide à la décision

4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de Roannais Agglomération. Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement

5 Première partie : Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement

5.1 Avant-propos et méthodologie

Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, l'état initial de l'environnement constitue un socle de connaissances, qui doit d'une part permettre de construire le PCAET dans la recherche du « moindre impact négatif » sur l'environnement, et d'autre part à en réaliser l'évaluation finale.

Les données de l'état initial sont basées sur celles du SCOT du Pays de Pontivy arrêté le 26 novembre 2016 de l'atlas de l'environnement du Morbihan et d'autres organismes français délivrant des données libres sur les territoires. Certaines sont mises à jour autant que faire se peut et sont complétées par des documents et études qui seront précisés au fil de la lecture.

Cet état initial de l'environnement est le premier à la stricte échelle du territoire de Centre Morbihan Communauté (CMC). Il couvrira ainsi des domaines multiples en mentionnant principalement les champs plus spécifiques au PCAET.

Les thématiques sont analysées sous l'angle « FFOM » : Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une analyse problématisée et stratégique du territoire. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés.

Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force : ☺

Faiblesse : ☹

L'analyse a aussi permis de dégager des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. **Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :**

| Tendance à la dégradation | Tendance stable | Tendance à l'amélioration |
|---------------------------|-----------------|---------------------------|
| ↙ | ↔ | ↗ |

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des plans ou mesures adressant la thématique et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité.

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et d'identifier les pressions actuelles et futures pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, un tableau synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

5.2 Milieu physique

5.2.1 Les sols

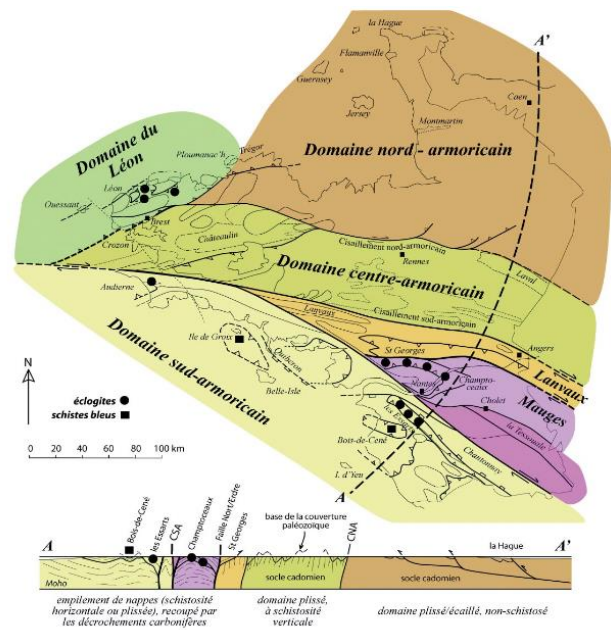
Tableau : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces | Tendances générales |
|--|---|---------------------|
| <p>Le socle géologique joue un rôle majeur pour la compréhension du relief, la nature et la qualité du sol et sur le type de végétation qui s'y installe ☺</p> <p>Les sols jouent un rôle essentiel dans l'environnement ☺</p> | <p>Risques d'érosion</p> <p>Type de sol rendant propice les activités agricoles</p> <p>Stockage carbone</p> | ↔ |

5.2.1.1 La géologie

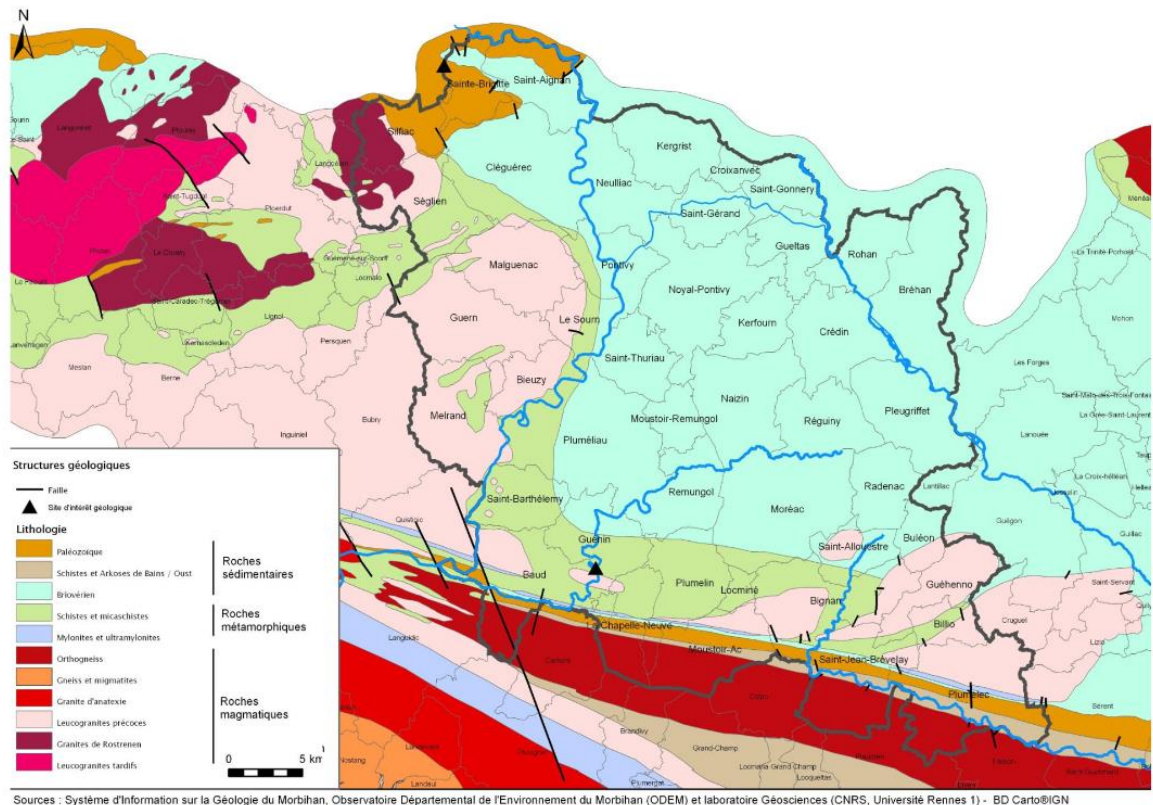
Le sous-sol du territoire appartient à une entité géologique appelée **Massif Armoricain**. Celui-ci est constitué de roches variées caractéristiques d'une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée : la chaîne hercynienne, qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire) entre 450 et 300 millions d'années.

Le Massif Armoricain peut être découpé en grandes unités grâce aux différentes zones de cisaillement carbonifères et l'intensité de la déformation et du métamorphisme varisques¹ (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le territoire est ainsi traversé par le « cisaillement Sud-Armoricain », ligne de fracture coulissante qui passe d'Est en Ouest séparant le domaine Sud-Armoricain du domaine Centre Armoricain. Les landes de Lanvaux au Sud du territoire agissent en interface entre ces deux domaines.



Carte 1 - Structures majeures du Massif Armoricain (source : carte géologique harmonisée du département du Morbihan ; BRGM – 2009).¹

¹ Autre appellation pour la chaîne hercynienne - Ballèvre, 2008

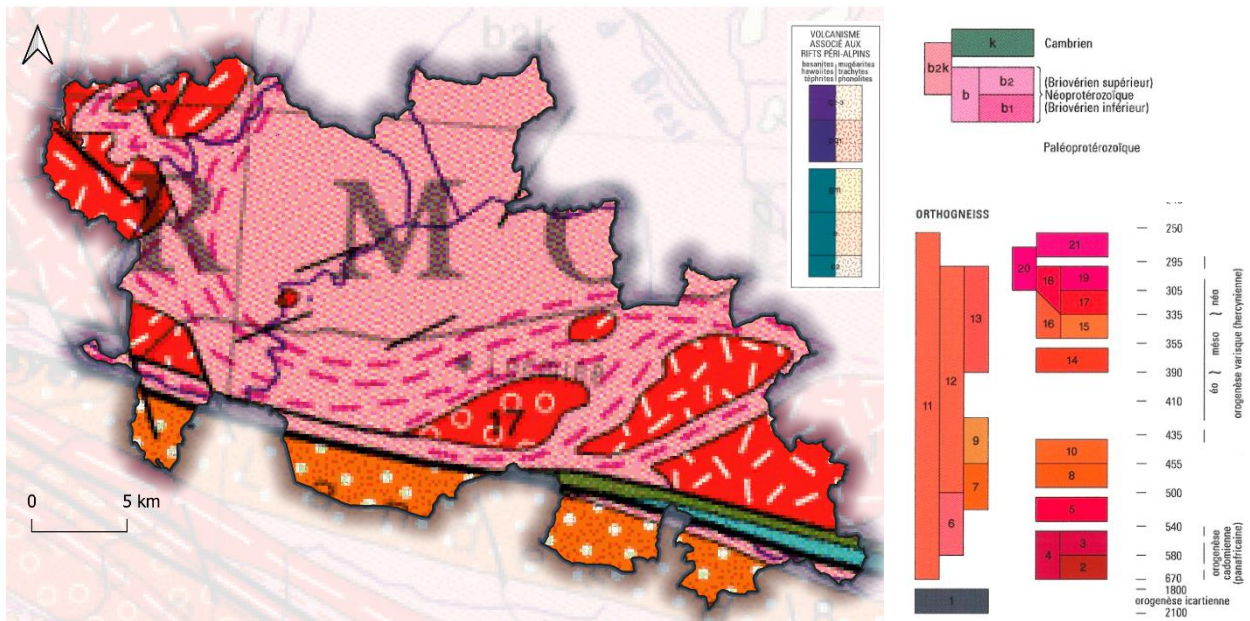


Carte 2 Carte géologique du socle du Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM – 2009).

Ainsi, plusieurs formations géologiques se distinguent sur le territoire de CMC sur la carte départementale, quasiment parallèle les unes des autres, du Nord au Sud (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)² :

- Une étendue briovérienne à dominante schisto-gréseuse (roches sédimentaires antérieures à 500 millions d'années) sur le nord du territoire ;
- Une série des schistes et micaschistes remontant sur l'Ouest du territoire et ponctué de Leucogranites, roche magmatique ;
- Le « cisaillement Sud-armoricain » cité plus haut se matérialise par la présence de mylonites, roches métamorphiques recristallisées par la déformation ;
- Une ceinture orthogneiss sur les marges Sud du territoire représentative des landes de Lanvaux.

² A noter, comme le précise Michel Balleve, et al. dans l' « *Histoire Géologique du massif Armoricaïn : Actualité de la recherche* », en 2013, cette carte ne rend pas compte de l'histoire tectonique du Massif armoricain en termes de tectonique des plaques mais une présentation synthétique du Massif Armoricaïn.



Carte 3 – Géologie de l’Intercommunalité (Source : BRGM)

Le territoire de l’Intercommunalité bénéficie donc majoritairement de la formation géologique sédimentaire de Briovérien supérieur. Toutefois, on distingue très nettement les formations magmatiques d’Orthogneiss qui parsèment le territoire en son Sud.

5.2.1.2 Le relief

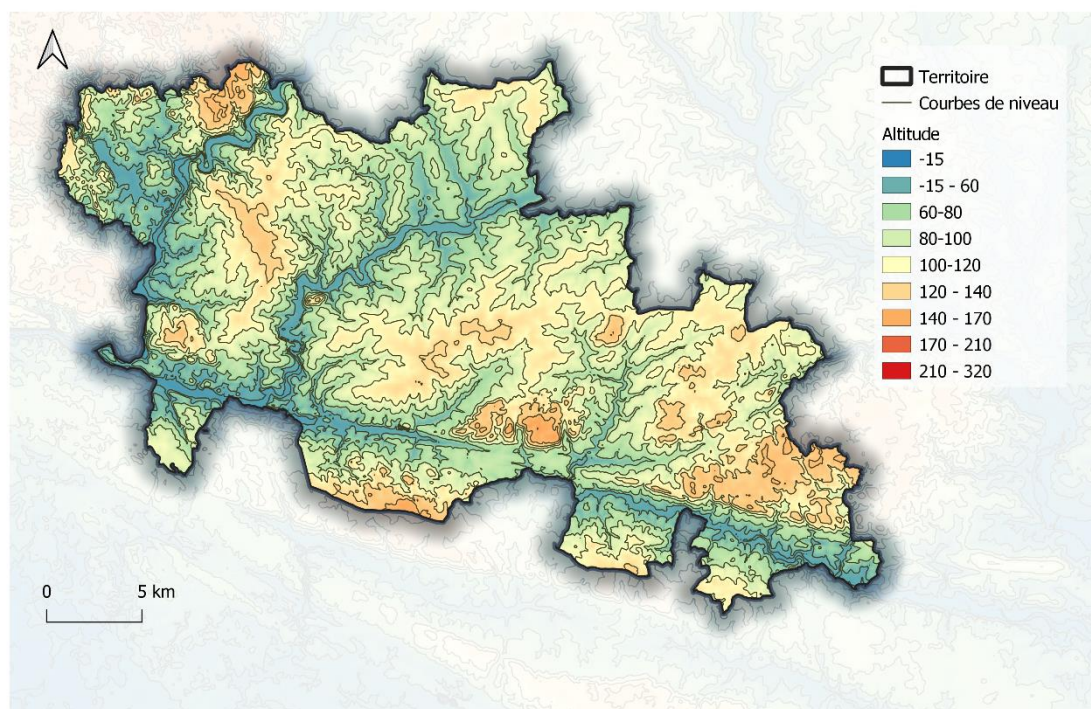
Le Morbihan est caractérisé par une organisation des reliefs parallèles à la côte (Carte4). La zone littorale présente en effet des reliefs de faible altitude et en s’éloignant de la côte, une succession de gradins (exemple sur le territoire des landes de Lanvaux) et de vallées parallèles, caractérisent l’ensemble de l’arrière-pays.



Carte 4 - Relief du Morbihan (source : atlas de l’environnement du Morbihan ; ODEM – 2009).

Le territoire est inscrit dans les terres morbihannaises et est marqué par des domaines plus vastes à altitude d’environ 100 m. Le territoire forme un système collinéen quelquefois profondément incisé par le réseau hydrographique dont la vallée de l’Oust et celle du Blavet. Leurs présences donnent l’impression d’un relief pour l’essentiel « en creux ». Le fort découpage des plateaux qui en résulte crée par endroit un relief mouvementé et anime la topographie. Cela correspond à des reliefs typiques de bassins versants de rivières dont les vallées forment des éventails.

Au Nord-Ouest (Melrand) et au Sud du territoire, le paysage est marqué par les reliefs granitiques dont respectivement le prolongement de la montagne Noire et les landes de Lanvaux. Enfin, la partie centrale du territoire ondule mollement du fait de la nature et des propriétés des roches sédimentaires sous-jacentes.



Plus précisément, le territoire de l'intercommunalité est relativement plat, composé d'altitude globalement basses. Comme mentionné plus haut, les plateaux, sculptés dans les sols des principales vallées qui parcourent le territoire donnent un aspect d'ondulation et de collines. Le réseau hydrographique s'y affirme sans complexe.

5.2.1.3 Le sol comme ressource

Les sols jouent un rôle essentiel dans l'environnement, car ils sont en constante interaction avec l'air, la flore et la faune, et l'eau. Les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des sols leur assurent un rôle majeur pour la production agricole et forestière et la fourniture de nombreux services écosystémiques.

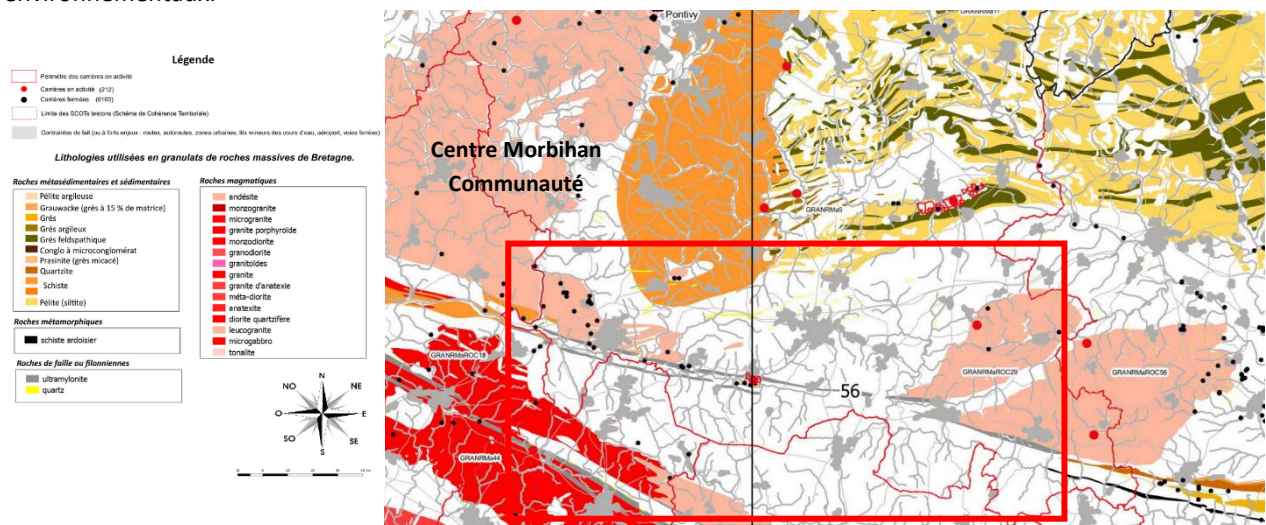
5.2.1.3.1 Le sol ressource minière

Source : Schéma régional des carrières de Bretagne validé en janvier 2020.

Le schéma régional des carrières présente un état des lieux de l'activité d'exploitation des ressources minérales non énergétiques en Bretagne. De ce fait, il qualifie les enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la ressource minérale Bretonne. Il propose un scénario de référence d'approvisionnement pour les 12 prochaines années en qualifiant les ressources minérales et ainsi les objectifs à atteindre et les mesures prises notamment en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Etat Initial de l'environnement

Cet outil assure une meilleure cohérence d'exploitation de la ressource et des flux matériaux entre les territoires. Il permet de prendre en compte et d'appliquer les principes qui répondent aux enjeux d'économie circulaire et environnementaux.



Carte 5 - Extrait de la carte des Gisements Techniquement Exploitable (GTE) en granulats de roches massives (source : Schéma Régional des Carrière - septembre 2017).

Ainsi, les ressources minières sur le territoire sont présentées ci-dessous :

- Les « zones blanches » sur les cartes de ressources correspondent à des zones où l'exploitabilité de la ressource n'est pas connue.
- Les blocs rose-saumon représentent des ceintures granitiques s'étendant sur les massifs de Pontivy, Guéhenno et Lizio. L'extraction du granite a commencé en grand partie dans la première partie du XIXème siècle, pour la construction du canal de Nantes à Brest. De très nombreuses carrières de granite en activité vers la moitié du XXème siècle ont depuis fermé. La présence majoritaire de roches massives issues de formations magmatiques et métamorphiques anciennes en Bretagne, répond en grande partie aux besoins des travaux de VRD (voirie et réseaux divers), d'aménagements paysagers, et de bétons (*Code SRC : GRANRMaROC56 : Granite de Lizio et GRANRMaROC25 - Massif granitique de Rostrenen*) ;
- Le bloc orange correspondant aux grandes formations géologiques sur le territoire, on retrouve principalement du schiste, du grès et parfois des conglomérats. Les conglomérats ferrugineux rouges présents sur le territoire portent le nom de Roussards. (*Code SRC : GRANRMaROC21 – Massif de Guéhenno et CODE SRC : GRANRMa5 : Briovérien b4G : grès de Réguiny-Pleugriffet et CODE SRC : GRANRMa11 : Briovérien bs1-2 : schistes et grès*). Le grès est utilisé pour la construction, le pavage ou la sculpture ;
- La partie jaune et verte : Formation de grès.

Il n'est pas recensé actuellement de grand chantier à l'exception de la voie de contournement de Locminé inscrit dans le programme routier TRISKELL.

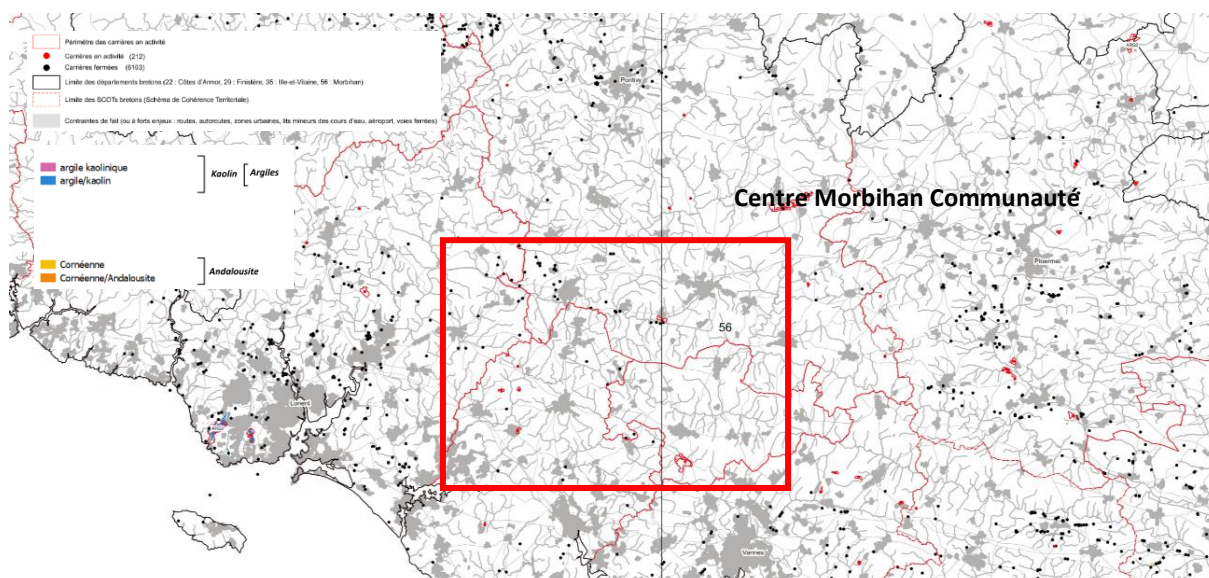
En terme de réserves et de diversité des sources d'approvisionnement par secteur géographique, les dernières données quantitatives proviennent du schéma départemental des carrières de 2003. Celui-ci identifie que sur la zone de Pontivy 613 000 tonnes de granulats sont consommées par an et une réserve de 9 millions de tonnes serait toujours disponible, soit environ 15 années de réserve. La pluralité de l'offre est jugée correcte. Au regard

des entreprises d'extraction autorisées sur CMC, sont toujours présents sur le territoire une sablière à Moréac-Radenac et 5 carrières de roches dures (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**)

Tableau 1 - Carrières actives sur le territoire (sources : BRGM, Schéma régional des carrières de Bretagne et DREAL - 2020).

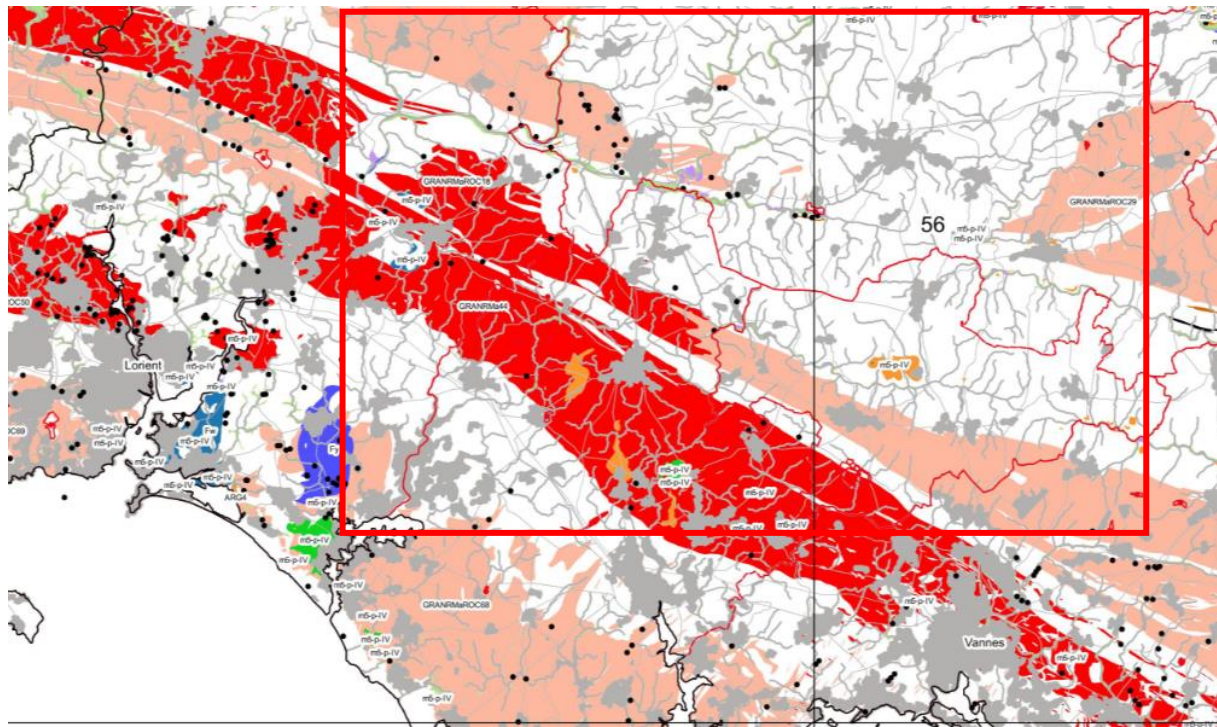
| Commune | Exploitants | Lieu-dit | Minerais | Etat | Capacité |
|----------------------------|--|--|------------------------------------|---|------------------------|
| Bignan | CARJAB | La Land du Moulin | Granite (GRANRMaROC21) | En activité | 130 000 T/an |
| Bignan | Carrières des trois vallées | La Land du Moulin | Granite (GRANRMaROC21) | En activité | 150 000 T/an |
| Plumelin | CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest) | La Lande | Granite (GRANRMaROC56) | En activité (jusque 2028) | 250 000 T/an |
| Plumelec | Goulard Michel | Leffaut | Granite | En activité | 3 000 T/an |
| Evellys | PICAUT Félicien Etablissements | Bourgerel | Schistes et grès (GRANRMa10 et 12) | En activité | 20 000 T/an |
| Moréac/ Radenac | Lafarge Granulats Ouest | Sablière du Moulin / Moulin de Radenac | Matériaux Silieux | Carrière en activité et en partie réaménagée ou préservée pour préservation d'espèce 2022 | 400 000t/an autorisées |

Nota bene : Les déchets générés par les entreprises du BTP sont constitués en majorité de déchets inertes. Sur les 9,4 millions de tonnes évalués en 2012, 8.8 millions de tonnes seraient des déchets inertes. Les déchets sortis de chantiers du BTP sont essentiellement réutilisés en remblais (y compris remblaiement de carrières) ou en aménagements paysagers ou agricoles, suivant des filières encore difficilement tracées. Dans les travaux publics, 39 % des déchets seraient réemployés sur chantier.



Carte 6 - Extrait de carte des gisements techniquement exploitables d'intérêt national (Source : Schéma Régional des Carrières – Octobre 2019)

Sur cette carte on observe que les périmètres de carrières en activité d'intérêt national sur le territoire sont peu nombreux et d'une importance très moindre. Toutefois, on retrouve un certain nombre de carrières anciennes, aujourd'hui fermées.



Prémisses des carrières en activité
 Carrières en activité (212)
 Carrières fermées (810)
 Limites des établissements industriels (2) : Cîmes d'Armor, 29 ; Fisselles, 35 ; Ille-et-Vilaine, 56 ; Morbihan
 Limites des SCOT's bretons (Schémas de Cohérence Territoriale)
 Contraintes de fait (ou à forte enjeu) : routes, autoroutes, zones urbaines, lits mineurs des cours d'eau, aéroport, voies ferrées

Lithologies utilisées en granulats de roches meubles de Bretagne.
 Code SRC Bretagne
 Formations géologiques
 GRANRMe1 Alluvions actuelles des lits de rivières : Gravier, sables et argiles (Fz, Holocène)
 GRANRMe2 Alluvions des basses terrasses : Gravier, sables et argiles (Fy, Holocène)
 GRANRMe3 Alluvions des terrasses moyennes : Gravier, sables et argiles (Fy-x, Pléistocène sup.)
 GRANRMe4 Alluvions des hautes terrasses : Gravier, sables et argiles (F-x, Pléistocène sup. à moy.)
 GRANRMe5 Alluvions des très hautes terrasses : Gravier, sables et argiles (Fw, Pléistocène moy.)
 GRANRMe6 Alluvions fluviales : Gravier, sables (rouges) (F+ argileux) (Fv, Pléistocène inf.)

Analyses des contenus en sable des gisements de sables rouges de Bretagne.
 Pourcentage de sable des gisements de sables rouges
 Les gisements de sables rouges sont composés de gravier, sables et argiles en proportion égale. L'analyse réalisée ci est obtenue en détail dans le rapport associé. Ces gisements de sables rouges sont d'âge alluvial du Miocène supérieur au Quaternaire ancien (Pléistocène inférieur). L'analyse a montré que :
 (1) les gisements de sables rouges avaient tendance à être plus graveleux lorsque l'on se rapproche du Quaternaire et plus sableux pour le période fluviocolluviale ;
 et (2) que les sables rouges avaient tendance à se situer sous les 100 m d'altitude NGF.

Lithologies utilisées en « matériaux et substances » industriels de Bretagne et classées en GIR
 argile/smectite
 calcaire
 calcaire : Grès & calcaires
 calcaire : Schistes et calcaires
 calcaire bioclastique
 cipolin
 Smectite
 Calcaire
 Roches à calcaire
 Calcaire détritique
 Marbre
 Argiles
 Calcaire

Lithologies utilisées en granulats de roches massives de Bretagne et classées en GIR.
 Roches métasédimentaires et sédimentaires
 Grès
 Quartzite
 Roches métamorphiques
 schiste ardoisier
 Roches magmatiques
 granite porphyroïde
 granodiorite
 granite

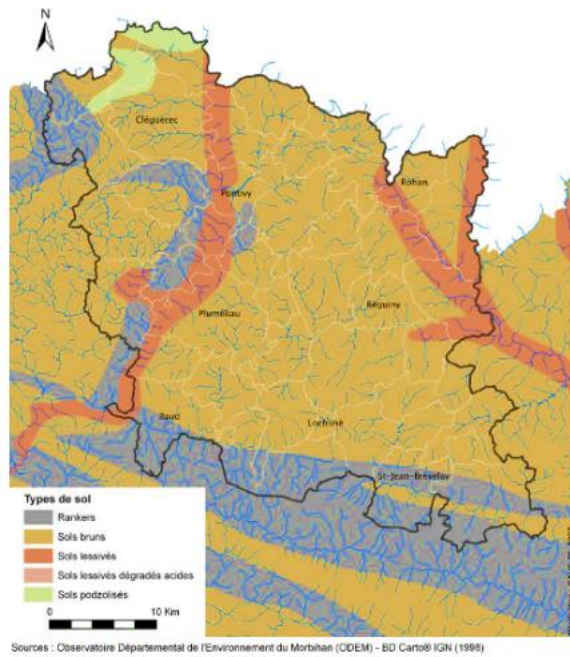
Lithologies utilisées en Roches Ornamentales et de Construction (ROC) de Bretagne et classées en GIR.
 Roches métasédimentaires et sédimentaires
 Grès
 Quartzite
 calcaire bioclastique
 Roches métamorphiques
 schiste ardoisier
 Roches magmatiques
 granite porphyroïde
 monogranite
 leucogranite
 granite
 Roches de faille ou flaniennes
 quartz

Carte 7 - Extrait de carte des gisements techniquement exploitables d'intérêt Régional (Source : Schéma Régional des Carrières – Octobre 2019)

Les gisements techniquement exploitables d'intérêt régional présentés sur cette carte sont principalement de nature magmatique, surtout granitique. Ces ressources concernent une grande partie du sud du territoire.

5.2.1.3.2 Le sol ressource favorable à une utilisation agricole

A l'interface du substrat géologique et de la couverture végétale, un type de sol prédomine sur le territoire et rend propice les activités agricoles.



Carte 8 - Les différents types de sols sur le territoire (source : Les sols ; Scot Pays de Pontivy - 2016).

En effet, le territoire est caractérisé par l'utilisation de son sol pour l'agriculture.

La densité des exploitations agricoles est élevée : 72% des surfaces totale sont des surfaces agricoles utilisées, ce qui représente 42 092 ha.

La majorité du territoire dispose d'un sol généralement profond, associé à un relief moins contraignant et au pH moins acide, donc propice aux activités agricoles. Il s'agit d'un sol dit « brun ». Ces terres fertiles sont le support des cultures céréalières, fourragères et légumières. Elles sont marquées également par l'implantation de boisements sur les versants les plus abrupts. Une place importante est laissée aux prairies pâturées et de fauche sur ces secteurs les plus vallonnés ou confinés.

Sur une partie minoritaire du territoire, l'enrésinement de certains massifs, en particulier des landes de Lanvaux, a accentué l'acidification des sols, les rendant ainsi improductifs pour une activité agricole pérenne.

Il s'agit de sols peu épais qui se rencontrent sur les pentes assez fortes des versants granitiques : alocrisol. Ces sols reposent directement sur la roche granitique acide, dévoilant même par endroit quelques affleurements de granite. Ils se retrouvent principalement sur les versants granitiques bordant le Blavet et sur le massif des landes de Lanvaux.

Les fonds de vallées de l'Oust et du Blavet sont recouverts par des sols lessivés.

5.2.1.3.3 Le sol comme espace de séquestration de carbone

Le couvert végétal des cultures agricoles, et les forêts plus encore, ont une capacité d'absorption de CO₂. Ce stockage, que l'on nomme « séquestration carbone », est aujourd'hui perçu comme un outil de limitation du réchauffement climatique.

Pour aller plus loin : les capacités de séquestration carbone.

5.2.2 L'hydrographie

Tableau : Etat initial de l'hydrographie sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces | Tendances générales |
|---|---|---------------------|
| Les sous-sols constitués de terrains anciens agencés de façon complexe, comme celui du Morbihan, ne permettent pas le stockage de l'eau sous la forme de vastes nappes phréatiques classiquement décrites dans les régions à sous-sol sédimentaire. ☹ | Les eaux de pluie s'écoulent superficiellement en alimentant le réseau hydrographique mais s'infiltrent aussi pour partie dans les roches. Des réserves plus ou moins importantes et irrégulières selon le degré d'altération des roches. | ↙ |
| réseau hydrographique relativement dense ☺ | Bon état général de l'eau | ↙ |
| Etat des masses d'eau est globalement classé médiocre sur le territoire ☹ | Accentuer le travail de restauration des rivières et des zones humides et lutter contre les pollutions diffuses. | ➤➤ |
| Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés (bactériologique, physico-chimique,..) et sur l'ensemble du territoire | Peu de fluor et de calcaire | ➤➤ |

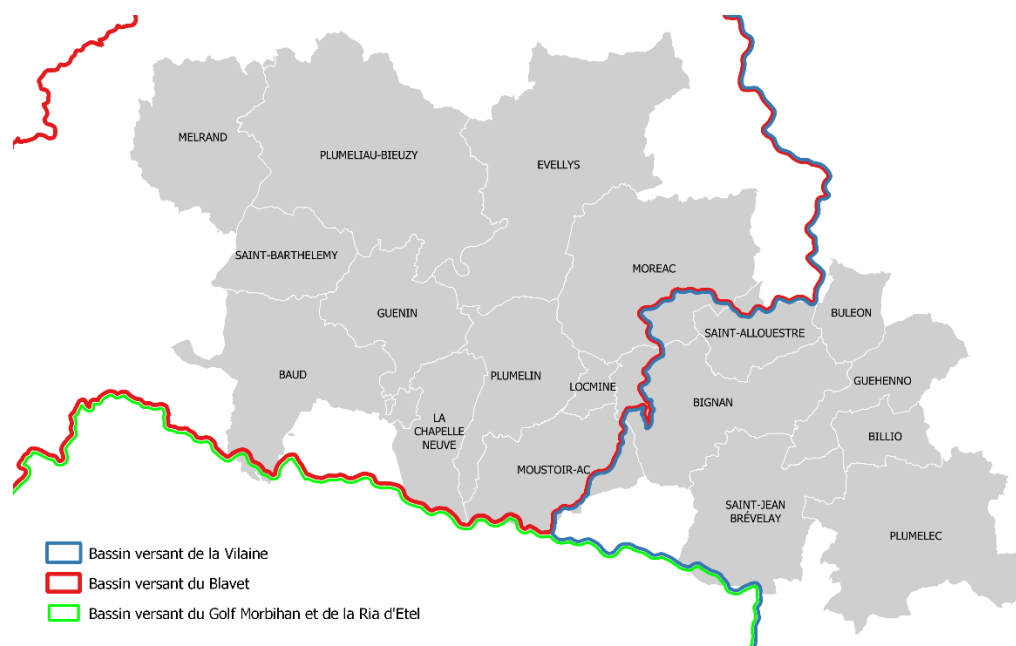
5.2.2.1 Les outils de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est encadrée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE, 2000), retranscrite par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (2006).

Institués par la première loi sur l'eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) planifient la politique de l'eau pour atteindre le bon état des eaux : orientations, objectifs, dispositions. A l'échelle plus locale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) sont la retranscription de ces directions et définies les actions à mettre en œuvre et affinent les objectifs sur le ou les bassins-versant le concernant.

Pour l'application de ces prérogatives, la loi NOTRe et la loi MAPTAM ciblent les Communautés de communes. CMC a transféré ses compétences aux syndicats mixtes du territoire.

CMC se situe sur 3 grands bassins versant. Elle est concernée par 3 SAGE, chacun concerné par différentes structures de planification et structures opérationnelles, ainsi résumées :



Carte 9 - Les bassins versants du territoire de CMC.

Tableau 2 - Organisation sur le territoire de CMC des structures compétences en Milieux aquatiques et Eau.

| | Bassin versant du Blavet | Bassin versant de la Vilaine | Bassin versant du Golfe Morbihan et de la Ria d'Étel |
|-----------------------------------|---|---|---|
| | <i>Soit 67.75% du territoire</i> | <i>Soit 31.77 % du territoire</i> | <i>Soit 0.38 % du territoire</i> |
| Structure de planification | Syndical Mixte du Blavet, Scorff, Ellé Isole Laïta | EPTB Vilaine Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine | SMLS Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal |
| Structure opérationnelle | SVB Syndicat mixte de la Vallée du Blavet | GBO Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust | EPCI en interne GMVA et AQTA |

Car le bassin versant du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel ne représente que 2.59 km² au Sud du territoire, l'état initial présentera ci-dessous uniquement les enjeux et les caractéristiques des deux autres bassins versants.

La gestion en eau est un exercice qui doit assurer durablement la qualité de l'eau et la quantité de celle-ci en conciliant les différentes activités en lien avec les ressources en eau du territoire :

- Prise d'eau pour l'alimentation en eau potable ;
- Prélèvements pour l'irrigation des cultures ;
- Tourisme et activités récréatives diverses (pêche, navigation, cyclotourisme...).

5.2.2.2 Eaux souterraines

Les sous-sols constitués de terrains anciens agencés de façon complexe, comme celui du Morbihan, ne permettent pas le stockage de l'eau sous la forme de vastes nappes phréatiques classiquement décrites dans les régions à sous-sol sédimentaire (bassin parisien par exemple). Les eaux de pluie s'écoulent superficiellement en alimentant le réseau hydrographique mais s'infiltrent aussi pour partie dans les roches. Elles y demeurent piégées en formant, au sein de réseaux de fracturation, des réserves plus ou moins importantes et irrégulières selon le degré d'altération des roches.

Etat Initial de l'environnement

Pour une eau souterraine, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

5.2.2.2.1 Qualité

Tableau 3 - Eaux souterraines sur le territoire de CMC (source : état des lieux 2019 - AELB).

| Nom | Code | Etat | Objectif d'état |
|---------|---------|----------------------------|-----------------------|
| Blavet | FRG 010 | Bon état | Bon état 2015 ou 2021 |
| Vilaine | FRG 015 | Médiocre pour les nitrates | Bon état 2027 |

Deux paramètres peuvent être évalués :

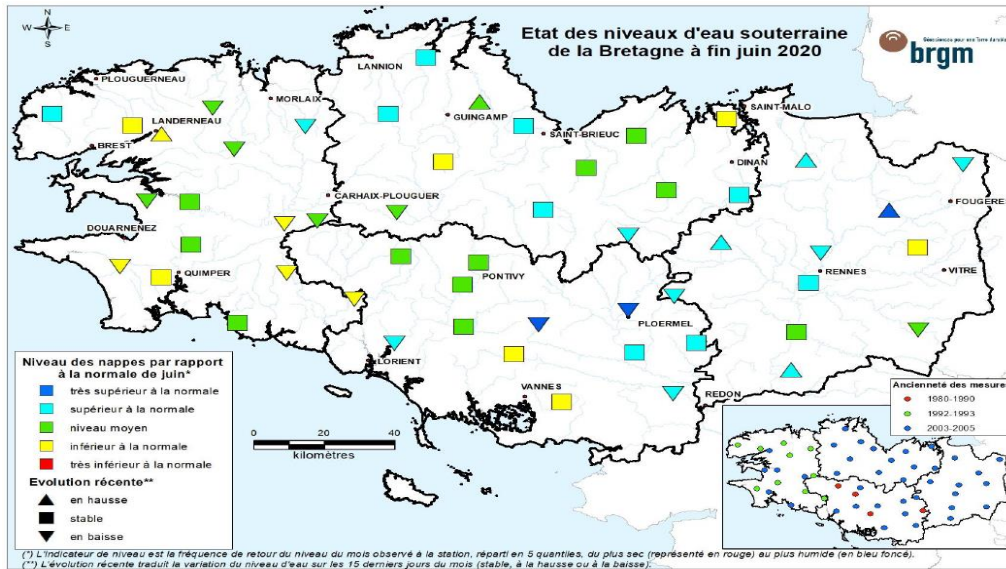
- Concernant le paramètre nitrates, au regard de la DCE, les eaux souterraines du bassin versant du Blavet sont, pour la majeure partie, en bon état, voire en très bon état, du fait que les valeurs n'atteignent pas 50 mg/l. Ce qui n'est pas le cas pour le bassin de la Vilaine. Néanmoins ce constat se porte à l'échelle entière du bassin et principalement sur la Vilaine Amont. La situation apparaît bonne et même très bonne pour la Claie (sous-bassin versant de la Vilaine concernant le territoire de CMC).
- Concernant les pesticides, les eaux souterraines sont en bon état.

5.2.2.2.2 Quantité

4 points de mesure sont présents sur le territoire de CMC : le pont neuf sur la Sarre à Melrand, sur le Fremeur et sur l'Evel à Guénin, Kerhervy sur la Claie à Saint-Jean Brévelay. La charge de nappes est faite par les pluies dites efficaces³.

L'état des niveaux d'eau souterraines à l'échelle des nappes de Bretagne présente un niveau majoritairement stable (Carte 10).

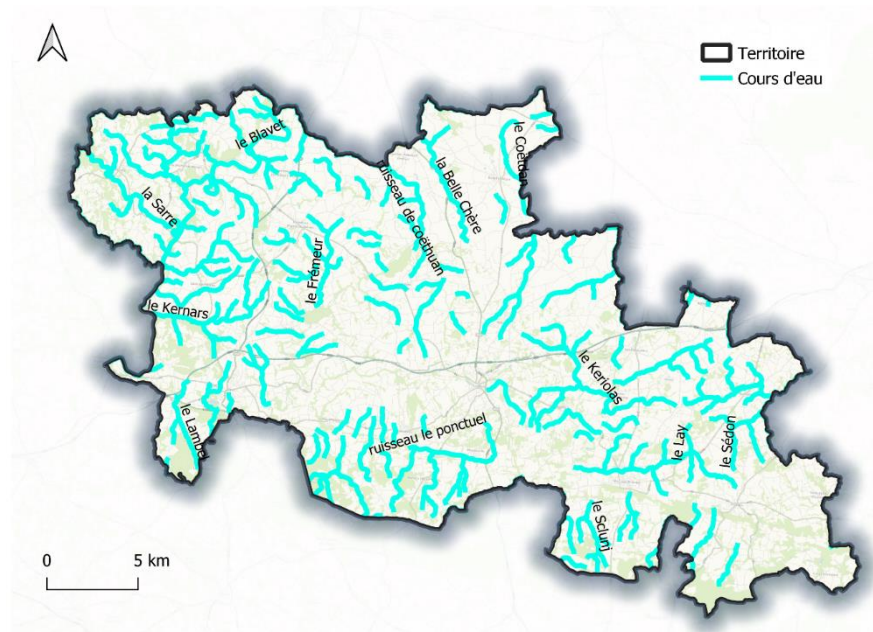
³ « Les pluies efficaces correspondent à la part de précipitations qui ruisselle à la surface du sol et qui s'infiltré jusqu'à la nappe (le reste étant soit évaporé, soit utilisé par la végétation). En raison de l'élévation des températures et du développement de la végétation, ces pluies efficaces sont faibles d'avril à septembre, et plus importantes d'octobre à mars » BRGM



Carte 10 - Etat des niveaux d'eau souterraine Bretagne fin 2020 (source : BRGM – 2020).

5.2.2.3 Eaux superficielles

Ce relief particulier, dû à la structuration géologique, conditionne fortement les écoulements des eaux superficielles. Toutes les précipitations sont évacuées vers le Sud. Cependant, cette évacuation est contrôlée par la présence de la succession de crêtes qui constitue une barrière orientée Nord-Ouest/Sud-Est.



Carte 11 - Réseau hydrographique du territoire (Source : Sandre Eau France).

Ainsi, les eaux de l'Oust, s'évacuent vers l'Est du Morbihan pour se jeter dans la Vilaine. A l'opposé, les eaux du Blavet, s'évacuent vers l'Ouest par une vallée incisée jusque Lorient.

Le territoire de CMC est caractérisé par un réseau hydrographique relativement dense qui structure le paysage.

Etat Initial de l'environnement

5.2.2.3.1 Quantité

L'EPCI appartient au bassin versant du Blavet pour la majeure partie de son territoire. Les principales rivières sont le Blavet et l'Evel. D'ailleurs, les cours d'eau sont si petits qu'ils ne font pas état d'étude de débits à l'exception de l'Evel.

Ainsi les débits du cours d'eau de l'Evel ont été mesurés sur la commune de Guénin pendant 57 ans et ont données les moyennes mensuelles suivantes :

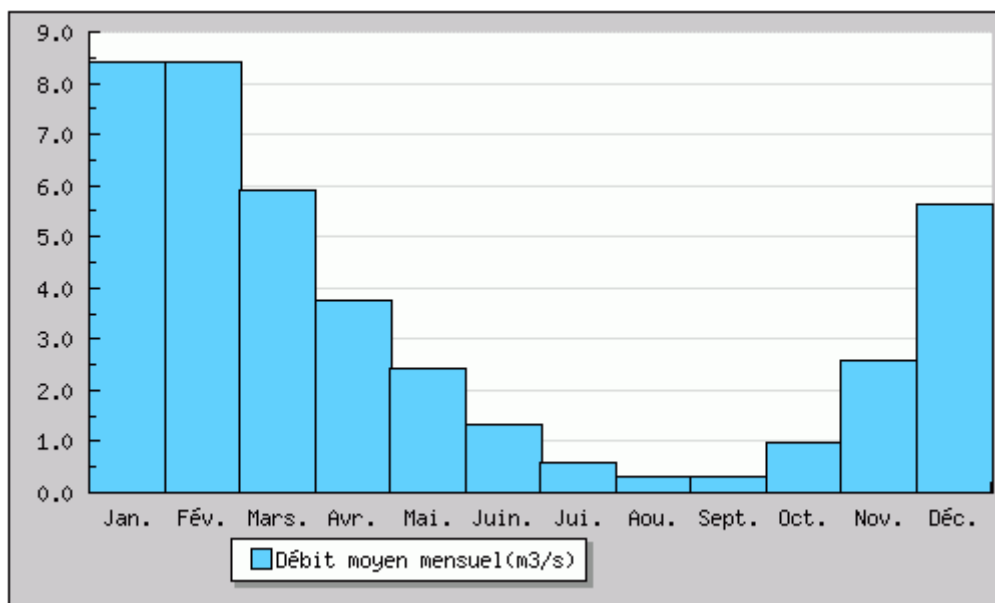


Figure 1 - Ecoulements mensuels de l'Evel entre 1964 et 2020 (Source : DREAL Bretagne)

On constate que l'écart inter-saisonnier est marqué, mais il est principalement dû à un étiage estival très bas, principalement sur les mois d'Août et Septembre. Janvier et février enregistrent les débits les plus hauts.

Au regard des prélèvements, le Blavet est particulièrement important, car c'est une ressource fiable notamment par le soutien d'étiage du barrage de Guerlédan. Néanmoins, lors d'étés secs (2003,2010), l'équilibre pour le partage de la ressource entre les différents usages (alimentation en eau potable, milieux aquatiques et développement des territoires) peut s'avérer fragile.

5.2.2.3.2 Qualité de l'eau

9 masses d'eau superficielles sont comprises pour tout ou partie dans le périmètre de CMC :

Tableau 4 - Les masses d'eau du territoire de CMC (source : état des lieux 2019 - AELB).

| | Etat | Objectif | Délai | |
|---|--|---------------|--------------|--|
| 6 masses d'eau du bassin versant du Blavet Morbihannais | FRGR 0101 : l'Evel et ses affluents | Bon état | 2027 | |
| | FRGR 0102 : le Tarun et ses affluents | Bon état | 2021 | |
| | FRGR 0093d : le Blavet depuis Pontivy | Bon potentiel | 2021 | |
| | FRGR 1220 : le Kernas et ses affluents | Bon état | 2015 | |
| | FRGR 1252 : le ruisseau de Bieuzy et ses affluents | Bon état | 2015 ou 2021 | |
| | FRGR 0100 : la Sarre et ses affluents | Bon état | 2015 | |
| | FRGR 1218 : Le Sedon et ses affluents | Bon état | 2015 | |

| Etat global | |
|-------------|--|
| Mauvais | |
| Médiocre | |
| Moyen | |
| Bon | |
| Très bon | |

| | | | | |
|--|--|--|----------|------|
| 3 masses d'eau du bassin versant du bassin versant de l'Oust | FRGR 0134 : la Claie et ses affluents | | Bon état | 2027 |
| | FRGR 1236 : La ville Oger et ses affluents | | Bon état | 2027 |

L'état d'un cours d'eau au sens de la DCE comprend deux aspects : un état chimique et un état écologique.

Ainsi le bon état d'un cours d'eau requiert un bon fonctionnement des milieux aquatiques, évalué à partir d'éléments de qualité biologique animaux (poissons, invertébrés), végétaux (plantes aquatiques), et l'hydromorphologiques (état des berges, continuité de la rivière, etc.) et requiert un bon état physico-chimiques (phosphore, nitrate, pH)⁴.

Cinq classes d'état sont déterminées par la réglementation, afin de caractériser la qualité des unités hydrographiques et de révéler l'écart aux objectifs européens de bon état.

LA QUALITE CHIMIQUE

Au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'état des masses d'eau est globalement classé médiocre sur le territoire. Dans le détail, on constate que plusieurs cours d'eau sont touchés par des pollutions diverses : rejets industriels, pollutions d'origine agricole (engrais, rejets d'élevage), pollutions lors de l'entretien des espaces verts.

Selon le SAGE Vilaine, les eaux superficielles sont évaluées comme médiocres et certains points sont à améliorer en suivant les objectifs du SDAGE qui ne sont pas atteints.

Tableau 5 - Tableau de synthèse des états physico-chimiques des eaux superficielles du SAGE Vilaine sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : SAGE Vilaine).

| Paramètre de priorisation | Priorisation sur le territoire |
|--|--------------------------------|
| Concentrations en Nitrates | |
| Concentrations en Phosphores | |
| Fréquence de dépassement en pesticides | |

Selon le SAGE Blavet, la partie se situant sur le territoire de l'intercommunalité est en très mauvais état physico-chimique. Les différents paramètres étudiés par le document cadre permet d'identifier que la totalité de ceux-ci sont qualifié d'un mauvais état sur le territoire.

Tableau 6 - Tableau de synthèse des états physico-chimiques des eaux superficielles du SAGE Blavet sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : SAGE Blavet).

| Paramètre de priorisation | Priorisation sur le territoire |
|--|--------------------------------|
| Concentrations en Nitrates | |
| Concentrations en Phosphores | |
| Fréquence de dépassement en pesticides | |

⁴ Voir eaufrance.fr « la qualité des rivières ».

Tableau 7 – Etat chimique 2019 par indicateur et par masses d'eau (source Syndicat Mixte de la vallée du Blavet – 2019)⁵.

| | | Etat Nitrate | Etat phosphore | Etat pesticides |
|---|--|--------------|----------------|-----------------|
| 6 masses d'eau du bassin versant du Blavet Morbihannais | FRGR 0101 : l'Evel et ses affluents | | | |
| | FRGR 0102 : le Tarun et ses affluents | | | |
| | FRGR 0093d : le Blavet depuis Pontivy | | | |
| | FRGR 1220 : le Kernas et ses affluents | | | |
| | FRGR 1252 : le ruisseau de Bieuzy et ses affluents | | | |
| | FRGR 0100 : la Sarre et ses affluents | | | |

En effet pour les masses d'eau du Tarun et de l'Evel, la qualité est classée médiocre pour certains paramètres : phosphore pour le Tarun, nitrate sur l'Evel. La dégradation de la qualité des eaux est occasionnée principalement par l'usage de pesticides (plus de 20 substances quantifiées au niveau des masses du Tarun, de l'Evel et de l'Oust moyen (masse d'eau du Sedon et de la ville d'Oger). Le bassin de l'Evel et l'aval du bassin versant du Blavet apparaissent comme les zones les plus sensibles aux pollutions sur le bassin versant du Blavet.

Les enjeux (mesure AGR0302 et AGR0303 du SDAGE) : limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la directives nitrates ; limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire.

Pour répondre à ces enjeux, **depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques.** La Région Bretagne, depuis 2007, accompagne et valorise les bonnes pratiques d'entretien via le label « zéro phyto ».

Tableau 8 – Commune ayant le label zéro phyto et année d'obtention.

| Baud | Billio | Bignan | Buléon | Evellys | Guéhénno | Guénin | La Chapelle-Neuve | Locminé |
|---------|--------|-------------|-----------------|----------|----------|---------------|-------------------|------------------|
| 2020 | 2018 | / | 2019 | / | 2013 | 2019 | 2020 | / |
| Melrand | Moréac | Moustoir-Ac | Plumélia-Bieuzy | Plumelec | Plumelin | St Allouestre | St Barthélémy | St-Jean Brévelay |
| 2018 | / | 2019 | / | / | 2019 | 2018 | 2018 | 2018 |

Les communes ainsi que l'intercommunalité (labélisée également depuis 2019) signent une charte de bonne pratique pour l'ensemble des espaces gérés par la collectivité (en régie ou en prestation) et notamment les espaces verts, le(s) cimetière(s), les terrains de loisirs et de sport, les trottoirs, la voirie, ...

LA QUALITE ECOLOGIQUE

Au-delà de la qualité de l'eau, la problématique milieux aquatiques est également présente sur le territoire.

Tableau 9 – L'état écologique es masses d'eau du territoire de CMC (source : état des lieux 2019 - AELB).

| | | Etat 2016 | Objectif | Délai | Etat écologique 2016 (ALEB) | |
|---|--|-----------|---------------|-------|-----------------------------|--|
| 6 masses d'eau du bassin versant du Blavet Morbihannais | FRGR 0101 : l'Evel et ses affluents | | Bon état | 2027 | Mauvais | |
| | FRGR 0102 : le Tarun et ses affluents | | Bon état | 2021 | Médiocre | |
| | FRGR 0093d : le Blavet depuis Pontivy | | Bon potentiel | 2021 | | |
| | FRGR 1220 : le Kernas et ses affluents | | Bon état | 2015 | | |

⁵ Pour aller plus loin : <https://www.blavet.bzh/les-pesticides>

| | | | | |
|--|--|--|----------|--------------|
| | FRGR 1252 : le ruisseau de Bieuzy et ses affluents | | Bon état | 2015 ou 2021 |
| | FRGR 0100 : la Sarre et ses affluents | | Bon état | 2015 |
| 3 masses d'eau du bassin versant du bassin versant de l'Oust | FRGR 1218 : Le Sedon et ses affluents | | Bon état | 2015 |
| | FRGR 0134 : la Claie et ses affluents | | Bon état | 2027 |
| | FRGR 1236 : La ville Oger et ses affluents | | Bon état | 2027 |

| | |
|----------|--|
| Moyen | |
| Bon | |
| Très bon | |

L'état hydromorphologique considère le débit, le lit mineur, les berges et les ripisylve, la continuité amphibiotique et holobiotique et les bandes riveraines.

L'Evel à plus de 10% de son linéaire en très mauvais état et plus de 40% de linéaire en mauvais état pour la continuité amphibiotique. La continuité écologique est dégradée par le colmatage minéral, le piétinement, les travaux hydrauliques et les aménagements en lit mineur. Le Kernas est concerné par ces mêmes problématiques : 50% de son linéaire est en mauvais état du fait d'une succession de passages busés.

Les coulées de boues sont une autre problématique prégnante sur le territoire en cas de forte pluie. Le ruissellement et l'érosion des sols en étant la cause.

Pour résumer : Les deux principaux axes de progrès pour parvenir au bon état des eaux dans le bassin Loire-Bretagne sont d'une part la restauration des rivières et des zones humides et d'autre part la lutte contre les pollutions diffuses.

5.2.2.4 Petit cycle de l'eau

5.2.2.4.1 Eau potable

La production, le transport et la distribution d'eau sont assurés par Eau du Morbihan sur l'intégralité du territoire de CMC.

Les infrastructures sont reliées entre elles à l'échelle du Morbihan sur le principe de solidarité amont-aval (Carte 12 - Les interconnexions de sécurisation départementale – situation 1er janvier 2020 (source : Eau du Morbihan).

Pour assurer son service le syndicat dispose de nombreuses sources d'alimentation en eau potable souterraines et prises d'eau de surface (55 au total). Ainsi au total, ce sont 26 804 841 m³ qui ont été prélevés en 2017 afin d'alimenter les 489 282 habitants présents sur le territoire. Il y a sur CMC, 4 captages sensibles : 2 d'eau souterraines et 2 d'eau superficielle.

Tout captage utilisé pour la production d'eau potable doit faire l'objet d'une protection par l'instauration de périmètres de protection de captage (Code de la Santé Publique).

A ce jour, le captage de Kerdaniel ne dispose pas encore de périmètres de protection officiels. Ce même captage à Saint-Jean Brévelay est un captage classé prioritaire au titre du SDAGE Loire-Bretagne du fait des teneurs élevées en nitrates dans le puits. Ce classement implique la mise en œuvre d'une procédure spécifique de reconquête de la qualité de l'eau :

- Définition officielle de l'aire d'alimentation du captage (AAC) ;
- Mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles sur 3 ans ;
- Bilan de l'évolution des pratiques et possibilité pour le Préfet d'imposer des mesures réglementaires en cas de résultats insuffisants.

La consommation moyenne journalière est de 127 L/hab. ce qui est conforme aux consommations constatés en France métropolitaine (entre 110 et 150 L/hab./jour). A savoir que cette consommation comptabilise également les gros consommateurs (industriels,..) ce qui tend à surévaluer la consommation moyenne des particuliers.

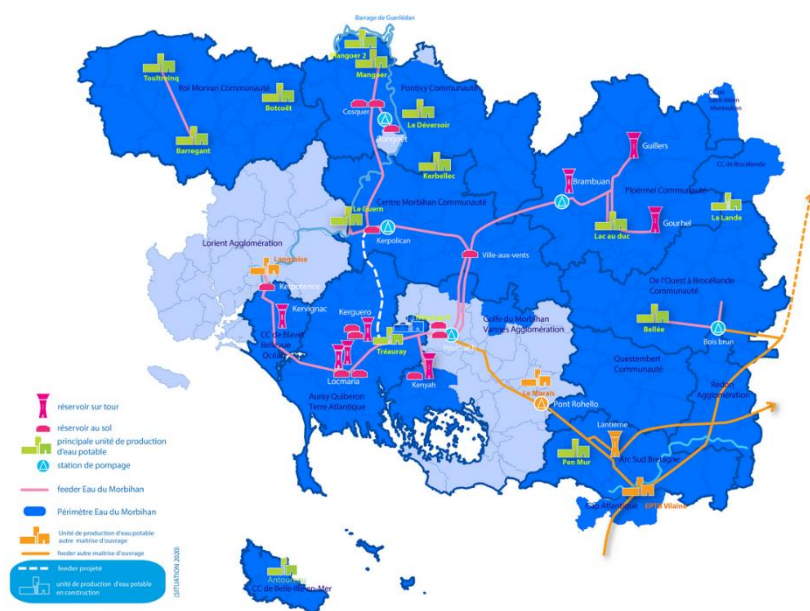
Etat Initial de l'environnement

En termes de qualité, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés (bactériologique, physico-chimique,.) et sur l'ensemble du territoire⁶. L'eau est généralement pauvre en fluor et est peu calcaire.

En 2018, un dépassement de référence de qualité a concerné la présence d'un coliforme sur un prélèvement au niveau sur l'unité de distribution de Bieuzy et Melrand (Blavet et Evel). La teneur en carbone organique total a dépassé la référence de qualité pour trois prélèvements sur l'unité de distribution de Moustoir-Remungol (Blavet-Evel).

D'une manière générale, les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Unité de production :



Carte 12 - Les interconnexions de sécurisation départementale – situation 1er janvier 2020 (source : Eau du Morbihan).

5.2.2.4.2 Assainissement

L'assainissement est à l'origine de rejets dans le milieu naturel, et potentiellement d'atteinte à la qualité des eaux. Les enjeux qui en découlent sont essentiels tel que l'alimentation en eau potable ou la qualité des eaux et des milieux. Les objectifs généraux en matière d'assainissement des eaux usées sont fixés par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) du 21 mai 1991, transposée dans la loi sur l'eau de 1992. Ce texte impose la collecte et le traitement des eaux usées et fixe un niveau de traitement et un échéancier à respecter. Ces éléments sont fonction la quantité des rejets et de la sensibilité du milieu récepteur.

L'intercommunalité se charge en régie de l'assainissement non collectif. Il couvre les installations d'assainissement individuel qui prédomine dans les secteurs d'habitat diffus. S'il s'avère être un système adapté vis-à-vis de l'environnement (traitement à la parcelle, capacité ajustée aux besoins), en ayant un impact significatif pour le milieu et pour la sécurité sanitaire s'il n'est pas conforme à la réglementation.

Sur le territoire, il y a près de 10 000 filières de traitement en domaine privé parmi celles-ci 6750 ont été visitées par le service de CMC (octobre 2019).

⁶ Suivi des résultats d'analyse de l'ARS sur l'orobnat.sante.gouv.fr

Outre l'assainissement individuel, la loi NOTRe impose un transfert de la compétence de l'assainissement collectif aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi Ferrand, promulguée le 3 août 2018, a repoussé cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2026 si les communes exprimaient une minorité de blocage contre ce transfert. L'assainissement collectif est devenue une compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la création du nouvel EPCI (Centre Morbihan Communauté).

Il est à noter qu'en plus des 27 unités d'assainissement communales, 5 unités sur le territoire sont d'origine industriels dont la station de traitement d'eau potable d'Eau du Morbihan. Sur le territoire, cela représente une charge globale de 165 339 millions d'équivalents-habitants (Eh).

Ces stations sont indépendantes en termes de rejet de leurs effluents. Les flux générés par ces industries sont néanmoins surveillés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). Les apports liés à ces activités, en fonction des procédés industriels, influencent divers paramètres de qualité des eaux, tels que les matières en suspension (MES), l'oxygène, l'azote, le phosphore, les métaux et les halogènes (chlore, brome, iode). Ces rejets, selon leurs caractéristiques (volumes, concentrations, etc), sont soumis à des suivis réguliers. Ils font l'objet de contraintes de rejets fixées par arrêté préfectoral, et sont fonction de seuils réglementaires en lien avec le milieu récepteur. A savoir que toutes les stations sur le territoire sont conformes en équipement et en performance⁷.

Les coproduits issus du traitement des eaux usées autrement dit les boues d'épuration représentent 958 T/an⁸. Celles-ci sont valorisées de 3 manières sur le territoire. 455 T sont destinées à l'épandage, 382T sont valorisées de manière industrielle et 121 T sont compostées.

⁷ <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

⁸ Données partielles car la donnée n'est pas disponible pour les STEP de <1500 EH. En tonnes de matières sèches par an

5.2.3 Le climat

Tableau : Etat initial du climat sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces | Tendances générales |
|----------------------------------|--|---------------------|
| climat tempéré, peu de reliefs ☺ | L'intérieur des terres est davantage protégé que la façade maritime. | ↔ |

Le climat d'un territoire est connu principalement par l'observation des paramètres climatiques : températures, précipitations, vents, ensoleillement, via les mesures effectuées par les stations météorologiques.

Les données météo ci-après proviennent :

- De la station météo France la plus proche : Moréac pour les données de températures et de précipitations ;
- De la station météo France sur Lorient située à environ 45km de Locminé, pour les données de vent, brouillards, orage, neige et d'ensoleillement, un biais peut donc exister dû au gradient climatique Nord-Sud, Est-Ouest du Morbihan ;
- De l'étude de vent réalisé par Engie Green dans le cadre d'un projet éolien sur la commune de Radenac - commune adjacente à Moréac.

5.2.3.1 Les territoires climatiques

Situé au Sud de la péninsule bretonne, le Morbihan appartient à la zone de **climat tempéré de type océanique de la façade atlantique de l'Europe**. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux, et des étés frais et relativement humides. Si les territoires de la région côtière sont évidemment les plus soumis aux influences océaniques (précipitations faibles, ensoleillement et vents importants), l'intérieur des terres en reste protégé plus il s'éloigne de la façade maritime. On parle alors de climat océanique dégradé.

5.2.3.2 Les températures

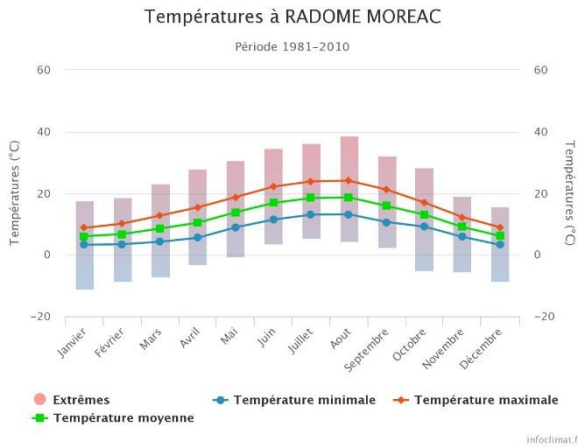
Sur la période 1981-2010, à Moréac :

- les mois les plus froids sont décembre et janvier avec une température moyenne de l'ordre de 6°C ;
- les mois les plus chauds sont juillet et août, la température moyenne y atteint les 18,5°C ;
- la température moyenne annuelle est de l'ordre de 11,9°C.

Figure 2 - Températures à Moréac sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat).

Carte 13 - Carte des normales de températures (moyennes 1971-2000) dans le Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM - 2010).

Etat Initial de l'environnement



La différence entre les moyennes minimal et maximal indique effectivement un climat océanique relativement modéré à tendance continentale. En effet l'influence thermique de l'océan diminue en s'éloignant du côté et est atténuée dans sa progression vers le territoire de Centre Morbihan Communauté par les Landes de Lanvaux (Carte 13).

5.2.3.3 Les précipitations

La lame d'eau moyenne annuelle sur la période 1981-2010 est de 891mm à Moréac. L'amplitude des écarts entre les mois les plus humides et les mois les plus secs marque les saisons. En effet, les précipitations moyennes les plus faibles sont enregistrées au mois de juillet avec 50mm contre 125mm au mois de janvier. Il en est de même avec le nombre de jours où les précipitations sont supérieures à 1mm (Figure 4). Il pleut environ 131 jours par an avec une répartition par saison.

Figure 3 - Précipitations à Moréac sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat).

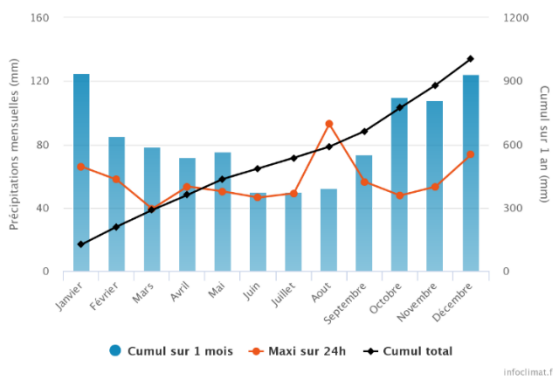
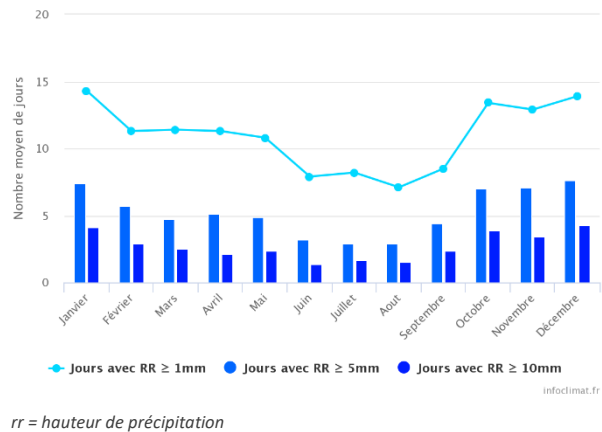
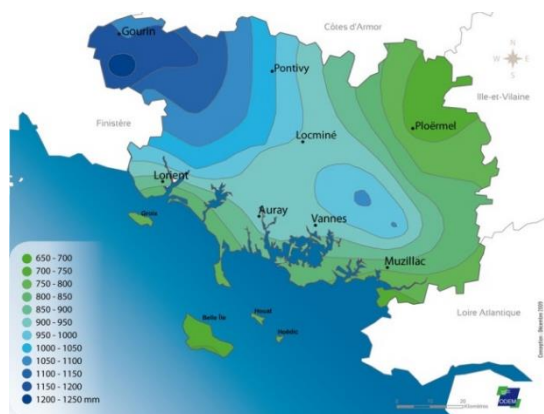


Figure 4 - Récurrences des précipitations à Moréac sur la période 1981-2010 (source : infoclimat).



Carte 14 - Carte des normales de précipitations (moyennes 1971-2000) en mm dans le Morbihan (source : atlas de l'environnement du Morbihan ; ODEM - 2010).



Les précipitations se répartissent suivant les reliefs, bien que ceux-ci soient peu importants. Le Nord-Ouest et les crêtes des landes de Lanvaux sont les plus arrosés (Carte 14).

5.2.3.4 L'ensoleillement

Il convient de rappeler que seules de rares stations météorologiques enregistrent la durée d'ensoleillement et de vent (uniquement Lorient Lann-Bihoué et Vannes-Séné en Morbihan) et que beaucoup de cartes d'ensoleillement reposent donc sur des extrapolations qui peuvent être hasardeuses. En effet, sur la carte ci-dessous, l'ensoleillement du territoire de Centre Morbihan Communauté est de 1761 heure par an mais représente une modélisation à l'échelle nationale.

Figure 5 - Ensoleillement moyen annuel en France, période 1981-2010 (source : Météo Express ; données ECA et NOAA - 2011).

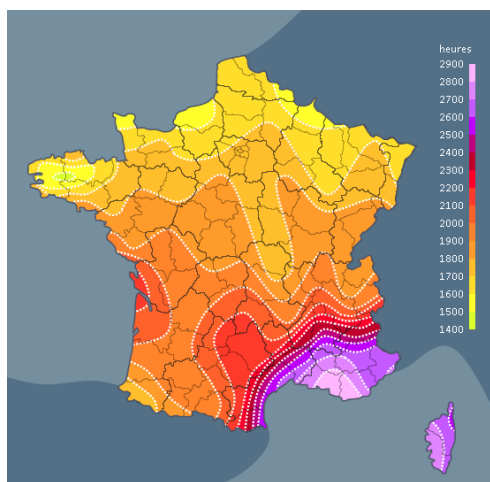
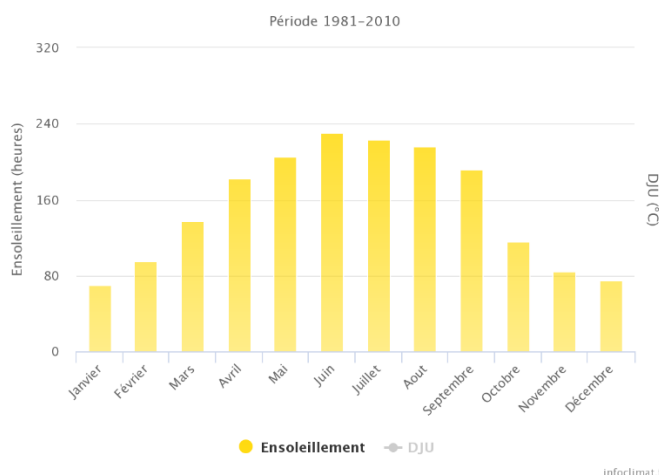


Figure 6 - Durée d'ensoleillement de Lorient-Lann-Bihoué (source : infoclimat).



A l'échelle département, le Morbihan reçoit un rayonnement solaire d'environ 3,7 kWh/m² horizontal par jour en moyenne sur une année (Join Research Center, Commission européenne). Mais le département présente également des contrastes importants pour ce paramètre. En tout état de cause, la durée d'ensoleillement diminue rapidement dans l'arrière-pays, sans qu'il soit possible de donner de chiffres précis.

La station météo de Lorient enregistre, en moyenne, 152 heures de soleil par mois entre 1981 et 2010. C'est en janvier que l'ensoleillement est minimal avec 70 heures et en juin qu'il est maximal avec 230 heures.

5.2.3.5 Les vents

Le vent peut être caractérisé par deux paramètres : la vitesse et la direction. Sur la rose des vents ci-dessous, présente la prédominance des vents du Sud-Ouest et du Nord-Est. La vitesse des vents correspond à des vents faibles (de 0-1,5 m/s) pour 40 % des vents mesurés et à des vents moyens (de l'ordre de 1,5 à 4,5 m/s) pour 50% des vents mesurés.

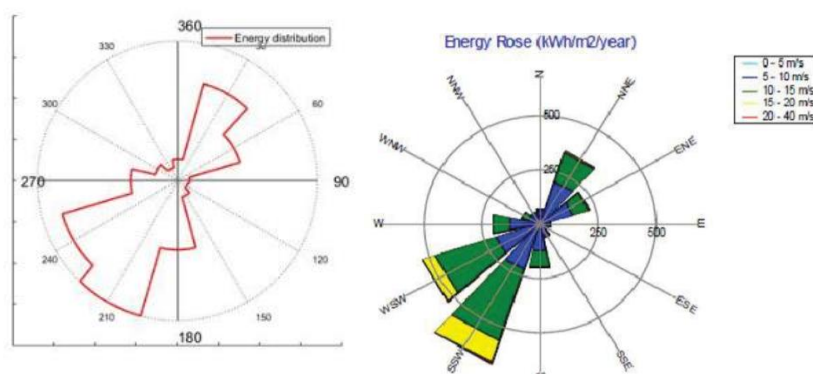


Figure 7 - Distribution énergétique et vitesse des directions de vent à Radenac entre 1990-2010 (source : Engie Green).

Au niveau de la station météorologique de Lorient, le nombre de jours moyen avec des rafales de plus de 56 km/h est de 67 jours/an, un chiffre équivalent à la moyenne régionale (68 jours). Les vents avec des rafales de plus de 100 km/h surviennent en moyenne 3 jours par an. Ces chiffres sont issus de la période 1981-2010.

5.2.3.6 Phénomènes météorologiques atypiques

Le tableau suivant indique le nombre moyen de jours avec brouillard, grêle, orage, neige et gel enregistrés au niveau de la station de Lorient entre 1981 et 2010.

Tableau 10 - Nombre moyen de jours avec des phénomènes météorologique atypiques à Lorient sur la période de 1981 à 2010 (source : infoclimat).

| Nombre de jour | Jan | fév | Mar | Avr | Mai | Jui | Jui | Août | Sep | Oct | Nov | Déc | Toute la période |
|--------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|------------------|
| Orage | 0.6 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 1.5 | 1.2 | 1.5 | 1.7 | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 0.5 | 10.5 |
| Brouillard | 5 | 4.4 | 4.4 | 2.1 | 1.7 | 2.7 | 2.9 | 3.2 | 3.5 | 4.3 | 3.9 | 4.2 | 42.3 |
| Neige | 1.3 | 2.3 | 0.5 | 0.3 | 0.1 | . | . | . | . | . | 0.3 | 0.7 | 5.5 |
| Température égale ou inférieur à 0°C | 6.8 | 6.8 | 3.5 | 1.1 | . | . | . | . | . | 0.1 | 2.4 | 6.2 | 26.9 |

5.2.4 L'air

Tableau : Etat initial de l'air sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces □■ | Tendances générales |
|--|----------------------------|---------------------|
| Un des facteurs de pollutions de l'air : agriculture prédominante et présence de nombreuses industries sur le territoire | | ↔ |

5.2.4.1 Contexte

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996) a introduit le principe du droit à chacun de « respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, et d'être informé de la qualité de l'air qu'il respire ».

Ainsi, la surveillance de la qualité de l'air et l'information de la population est confiée dans chaque région, à des organismes agréés. La qualité de l'air, à l'échelle de la région, fait l'objet d'un suivi par Air Breizh.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), a été révisé et approuvé en octobre 2008. Il constitue la composante « air » du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE). Ces deux documents seront réévalués dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fin 2020.

A ce jour, CMC n'est pas concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) seule l'agglomération rennaise est concernée à l'échelle Bretonne.

En 2019, 19 stations de mesures sur la surveillance de la qualité de l'air existent en Bretagne, réparties dans 8 villes. Celle de Vannes se situe à 30km du territoire de CMC, ce qui fait d'elle la plus proche.

5.2.4.2 La pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique est la modification de la composition naturelle de l'air, par introduction de substances étrangères ou par variations importantes des proportions de ses composants.

Les polluants sont émis par des sources issues des activités humaines (combustion, utilisation de solvants, ...) ou de phénomènes naturels (éruptions volcaniques, érosion des sols, ...).

Au niveau européen, la directive du 16/12/2016 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants anthropiques par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030. Ils sont traduits en France par des objectifs inscrits au décret n°2017-949 du 10 mai 2017.

5.2.4.3 Emissions territoriales

L'analyse des émissions territoriales par secteur d'activité sur le territoire du CMC est présenté ci-dessous (Figure 2Figure 8) et met en évidence les éléments suivants :

- Les émissions des composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) sont liées principalement au secteur résidentiel (58%) et au secteur de l'industrie hors production d'énergie (22%) ;
- Les particules (PM10 et PM2.5) sur le territoire sont émises principalement par les secteurs agricole (respectivement 75% et 44%), résidentiel (13% et 33%) et du transport routier (10% et 17%) ;
- Les oxydes d'azotes (NOX) sont émis majoritairement par le secteur routier, représentant 51% des émissions du territoire et par l'agriculture à hauteur de 39% ;

Etat Initial de l'environnement

- Les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) sur le territoire sont liées essentiellement au secteur résidentiel à 69% ;
- Les émissions d'ammoniac (NH_3) sont émises intégralement par le secteur agricole.

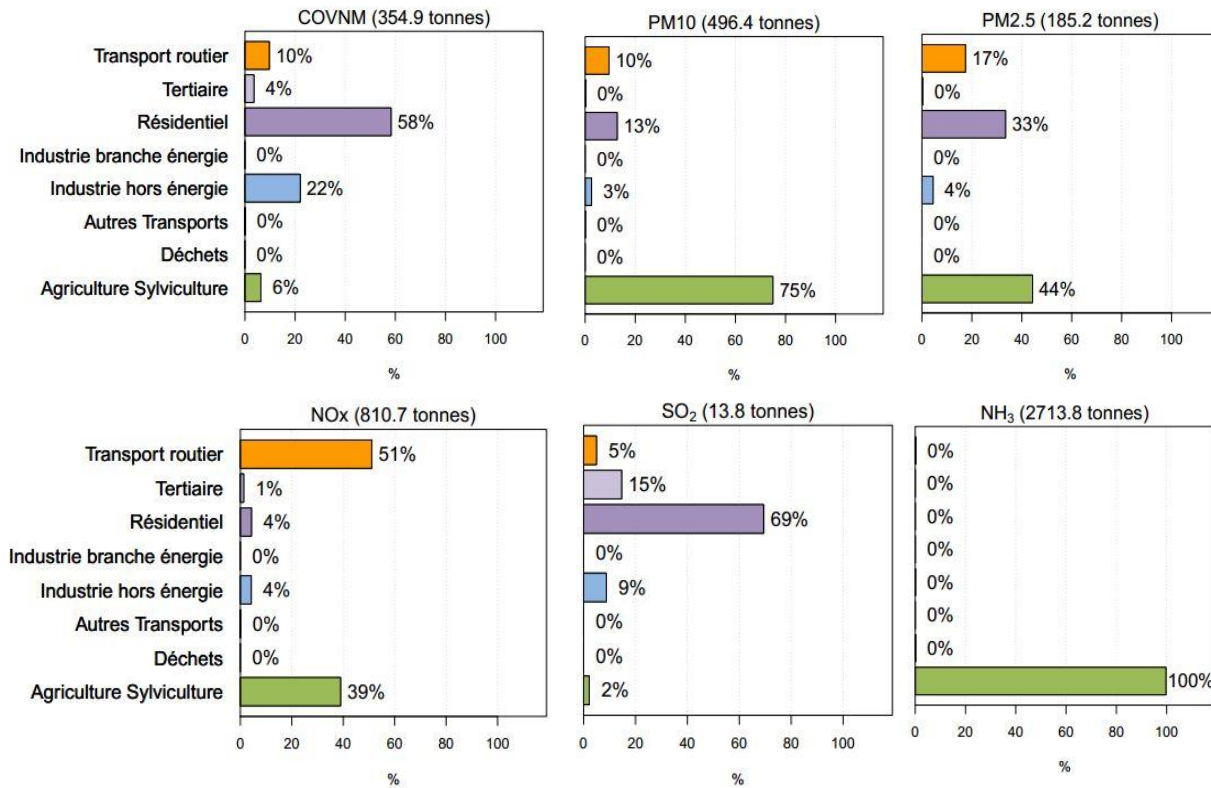


Figure 8 - Inventaire des émissions pour le territoire (source : air Breizh - 2014).

Le secteur de l'agriculture est le premier émetteur de polluants atmosphériques sur le territoire de CMC, mais ceci tient également à sa prédominance dans l'économie territoriale.

Le second secteur est celui du résidentiel. En effet les différentes émissions comme celles des PM et des COVNM sont principalement liées à la combustion du bois dans les foyers. Les chaudières fuel domestiques sont également à l'origine d'émissions significatives en SO_2 . Le graphique ci-dessous présente la répartition des émissions en fonction du combustible résidentiel.

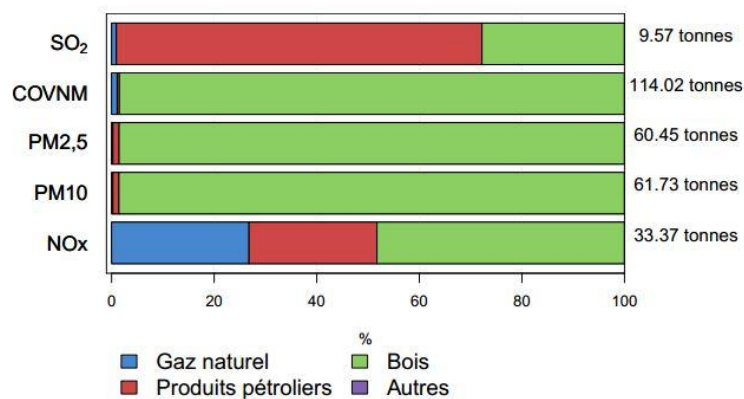


Figure 9 - Répartition des émissions du secteur résidentiel en fonction du combustible (source : Air Breizh - 2014).

Pour aller plus loin : polluants atmosphériques dans le diagnostic du PCAET

5.2.5 A retenir

Forces ☺

Un réseau hydrographique très dense.
Des débits plutôt hauts dans des cours d'eau du territoire.
Un bon état biologique global pour les eaux superficielles.
Un climat océanique doux et humide en été et pluvieux en hiver.

Faiblesses ☹

Une disponibilité de la ressource en eau inégalement répartie dans le temps (problématiques d'inondations et de sécheresses notamment des étiages très bas).
Des infiltrations moindres avec une absence de nappe phréatique.
La qualité physico-chimique des eaux de surfaces est médiocre à mauvaise.

Opportunités ☐

La forte présence de l'eau superficielle sur le territoire est un atout de force contre le manque de réserves en nappes phréatiques.
Le bon état biologique des cours d'eau peut s'avérer être une opportunité pour encourager à lutter contre le mauvais état physico-chimique, et pourra à l'avenir permettre une meilleure résilience des milieux dans le temps.
Le climat dont bénéficie le territoire pourra être un atout dans le contexte de réchauffement climatique, tant en termes de températures qu'en termes de pluviométrie.

Menaces ■

La mauvaise répartition de la ressource en eau dans le temps pourrait, dans un contexte de changement climatique, s'accroître dans les années et décennies à venir.
Les nappes phréatiques sont des atouts de la résilience des territoires face au réchauffement climatique. Malgré un réseau hydrographique dense, une attention sur cette ressource devrait être soutenue.
Le mauvais état physico-chimique des cours d'eau peut être un véritable frein pour le maintien d'un bon état biologique des milieux aquatiques dans un contexte où le climat est amené à se réchauffer et accélérer les cycles éléments tels que les nitrates et le phosphore (risque d'eutrophisation).

Enjeux hiérarchisés

1. La ressource en eau reste un élément de fondement des milieux qui est et sera fragilisé à l'avenir.
2. Sa qualité dépendra des pratiques exercées sur le territoire.
3. Un climat qui sera amené à se modifier dans le temps.

| Chiffres clés | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un passé d'exploitation du sol : 6 carrières actives - Les sols sont propices à l'exploitation agricole - 3 masses d'eau en bon état, 2 en état moyen et 1 en état médiocre - 4 captages dit sensibles d'eau potable - Climat centre Bretagne tempéré clément - Les deux postes qui émettent le plus de pollution atmosphérique : le résidentiel et l'agriculture | |
| Faiblesses / Vulnérabilités | Atouts / Potentiels |
| <ul style="list-style-type: none"> - Epuisement de la ressource minière - Manque de connaissance sur les potentiels géothermiques réels / pas de données sur les productions - Perte en matière organique dans les sols / lessivage des sols et imperméabilisation - Pollution diffuse - Conflit d'usage de l'eau entre amont et l'aval et tension sur la ressource - Réchauffement climatique déjà visibles (+0.2°/ décennie depuis 1960) - Précarité énergétique - Pratiques agricoles très émettrices de GES - Pas de périmètre de protection pour le captage de Kerdaniel | <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de valorisation géothermique - Programmes régionaux de restructuration des haies bocagères (Breizh Bocage) - Programme ECOD'O pour aider à la réduction des consommations d'eau des entreprises - Syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques positivement actif sur le territoire - Potentiel de valorisation solaire et venteuse - Conseil aux particuliers pour de la rénovation énergétique (point info habitat) - Groupe de travail pour la réduction des GES en agriculture - Mise en équipement et surveillance de l'assainissement non collectif |
| Enjeux et liens avec le PCAET | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le développement du réemploi des ressources du BTP, le développement des matériaux bio-sourcés - Le développement de la géothermiques demande des caractéristiques géologiques spécifiques - Préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Reconquête de 2 masses d'eau d'ici 2021 et de 2 masses d'eau d'ici 2027 pour atteindre le bon état écologique sur l'ensemble du territoire. - Partage de la ressource entre le milieu naturel et les usages - Diminution des consommations domestique des particuliers et des industriels - Vulnérabilité du territoire au changement climatique : adapter le territoire au réchauffement climatique - Meilleure connaissance du potentiel solaire pour développement énergétique - Réduction des émissions de gaz à effet de serre : informer, lutter contre la précarité énergétique, accompagner l'agriculture dans des changements de pratiques - Améliorer la valorisation des boues d'épuration - Accentuer la replante de haies bocagères pour lutter contre l'érosion des sols et développer en parallèle la filière bois-énergie notamment lié aux bois bocager. - Mettre en place un périmètre de protection de captage sur tous les captages du territoire - Lutter contre l'érosion des sols et la disparition des zones humides puits de biodiversité et de carbone. | |

5.3 Milieu naturel

5.3.1 Cohérence écologique territoriale

Tableau : Etat initial de la cohérence écologique sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces | Tendances générales |
|---|---|---------------------|
| Outils existants : trame verte et bleue | Prise en compte de la biodiversité accrue dans les différents documents de planifications : SCOT/PLU/PLUi/... | ↗ |

La **trame verte et bleue** est un **outil d'aménagement du territoire** qui a pour **objectif de faciliter la prise en compte et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement du territoire**. Elle permet de comprendre la **notion de cohérence écologique**.

La définition de la trame verte et bleue d'un territoire s'appuie à la fois sur l'identification des réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux habitats naturels favorables à un groupe d'espèces donné (par exemple, les espèces forestières), et des corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs.

Dans un territoire donné, chaque espèce occupe un habitat ou un ensemble d'habitats naturels spécifiques, qui lui permet de subvenir à ses besoins fondamentaux : nourrissage, reproduction, dispersion. La perception des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est différente d'une espèce/groupe d'espèce à l'autre. Certaines espèces favorisent les milieux boisés tandis que d'autres dépendent de milieux ouverts. Afin de prendre en compte au mieux cette diversité, on distingue généralement plusieurs sous-trames, qui correspondent aux grands types d'habitats naturels sur le territoire à savoir généralement, les habitats forestiers, ouverts/semi-ouverts et aquatiques/humides. Chaque sous-trame est constituée des réservoirs et corridors utiles aux espèces qui y sont inféodées. C'est l'ensemble des réservoirs et corridors issus des différentes sous-trames qui constituent la trame verte et bleue d'un territoire.

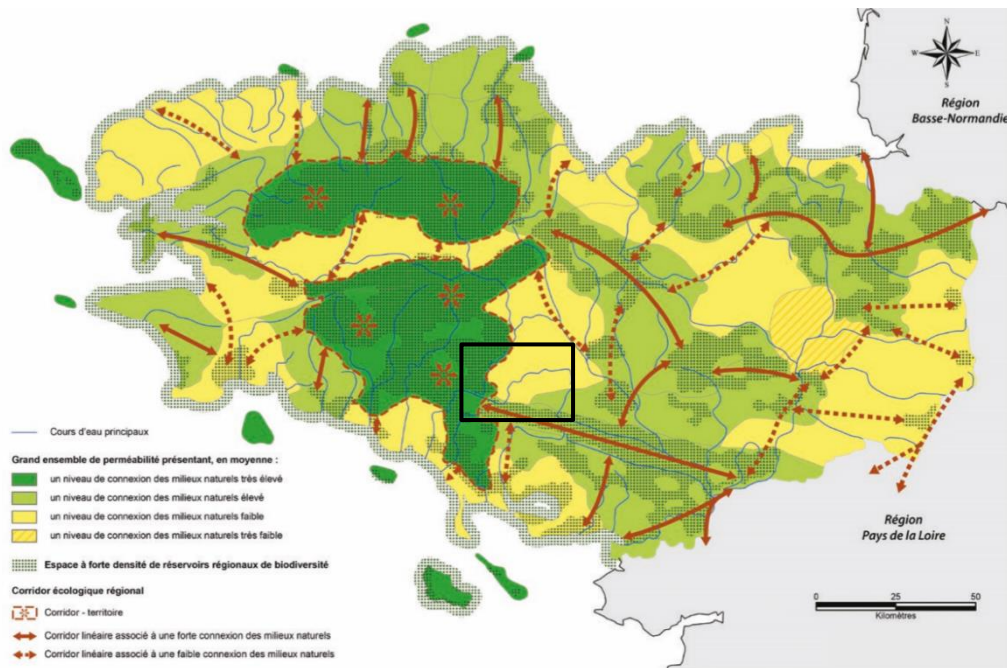
L'intensité et l'étendue des activités humaines contraint et empêche les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens. Ainsi, la région Bretagne a élaboré son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui doit être pris en compte dans les différents plans (PCAET, SCOT, ...) et documents d'urbanisme (PLU).

A l'échelle plus locale, le SCOT du pays de Pontivy prend en compte le maintien de la biodiversité et la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.

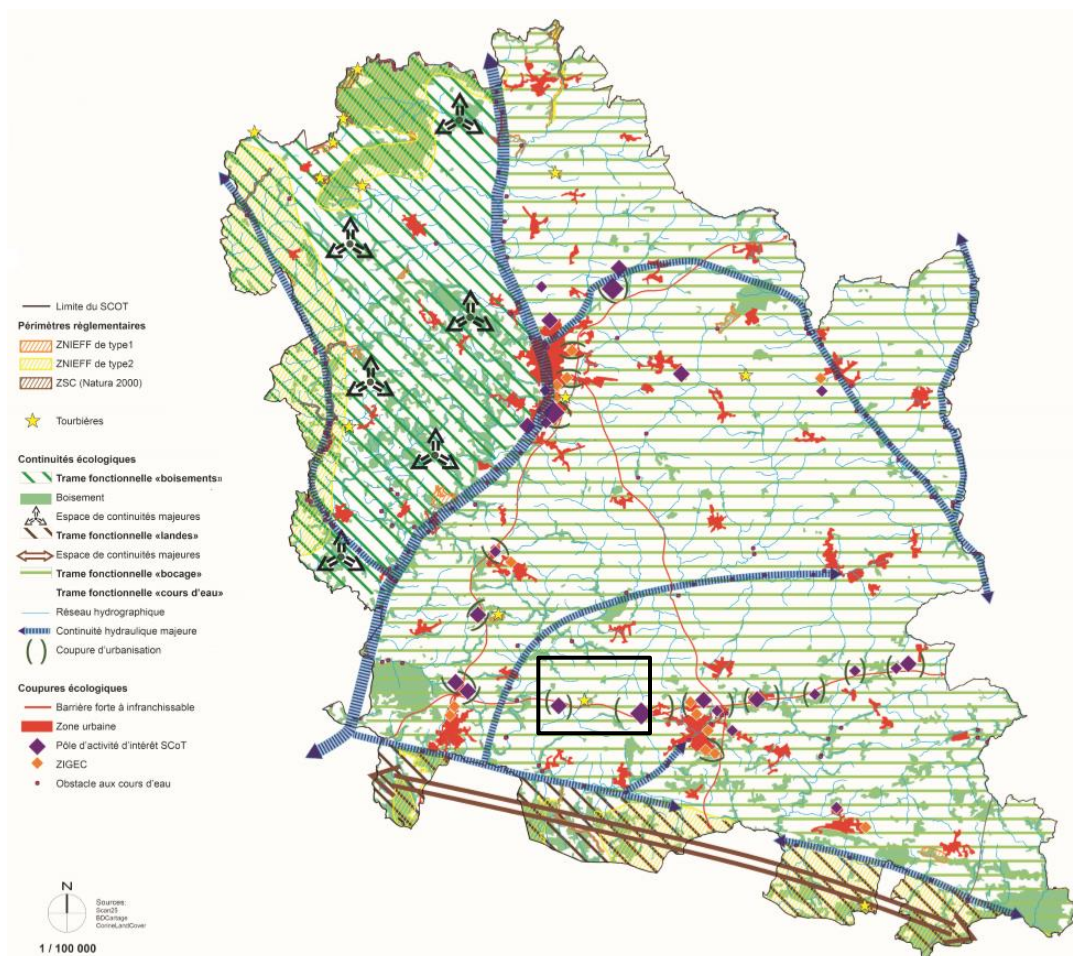
Y est fixé 3 orientations : le renforcement de la trame verte et bleue, la protection de la ressource en eau et des sous-sols et l'intégration de la connaissance.

La partie « milieu nature » s'appuie sur ces deux documents ainsi que sur la carte d'identité patrimoniale et paysagères réalisé par le CAUE en 2008 et sur l'atlas environnementale du Morbihan.

5.3.2 Vue d'ensemble sur l'écologie sur le territoire



Carte 15 - Synthèse de la trame verte et bleue régionale (source : SRCE Bretagne - 2016).



Carte 16 - Carte de la trame verte et bleue sur le pays de Pontivy (source : document d'orientation et d'objectifs du SCOT du pays de Pontivy - septembre 2016).

Etat Initial de l'environnement

Le territoire de CMC est à l'interface entre deux espaces. A l'Est, la connexion des milieux naturels est élevée (forêt de Lanouée). A l'Ouest, les connexions entre les milieux naturels est très élevée, les communes de Melrand et une partie de Pluméliau-Bieuzy en font partie via le massif des Montagnes noires. Les marges Sud du territoire, via les Landes de Lanvaux, représentent le corridor majeur reliant ces deux grandes réserves. Le territoire est en soit une discontinuité écologique à l'échelle régionale. La présence de grands plateaux agricoles en est la cause. Seul le maillage bocager permet de rendre cette zone fonctionnelle.

Concernant la trame bleue, le territoire est quadrillé à partir des grands axes hydrologiques que sont le Blavet, la Sarre, l'Evel, le Tarun, et la Claie.

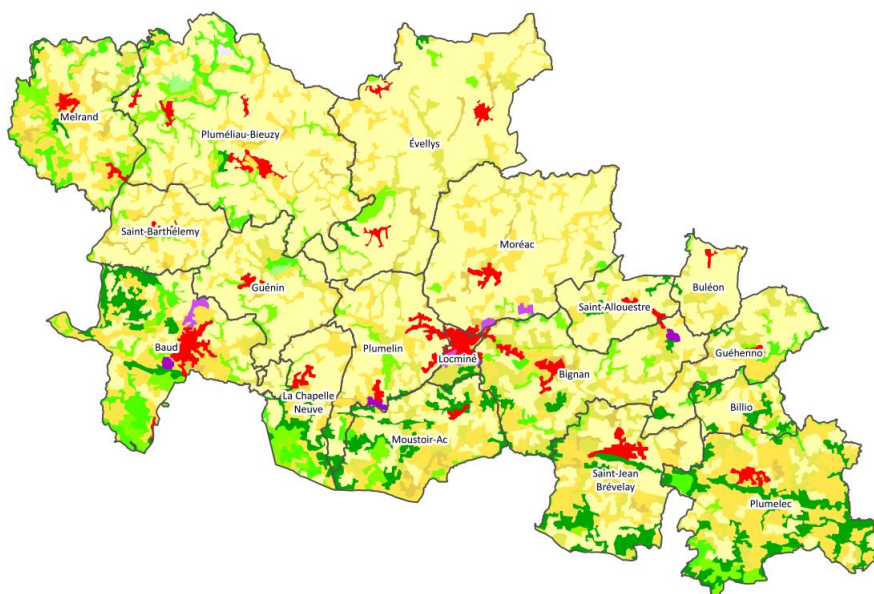
5.3.3 Occupation du sol

Tableau : Etat initial de l'occupation du sol sur le territoire

| Forces et faiblesses | Opportunités et menaces | Tendances générales |
|--|--|---------------------|
| Territoire agricole, occupation du sol diversifiée | Densification limitée (ZAN) Maîtrise de l'usage du sol et définition des besoins en amont | ↗ |

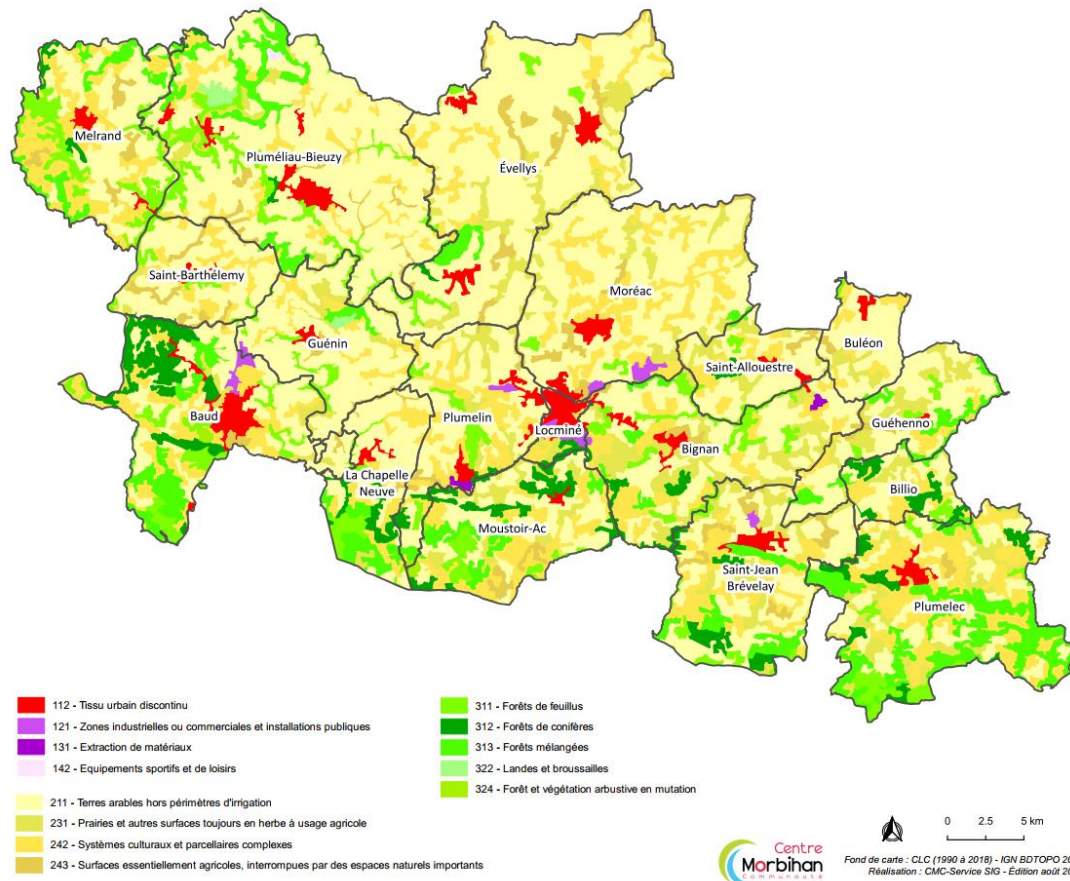
L'occupation du sol est étudiée ici à partir des données Corine Land Cover. La version la plus récente date de 2018. Il s'agit d'une base de données (BD) géographiques européenne d'occupation biophysique du sol. La BD de Corine Land Cover est produite à partir de photo-interprétation d'image satellite.

Corine Land Cover (1990)



Etat Initial de l'environnement

Corine Land Cover (2018)



Carte 17 - Occupation du sol de Centre Morbihan Communauté (source : Corine Land Cover 2012 et 2018).

Le territoire est très agricole. Les espaces urbanisés sont peu nombreux et peu importants en surface. Les communes présentant une surface urbanisée les plus importantes sont Locminé et Baud. Certaines parties du territoire, en majorité dans le Sud sont couvertes de forêts surtout de feuillus mais parsemées de conifères.

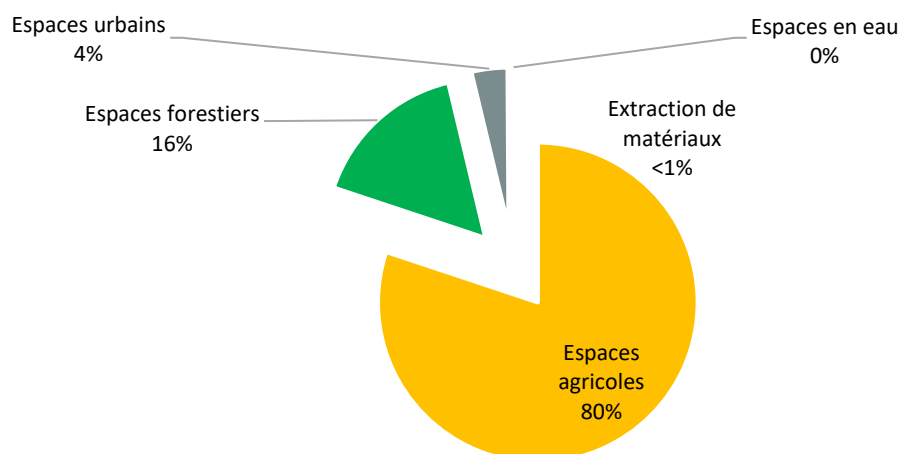


Figure 10 - L'occupation du sol par secteur sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (source : corine Land Cover 2018).

Etat Initial de l'environnement

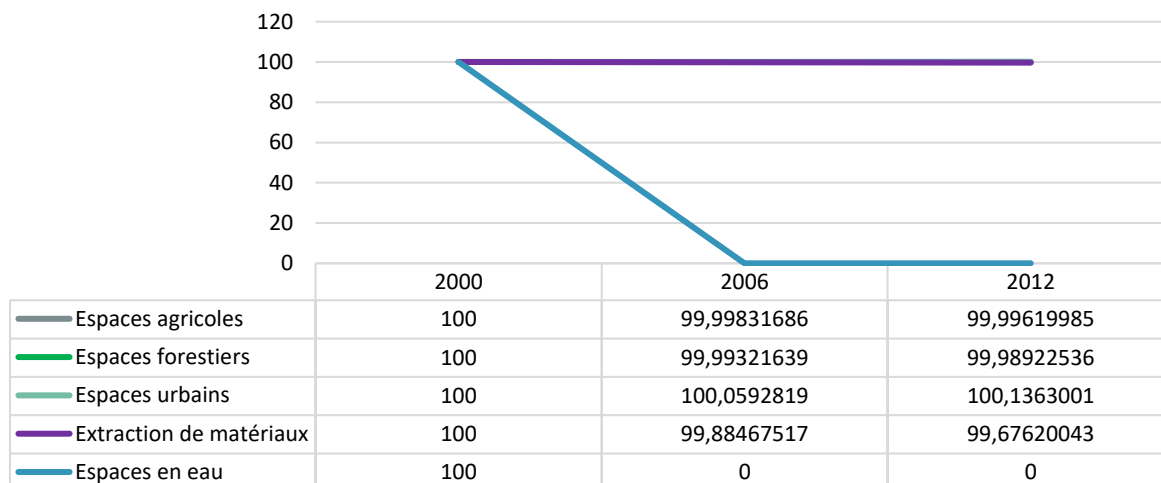


Figure 11 - Evolution de l'occupation du sol (indice Base 100) (source : B&L évolution).

L'évolution de l'occupation du sol dans le temps est un indicateur fort des pressions qui s'exercent sur les milieux et des futures menaces qui pourraient leur faire préjudice. Sur cette courbe ci-dessus, on constate que les espaces en eau diminuent drastiquement entre 2000 et 2012 au point de disparaître totalement à partir de 2006. Constatant que cette courbe est très évocatrice pour les tendances des espaces en eau, au détriment des autres types d'occupation du sol, un autre graphique a été produit sans les extractions de matériaux ni les espaces en eau pour mettre en lumière les évolutions qui concernent les autres tendances.

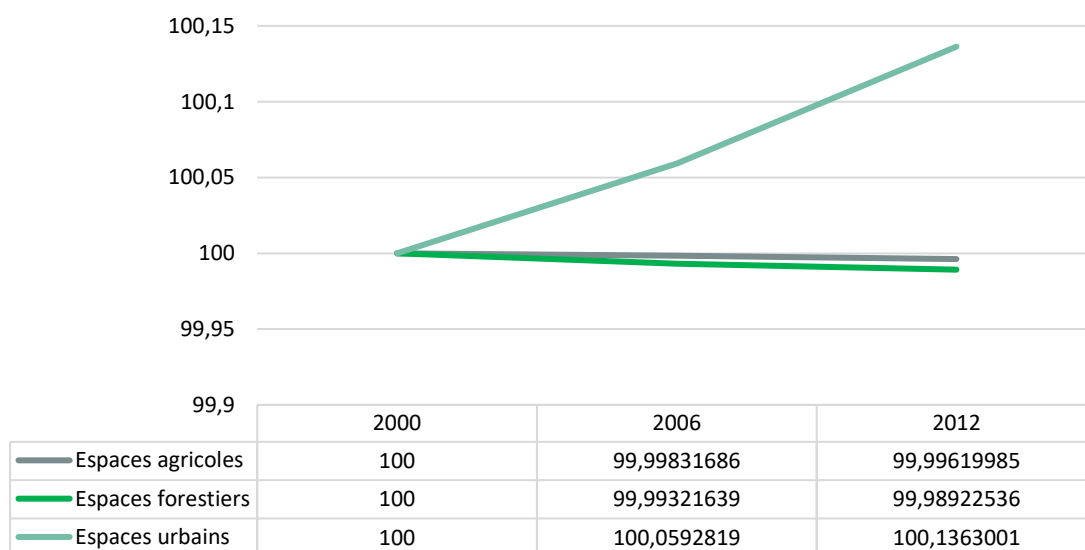


Figure 12 - Evolution de l'occupation du sol (indice Base 100) (source : B&L évolution).

En effet, cette courbe rend mieux compte des tendances pour les autres espaces et l'on y constate immédiatement que les espaces urbains sont actuellement en train de prendre le pas sur les autres espaces (forestiers et agricoles). Le secteur qui semble le plus affecté par l'augmentation des étendues urbaines est le secteur forestier. Toutefois, les espaces agricoles sont tout de même également en léger déclin sur toute la période.

Tableau 11 - Surface en hectare de l'occupation du sol en 1990 et en 2018 et son évolution (source : CLC 1990 et CLC2020).

| | Surface (ha) 1990 | Surface (ha) 2018 | Evolution |
|--|-------------------|-------------------|-------------|
| Tissu urbain discontinu | 1783 | 2296 | ↗ 513 |
| Zones industrielles | 174 | 347 | ↗ 173 |
| Extraction de matériaux | 78 | 63 | ↘ -15 |
| Equipements sportifs | 26 | 26 | ↔ 0 |
| Terres arables | 33385 | 34706 | ↗ 1321 |
| Prairies et autres | 6327 | 5413 | ↘ -914 |
| Systèmes culturaux | 12820 | 13246 | ↗ 426 |
| Surfaces essentiellement agricoles interrompues par espaces naturels | 1569 | 1905 | ↗ 336 |
| Forêts de feuillus | 3909 | 3850 | ↘ -59 |
| Forêts de conifères | 4597 | 2317 | ↘ -2280 |
| Forêts mélangées | 2227 | 4367 | ↗ 2140 |
| Landes | 116 | 116 | ↔ 0 |
| Forêts et végétation arbustive | 119 | 101 | ↘ -18 |
| Total | 67130 | 68753 | 1623 |

La différence entre les deux totaux surfaciques de CMC est due à un biais cartographique des contours communaux

5.3.3.1 Milieux agricoles

Les surfaces agricoles utilisées représentent 80% du territoire de CMC. Ainsi au-delà de son rôle dans l'économie locale, l'agriculture joue un rôle de première importance dans l'aménagement du territoire et le maintien de l'ouverture des paysages et de certains milieux naturels.

L'agriculture intensive sur le territoire de CMC marque profondément le paysage. L'uniformisation des cultures agricoles, l'homogénéisation des habitats et l'arasement des haies ont été préjudiciables en particulier à la faune sauvage.

Ces phénomènes ont eu pour principale conséquence une perte de biodiversité conséquente pour le milieu rural. Néanmoins, le territoire agricole sur le pays révèle encore de nombreuses zones d'accueil et de refuge pour la faune et la flore sauvage. Selon les cultures différents habitat prédominant :

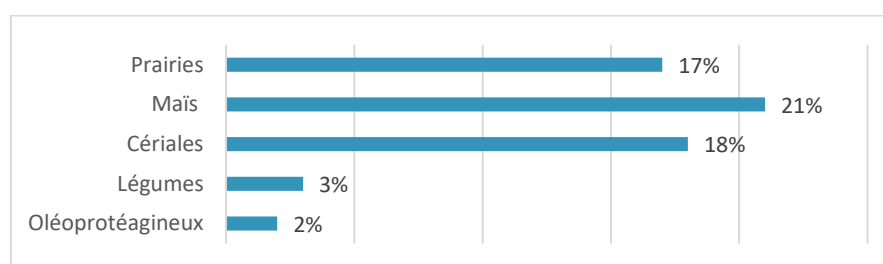


Figure 13 - Utilisation des surfaces agricoles (source : RPG 2015).

La richesse écologique des prairies, tant au niveau de la diversité des habitats naturels que de la richesse spécifique, nécessite une gestion différenciée de ces espaces. Il s'agit entre autres de promouvoir le pâturage extensif et la fauche, essentiels pour la conservation de la biodiversité. Les pratiques de culture tel que le labour et l'épandage de produits phytosanitaire ont un impact sur la pédofaune, fondamentale au maintien du sol et à sa qualité.

Certaines espèces animales et végétales colonisent les champs de culture. Les plantes messicoles et certaines espèces faunistiques nichant dans les cultures en sont les principales illustrations. Cependant, la végétation

messicole a largement disparu des champs sur le territoire. Remarquablement, l'évolution de ces plantes illustre bien la modification des pratiques agricoles durant ces cinquante dernières années.

5.3.3.2 Le bocage

En lien direct avec les milieux agricoles, les haies bocagères sont l'un des composants essentiels du paysage et de la trame verte du territoire. Ils sont une caractéristique typique du paysage rural Breton. Ils se caractérisent par un ensemble linéaire plus ou moins denses et présentant 1 à 3 strates végétales : arbustives, basses-arbustives et arborées permettant de diviser les parcelles argraires. A ce titre, leur composition induit des fonctionnalités écologiques et paysagères importantes. Au-delà d'être un réservoir de biodiversité pour les oiseaux ainsi que pour la micro et macrofaune, les haies bocagères agissent sur la qualité de l'eau et des sols : régule des flux d'eau, fixe les intrants et lutte contre l'érosion.

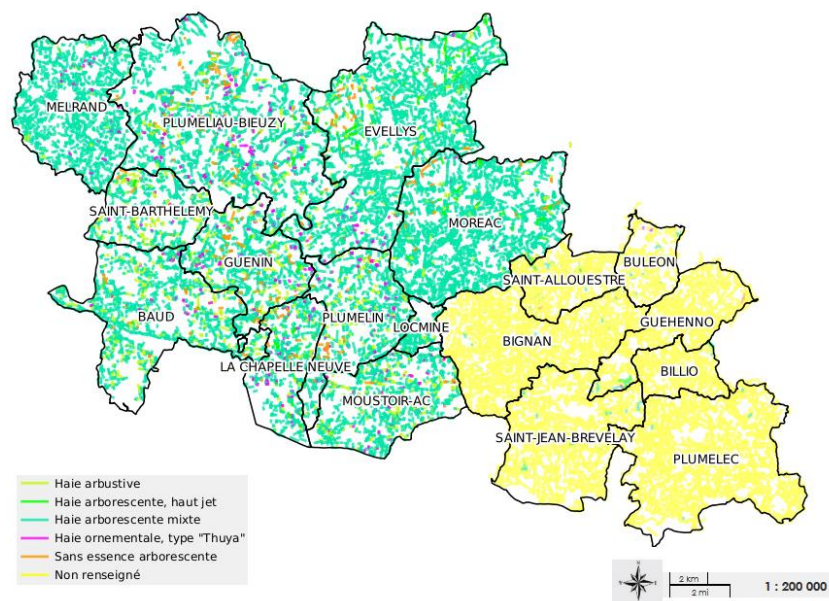
Le maillage bocager a connu une forte régression depuis les premiers remembrements engagés dans les années 1950. Les deux vues aériennes ci-dessous, prises à la même échelle mais avec 54 ans de différence, illustre parfaitement cette mutation du maillage bocager.



Figure 14 - Evolution du maillage bocager au Nord-Est de Saint-Jean Brévelay – à gauche : 1952 ; à droite : entre 2006 et 2010 (source : IGN, remonter le temps).

L'arasement massifs des haies et des talus n'est plus d'actualité. Cela est possible grâce à une prise de conscience générale de la valeur écologique, agronomique et économique du bocage. L'enjeu de la qualité de l'eau et le développement d'une filière bois / énergie devrait inciter à amplifier la (re-)création de linéaire bocager. Le bocage est encadré par le code rural et est concerné par diverses politiques publiques tel que le programme Breizh Bocage qui finance les travaux de plantation et dégagement des plants pour inciter à la refonte du maillage bocagers.

Dans le cadre de l'élaboration des PLU sur le territoire de CMC, des inventaires sont réalisées pour identifier le maillage bocager.



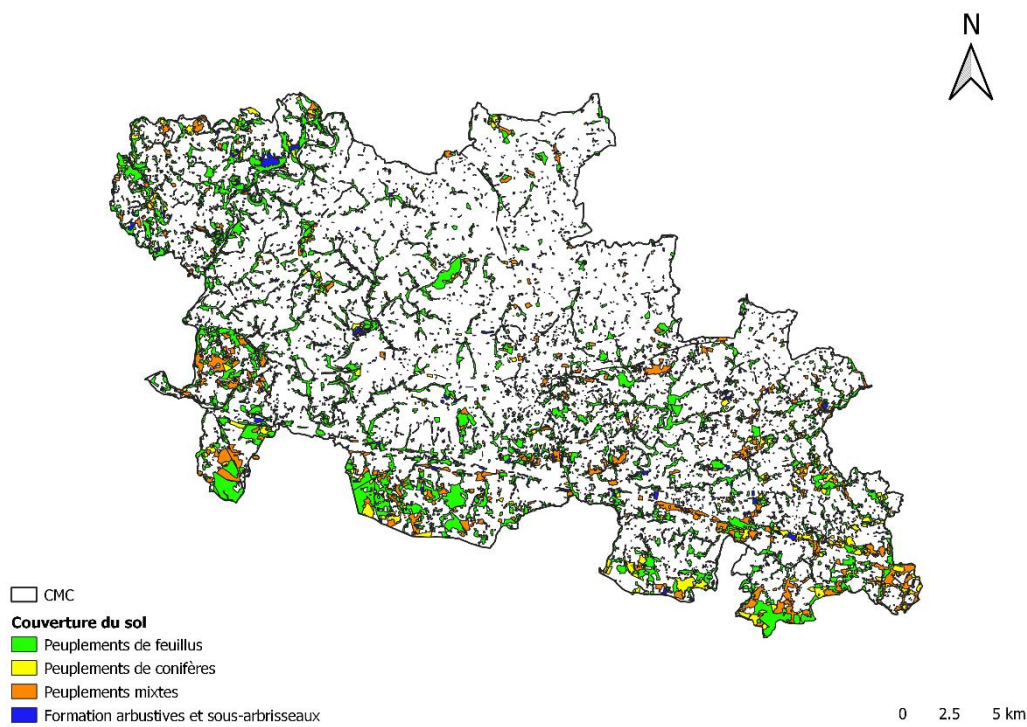
Carte 18 - Patrimoine bocager sur CMC (source : SVB et SMGBO)

5.3.3.3 Les zones forestières et les landes

Comprenant le bocage, les surfaces forestières représentent 15.6% du territoire de CMC. En comparaison la moyenne départementale est de de 17 à 19.7% selon la méthodologie employée en 2008)⁹. Au cours des siècles, les surfaces occupées par les landes et les boisements ont beaucoup fluctué, passant par des épisodes d'extension puis de régression. Le recul des espaces de bois et de lande est d'abord lié à la conquête des sols pour satisfaire les besoins alimentaires de la population puis de l'industrialisation ensuite. Entre 1990 et 2018, les forêts ont diminuées de 0.7% sur le territoire. Malgré ce constat, les surfaces à forte tradition forestière, localisées sur les landes de Lanvaux et le long des rives du Blavet, ont été soumises à d'intenses reboisements à partir de 1947 avec la création du Fonds Forestier National.

Les forêts domaniales et les boisements privés marquent les bordures Ouest et Sud de CMC. Ces grands massifs forestiers sont accompagnés d'ensembles boisés de taille plus modeste et disséminés sur l'ensemble du territoire (voir ci-dessous). Le constat à l'échelle morbihannaise est que les forêts sont en grande partie privée et très morcelée (en moyenne 1,2 ha par propriétaire).

⁹ Définition de la tache urbain, Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG - cahier identité patrimoniale et paysagère du CAUE - 2008



Carte 19 - Surface boisée sur CMC – 2013)

La composition des boisements est répartie entre les forêts de résineux, de feuillus et les forêts mixtes auxquelles il convient de rajouter le linéaire boisé (haies bocagères, ripisylve...). Cette composition a évolué drastiquement dans le temps : « Les conifères furent alors, en Bretagne, les agents de la restauration des forêts »¹⁰. Mais entre 1990 et 2018, la population de conifère s’est peu à peu fondue (de moitié : 4597ha à 2317ha) dans les forêts mélangées qui de fait ont doublé (2227ha à 4367ha). Les forêts de feuillus sont stables avec une légère diminution de 59ha (chiffres issus des CLC de 1990 et 2018).

L’exploitation forestière de certains massifs pourrait s’étendre dans les prochaines années avec le développement de la filière bois-énergie.

Tableau 12 - Formations boisées sur le territoire de CMC (source : carte identité patrimoniale et paysagères ; CAUE – 2008).

| Formation boisées | | | | |
|---|---------------------|--------------------|-------------------------------|--|
| Nom du site | Identifiant du site | Superficie (en ha) | Commune(s) concernée(s) | Type(s) de milieu rencontrés |
| Bois au sud de Plumelec | ID_Site004 | 131,35 | Plumelec | Formations boisées Landes |
| Le Camp Romain et bois au sud de Billio | ID_Site005 | 184,43 | Billio, Plumelec | Formations boisées Landes |
| Bois de Kergroix | ID_Site007 | 142,79 | Pluméliaou-Bieuzy, Evellys | Formations boisées |
| Forêt de Kerguéhennec | ID_Site009 | 124,05 | Bignan, Saint-Allouestre | Formations boisées Cours d’eau et vallées |
| Landes de Canécan | ID_Site010 | 106,01 | Plumelec | Formations boisées Landes |
| Bois de Donnan | ID_Site011 | 231,42 | Plumelec, Saint-Jean Brévelay | Formations boisées Landes |
| Landes de Rohan et de la Villaunay | ID_Site014 | 353,74 | Plumelec (et hors CMC) | Formations boisées Landes Cours d’eau et vallées |

¹⁰ Penn ar bed, Albert Lucas et Jean-Pierre L’Hardy. *Les conifères*. Septembre 1966. Volume 5, n° 46 bulletin trimestriel de la société pour l’étude et la protection de la nature en Bretagne.

| | | | | |
|-------------------|------------|----------|---|---------------------------|
| Coët Ny | ID_Site040 | 80,52 | Plumelec | Landes Formations boisées |
| Landes de Lanvaux | ID_Site042 | 6 780,56 | Bignan, La Chapelle Neuve, Moustoir-Ac, Plumelec, Plumelin, StJean-Brévelay (et hors pays de Pontivy) | Landes Formations boisées |

Les landes sont à plusieurs fois cités dans le tableau précédent. Ils correspondent à formations végétales basses, typiques des terrains pauvres et acides et caractérisées par une végétation ligneuse à base d'ajoncs et d'éricacées, il ne subsiste plus que de petits fragments épars, mais la végétation de la lande demeure sous-jacente à beaucoup de bois, prête à reconquérir le terrain si les conditions le permettent.

De nombreuses parcelles en lande ont été conquises par les résineux s'étendant par semis naturel. Le pin maritime qui a trouvé des conditions favorables à son extension constitue aujourd'hui la principale essence du massif de Lanvaux et contribue à la fermeture du paysage. En effet, l'enrésinement progressif des landes de Lanvaux fait que le terme de « landes » a perdu toute signification et n'évoque plus aujourd'hui que la localisation géographique de paysages disparus. Tendances généralisées sur l'intégralité du territoire et au-delà.

Le phénomène d'enrichissement est également notable sur le territoire de CMC. En effet, entre les années 1980 et 2000, le nombre d'exploitations avicoles n'a cessé de décroître essuyant les différentes crises avicoles. L'élevage porcin suit également cette tendance sur cette même période. La déprise agricole libère ainsi des terres anciennement cultivées et pâturées. Ces terres sont rapidement gagnées par la friche ou la lande. Les bâtiments abandonnés conduisent à une réflexion sur leur déconstruction d'autant plus que de nombreux bâtiments contiennent de l'amiante.

5.3.3.4 Zones humides et tourbières

En tant qu'interfaces entre milieux aquatiques et terrestres, les zones humides constituent d'importants réservoirs de biodiversité abritant de nombreuses espèces remarquables. Ce sont des milieux à la fois fragiles et pourvoyeurs de nombreux services écosystémiques comme la régulation du régime hydrique (limitation des inondations et restitution d'eau en période d'étiage), la filtration/épuration de l'eau, la production de tourbe, etc. Les zones humides, et en particulier les tourbières, jouent également un important rôle de stockage de carbone. Par définition, une tourbière est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Les tourbières et landes tourbeuses confèrent au territoire une **richesse patrimoniale remarquable**. Malheureusement, de nombreuses interventions humaines ont provoqué la disparition de certaines d'entre elles. Deux d'entre elles, sont inscrites à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) voir ci-dessous.

Un inventaire départemental des zones humides a été réalisé en 2009. Il s'agit d'un outil d'information, visant à alerter les communes, les aménageurs ou les particuliers, sur la présence des zones humides de leur territoire. Il n'a pas de portée réglementaire mais constitue bien un état initial permettant d'évaluer leur évolution.

Tableau 13 - Zone humides intérieures (source : carte identité patrimoniale et paysagères ; CAUE – 2008).

| Zones humides intérieures | | | | |
|--|---------------------|------------|--|---|
| Nom du site | Identifiant du site | Superficie | Commune(s) concernée(s) | Type(s) de milieu rencontrés |
| Tourbière de Kerledorz | ID_Site052 | 8,10 ha | Plumélia | Zones humides intérieures (tourbière) Landes Formations boisées |
| Tourbière de Plaudren, bois du Gohlut et le Guérihel | ID_Site053 | 324,82 ha | St-Jean-Brévelay (et hors pays de Pontivy) | Zones humides intérieures (tourbière et marais) Formations boisées |
| Le Stum | ID_Site054 | 16,91 ha | St-Barthélémy | Zones humides intérieures (étangs) Formations boisées |
| Etang de Bolan | ID_Site063 | 8,95 ha | Moréac, Réguiny | Zones humides intérieures (étang) |
| Tourbière de Coët-Coët | ID_Site064 | 17,28 ha | Guénin, Plumelin | Zones humides intérieures (tourbière) Formations boisées Cours d'eau et vallées |
| Plans d'eau près de Gamblen | ID_Site074 | 6,42 ha | Plumélia | Zones humides intérieures Formations boisées |

| | | | | |
|--|------------|----------|---------------------------|--|
| Plans d'eau de Lost er Lann | ID_Site075 | 11,61 ha | Pluméliau | Zones humides intérieures Formations boisées |
| Etang de Kergroix | ID_Site077 | 23,98 ha | Remungol | Zones humides intérieures (étang) Formations boisées |
| Plan d'eau près du château de Beaulieu | ID_Site078 | 4,33 ha | Moréac, Bignan | Zones humides intérieures Formations boisées |
| Plan d'eau près de Tellené | ID_Site079 | 7,06 ha | Guénin, La Chapelle Neuve | Zones humides intérieures Formations boisées |
| Plan d'eau de Locminé | ID_Site080 | 3,24 ha | Locminé | Zones humides intérieures Plan |
| Plan d'eau près de Châteauneuf | ID_Site081 | 13,10 ha | Guéhenno, Bignan | Zones humides intérieures Formations boisées |
| Etang de Kerguéhennec | ID_Site082 | 11,94 ha | Bignan | Zones humides intérieures (étang) |

Marqué par les vallées et les cours d'eau qui structurent profondément le territoire, les zones humides d'origine artificielle comme les plans d'eau d'agrément, jalonnent le territoire. Elles sont associées aux eaux de surface, aux formations forestières, aux prairies humides ou à des anciennes carrières. D'attrait pour les loisirs ces espaces peuvent provoquer des dysfonctionnements sur la qualité de l'eau environnement. Néanmoins, l'incidence écologique des zones humides artificielles peut être délicate à évaluer, en particulier lorsqu'il est envisagé de «re-naturer » un site par suppression de l'ouvrage (un barrage par exemple) derrière lequel s'est formée la zone humide. Il convient alors de mettre en balance l'intérêt écologique du milieu «re- naturé » avec celui du milieu qui aurait été conservé.

5.3.4 Les zonages règlementaires et d'inventaires

5.3.4.1 Zonage d'inventaire

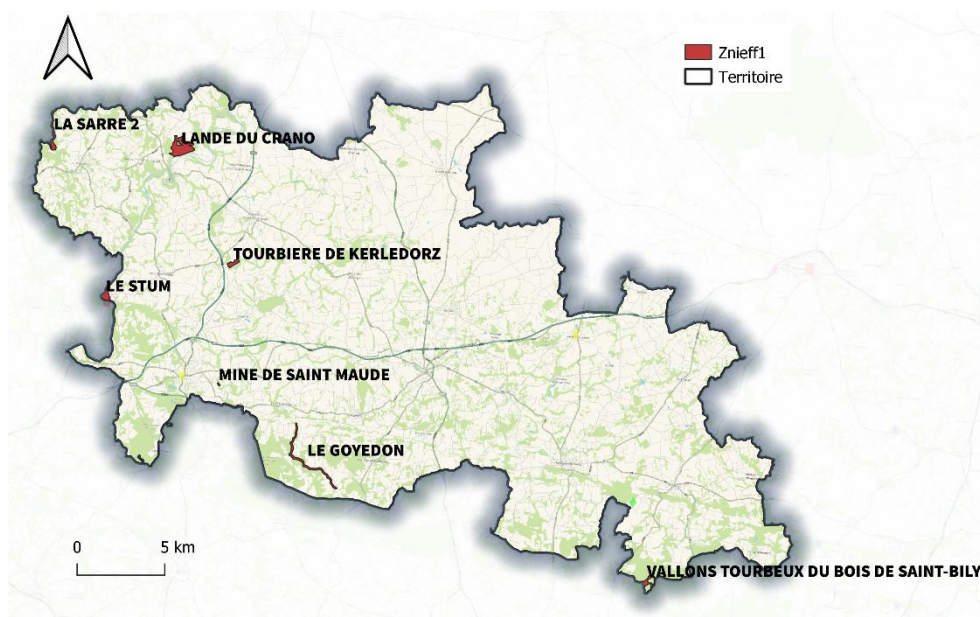
L'inventaire des **Zones Naturelles D'intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique** (ZNIEFF) repose sur la richesse des milieux naturels ou la présence d'espèces floristique ou faunistique rares ou menacées.

Il s'agit de distinguer : les ZNIEFF de type I, qui sont des secteurs limités géographiquement ayant une valeur biologique importante et les ZNIEFF de type II, qui regroupent de grands ensembles plus vastes.

Ces zones révèlent la richesse d'un milieu. Si le zonage en lui-même ne constitue pas une contrainte juridique susceptible d'interdire un aménagement en son sein, il implique sa prise en compte et des études spécialisées naturalistes systématiques.

5.3.4.1.1 ZNIEFF de type 1

Sept ZNIEFF de type 1 sont recensées sur le territoire. Cela représente une surface totale de 348,22 ha au total.



Carte 20 - ZNIEFF de type 1 sur le territoire de CMC (source : MNHN - B&L évolution).

Parmi elles, 5 zones humides ont été classées de par la présence d'espèces végétales menacées et protégées au plan national dont le Rossolis à feuilles rondes, le Sélin à feuilles de carvi, le Flûteau nageant ou encore la Grasette du Portugal par exemple. Les cours d'eau comprennent des zones de reproduction capitale pour la population de truite du Tarun (ZNIEFF1 – Le Goyedon), ainsi qu'un intérêt piscicole important pour d'excellentes zones de frayères et de grossissement pour la population de truite (ZNIEFF1 – La Sarre 2).

La Mine de Saint Maude abrite en hiver sept espèces de chauves-souris protégées nationalement. Le site en est d'ailleurs géré par l'association « Bretagne vivante ». Les Landes du Crano sont des secteurs favorables pour la nidification de la Fauvette Pitchou.

Ces inventaires font l'objet de descriptions détaillées dont les grandes lignes ont été résumées dans le tableau suivant.

Tableau 14 – Liste et descriptions des ZNIEFF de type 1 présente sur le territoire de CMC (Source : INPN)

| Nom du site | Code MNHN | Communes concernées | Commentaire |
|--|-----------|---------------------|---|
| Tourbière de Kerledorz | 530006318 | Pluméliau-Bieuzy | - Landes tourbeuse, boulaie tourbeuse ; - Flore : Espèces remarquables : - Présence d'une espèce végétale protégée au plan nationale : le Rossolis à feuilles rondes - <i>Drosera rotundifolia</i> (abondante sur l'amont) ; - La Grasette du Portugal (<i>Pinguicula lusitanica</i>). |
| Landes du Crano | 530015421 | Pluméliau-Bieuzy | - Faune : espèces remarquables : - Fauvette pitchou (<i>sylvia undata</i>) ; - Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>) ; - L'escargot de Quimper : <i>Elona quimperiana</i> (présent dans le taillis). |
| Mine de Saint Maude | 530020011 | Baud | - Chiroptères : gîte d'hibernation par plusieurs espèces : - Grand Rhinolophe ; Petit Rhinolophe ; - Grand Murin ; Murin de Bechstein ; Murin de Natterer ; Murin de Daubenton ; Murin à moustaches. |
| La Sarre 2 | 530020053 | Melrand | - Faune : Peuplement caractéristique de la zone à truites comprenant 7 espèces dont 4 déterminantes : Anguille ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Truite fario ; |
| Vallons tourbeux du bois de Saint-Bily | 530030008 | Plumelec | - Flore : - 4 espèces protégées au plan national : les rossolis intermédiaires et à feuilles rondes (<i>Drosera intermedia</i> et <i>D. rotundifolia</i>), présence de la pilulaire à globules ou boulettes d'eau (<i>Pilularia globulifera</i>), le lycopode inondé (<i>Lycopodiella inundata</i>) ; - 8 autres plantes menacées : 2 rhynchosporés blanc et brun (<i>Rhynchospora alba</i> et <i>R. Fusca</i>), l'avoire de Thore (<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>), l'escargot de Quimper (<i>Elona quimperiana</i>). |
| La Stum | 530030121 | Saint-Barthélemy | - Flore : - Présence du Flûteau nageant, espèce de la Directive Habitats ; - Présence de <i>Selinum broter</i> , <i>Conyza floribunda</i> et de <i>Conyza sumatrensis</i> . |

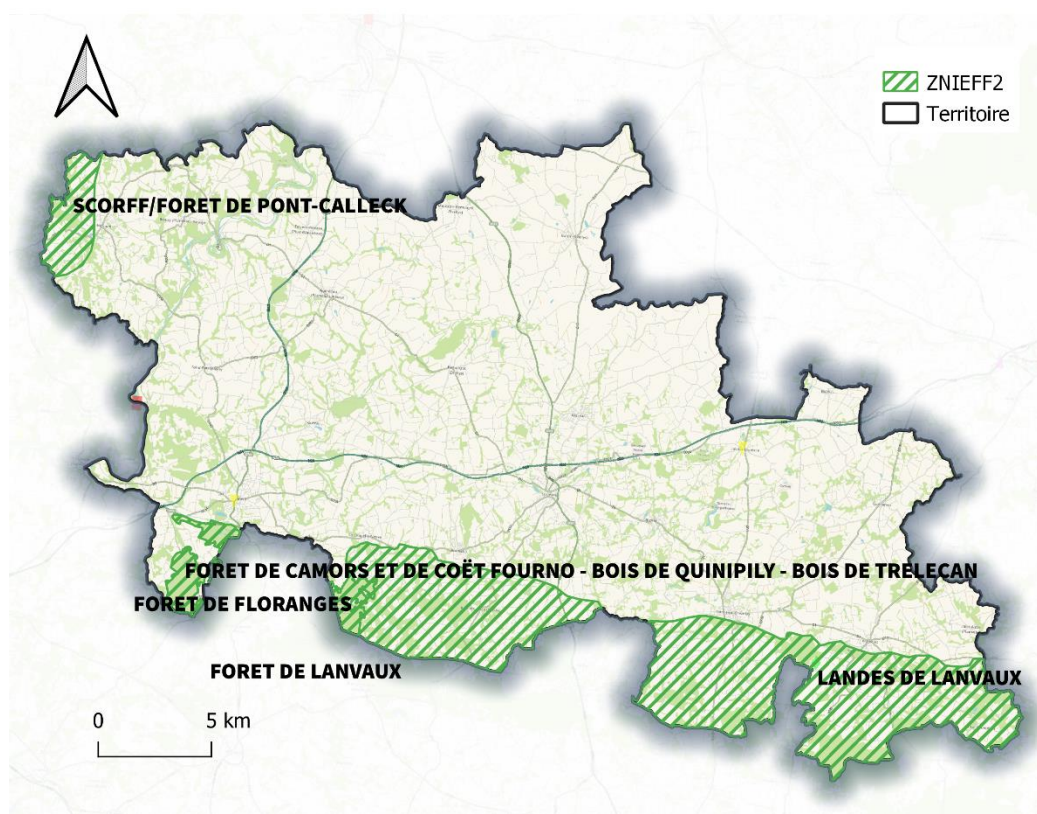
| | | | |
|-------------------|-----------|---|--|
| Le Goyedon | 530120010 | Plumelin, la chapelle neuve, Moustoir-Ac | <ul style="list-style-type: none"> - Faune : Zone de reproduction capitale pour la population de truite du Trarun, l'anguille, le chabot, la lamproie de planer et la truite fario ; - Flore : Saussaie et Frênale peu typiques. |
|-------------------|-----------|---|--|



Figure 15 - Droséra à feuilles rondes - *Drosera rotundifolia* (haut gauche), Flûteau nageant - *Luronium natans* (bas gauche), Grassette du Portugal - *Pinguicula lusitanica* (centre), Fauvette Pirchou - *Sylvia undata* (haut droit), Sélín à feuilles de carvi - *Selinum broteri* (bas droit) (source : INPN).

5.3.4.1.2 ZNIEFF de type 2

Cinq ZNIEFF de type 2 sont recensées sur le territoire, pour une surface totale de 92046,16 ha.



Carte 21 - Les ZNIEFF de type 2 sur le territoire (Source : INPN)

Au point de vue de la flore remarquable, Forêt de Camors et Bois de Quinipily présentent la particularité de posséder quelques stations d'une graminée de bois et lisière très peu commune dans une large partie péninsulaire de la Bretagne : la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), dont cette forêt avec la Forêt de Lanvaux sont les seules localités morbihannaises connues (2007).

Ce sont en premier lieu la forte densité des landes et des bois qui justifie la ZNIEFF (plus du quart de la superficie). La chênaie-hêtraie acidiphile traitée en taillis est bien représentée au centre de la zone en particulier entre Colpo et Trédion sur la ZNIEFF des landes de Lanvaux. Les deux principales rivières, l'Arz au Sud et la Claie au Nord, coulent vers l'Est et rejoignent l'Oust (bassin versant de la Vilaine) ainsi qu'une partie de la rivière le Tarun (bassin versant du Blavet) située au Nord-Ouest de la zone est aussi incluse dans la ZNIEFF des landes de Lanvaux.

La ZNIEFF de type II des Landes de Lanvaux vient s'adosser à la lisière Est de la Forêt de Floranges.

Ces inventaires font l'objet de descriptions détaillées dont les grandes lignes ont été résumées dans le tableau suivant.

Tableau 15 - Liste et descriptions des ZNIEFF de type 2 (Source : INPN)

| Nom du site | Code MNHN | Communes concernées | Commentaire |
|---------------------|-----------|---------------------|--|
| Forêt des Floranges | 530006032 | La Chapelle Neuve | - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire lande humide et localement tourbeuse ; - Flore : - Une hêtraie-chênaie acidiphile à houx d'intérêt communautaire ; - le rossolis intermédiaire (<i>Drosera intermedia</i>) et l'asphodèle d'Arrondeau (<i>Asphodelus arrondeaui</i>) protégés au plan national - le nombril de Vénus (<i>Umbilicus rupestris</i>) et d'assez nombreuses mousses, la narthécie (<i>Narthecium ossifragum</i>) et la grassette du Portugal (<i>Pinguicula lusitanica</i>) ; |

| | | | |
|------------------------------|-----------|--|--|
| | | | <p>Faune : - Le faucon hobereau, le Pic noir, le Pouillot siffleur, la Fauvette pitchou, Autour, Bondrée, Engoulevent, Picmar, Pic cendré, Rougequeue à front blanc, la Grosbec casse-noyaux, le Bec croisé des sapins ;</p> <p>- L'escargot de Quimper (<i>Elona quimperiana</i>) protégé et d'intérêt communautaire.</p> |
| Bois de Quinipily | 530005986 | Baud | <p>- Une hêtraie-chênaie acidiphile à houx (et if), habitat forestier d'intérêt communautaire prioritaire, zone tourbeuses ouvertes : landes humide et saulaie tourbeuse aujourd'hui résiduel, boulaies tourbeuses (sphaignes peu communes) ;</p> <p>→ Ce milieu ne devrait faire l'objet d'aucun drainage ni plantation et doit être évité lors de travaux forestiers lourds ;</p> <p>Voie ferrée et lisière : aucun remblaiement ni traitement chimique ne doivent être entrepris à des fins d'entretien ;</p> <p>Flore : - Affleurements rocheux : végétation chasmophytique des rochers ombragés, caractérisée par le nombril de Vénus (<i>Umbilicus rupestris</i>) et d'assez nombreuses mousses ;</p> <p>- Présence de la canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) ;</p> <p>- Présence de rossolis intermédiaire (<i>Drosera intermedia</i>) protégé au plan national ;</p> <p>- Le flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>), plante protégée et d'intérêt communautaire ;</p> <p>Faune : présence du Faucon hobereau, le Pic noir, le Pouillot siffleur, Autour, Bondrée, Busard St Martin, Engoulevent, Lorient, Rougequeue à front blanc, Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>) l'Escargot de Quimper (<i>Elona quimperiana</i>).</p> |
| Scorff/Forêt de Pont-Calleck | 530015687 | Melrand | <p>- De nombreuses zones de frayères à Saumons</p> <p>- Présence constante de la Loutre</p> |
| Landes de Lanvaux | 530014743 | Plumelec, Saint-Jean Brévelay, Moustoir-Ac, Plumelin, La Chapelle Neuve | Pas d'observation |

5.3.4.2 Zonage réglementaire

Sur le territoire de CMC et dans les communes limitrophes, il n'existe aucun :

- Sites naturels et paysages ;
- Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ;
- Réserves naturelles ;
- Réserves de chasse ;
- Parcs nationaux et les parcs naturels régionaux.

Actuellement, il n'existe pas non plus d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Néanmoins, le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Morbihan (2013-2022), projette de créer un nouvel ENS et labéliser 3 sites ENS sur le territoire.

En effet, ce sont les départements qui sont compétence en terme de politique des ENS et ce depuis la loi du 18 juillet 1985. En partenariat avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, les départements œuvrent pour acquérir des espaces de nature pour en conserver la biodiversité et sensibiliser les publics.

Cette politique est inscrite dans un schéma départemental et se base sur la définition que la jurisprudence propose. Ainsi un ENS est « *constitué par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux*

caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent. » (TA BESANÇON, 31 DEC. 1992, SAFER DE FRANCHE-COMTE C/DEPARTEMENT DU DOUBS, N° 920221).

Le Département du Morbihan a fixé, pour son territoire, sa propre définition d'un espace naturel sensible : *"un espace qui se caractérise par son intérêt écologique, sa fragilité et sa valeur patrimoniale et paysagère."*

Tableau 16 - Nouveaux sites ENS et sites labellisés ENS sur le territoire de CMC.

| | | |
|--|--|--|
| Sites dénommés « Futurs ENS » | <ul style="list-style-type: none"> • Lande tourbeuse de la Haye sur Billio (2.7ha) | Sites qualifiés de prioritaire à acquérir par le département. <i>(Plan d'action 2.3)</i> |
| Sites dénommés « Sites labellisés ENS » | <ul style="list-style-type: none"> • La mine Saint-Maudé à Baud (8.3 ha) • Lande du Crano sur Pluméliau-Bieuzy (131 ha) • Le vallon du Talhouët sur Moustoir-Ac (33ha) | Sites appartenant à des propriétaires privés ou publics. Ne devenant pas propriétés du département, ces sites feront l'objet d'un accompagnement technique et financier. <i>(Plan d'action 3.3)</i> |
| Autre | <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma mentionne également le domaine de Kerguéhennec sur la commune de Bignan qui bénéficie d'un statut particulier car il est un domaine culturel départemental implantés dans un environnement naturel de grande richesse écologique et paysagère. Les boisements de ce domaine sont gérés au titre des espaces naturels sensibles. Ce lieu est adapté et dit pertinent pour la découverte et la sensibilisation à la nature et bénéficie ainsi d'animations spécifiques <i>(Plan d'action 2.4, 5.2, 5.7)</i>. | |

5.3.4.3 Réseau Natura 2000

Outil fondamental à la politique européenne de préservation de la biodiversité, ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la **directive européenne oiseaux** et à la **directive européenne habitats-faune-flore**. Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines à l'échelle locale.

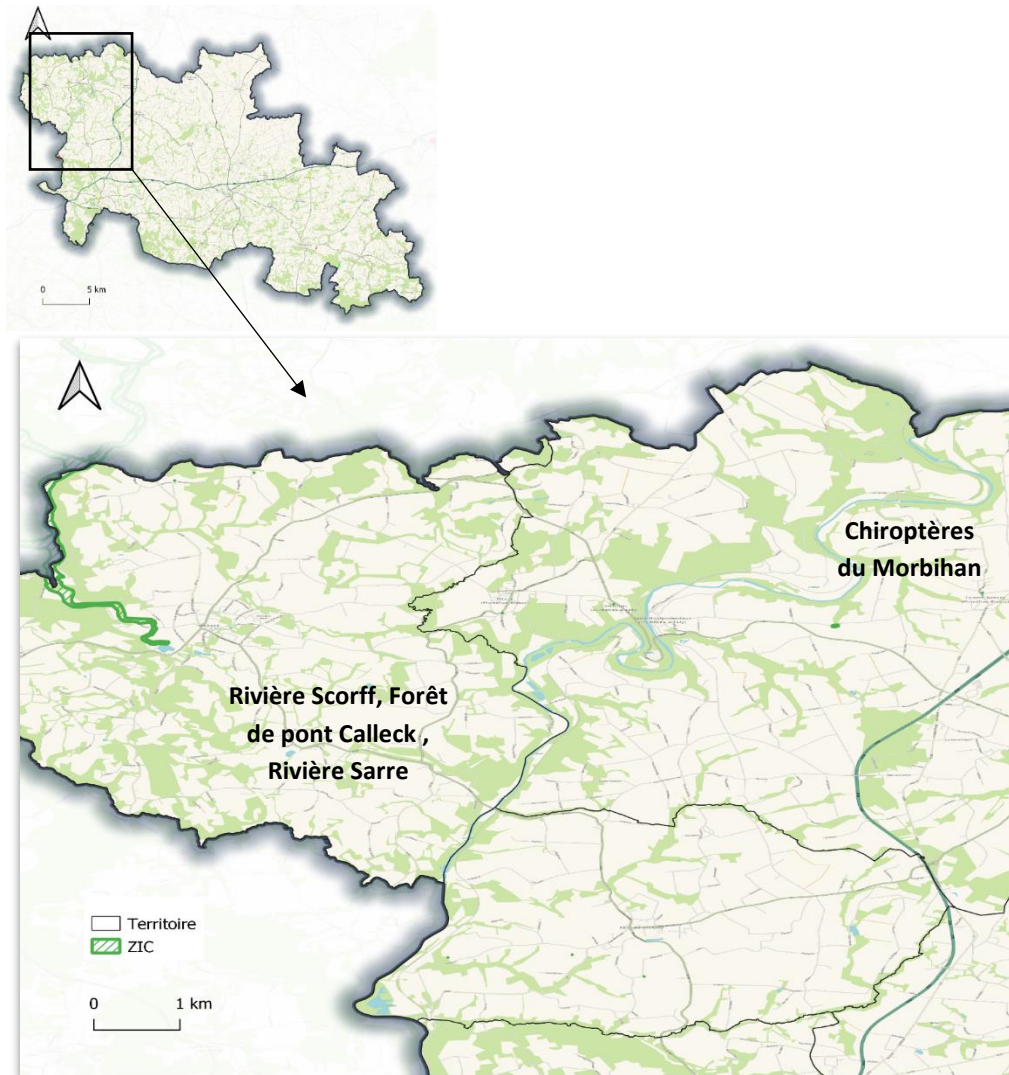
Pour résumer, l'ensemble des sites Natura2000 se divisent en deux catégories selon la directive européenne concernées autrement dit en fonction de l'enjeu du site : les « Zone de Protection Spéciales » (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC). L'ensemble de ces zones constitue le réseau européen dit « réseau Natura 2000 ». Voir ci-dessous.

Tableau 17 – Le réseau Natura 2000 : des directives européennes aux sites Natura2000.

| Directive européenne | Objectif spécifique | Inventaire Européens | Zone spécifique sur le territoire |
|--|--|--|---|
| Directive « oiseaux » <i>[6 avril 1979]</i> | Les États s'engagent à protéger les habitats, les aires d'hivernage et les haltes migratoires de 175 espèces d'oiseaux sauvages rares ou menacées. | « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO). | Dès lors qu'une zone de la ZICO est dotée d'un « document d'objectifs », il s'agit d'une « Zone de Protection Spéciales » (ZPS). |
| Directive « Habitats » <i>[21 mai 1992]</i> | Les États doivent répertorier les sites qui abritent des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage afin d'assurer le maintien de la biodiversité en Europe. | « Sites d'Intérêts Communautaire » (SIC) | Dès lors qu'un SIC est doté d'un « document d'objectifs », il s'agit d'une « Zone Spéciale de Conservation » (ZSC) |

Ce dispositif ne crée pas de règles en lui-même, mais il engage les États à assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces et ce de deux manières. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une gouvernance participative sur chacun des sites. Un comité de pilotage va alors définir des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui seront ensuite mise en œuvre sur le périmètre. Dans un second temps, il s'agit d'éviter toutes les activités préjudiciables à la biodiversité sur site ou à proximité. En effet les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable.

Sur le territoire de Centre Morbihan Communauté, deux zones concernées par cette réglementation européenne sont présentes. Il s'agit toutes deux de Zones d'Intérêt Communautaire (ZIC).



Carte 22 - Zones Natura 2000 présentes sur le territoire (Source : INPN)

5.3.4.3.1 Le site « rivière Scorff - forêt de Pont-Calleck - rivière Sarre » (ZCS - FR5300026)

Ce site Natura 2000 renferme 12 habitats naturels (rivière à renoncules, hêtraie atlantique, landes humides, prés salés...) et 14 espèces remarquables (loutre, saumon, mulette perlière...).

Il s'agit d'un site remarquable pour sa diversité et l'étendue des végétations des rivières courantes. La présence de boisements et d'un estuaire favorise la diversité et complémentarité des habitats. Ce site linéaire fait le lien

entre le littoral du Pays de Lorient et la Bretagne intérieure. Il se compose des vallées du Scorff, de certains de ses affluents, et de sa jonction avec les vallées de la Sarre et du Brandifrou, en remontant légèrement sur les versants de ces cours d'eau. Il occupe une surface totale de 2 359 ha principalement sur le bassin versant du Scorff. Le syndicat du Bassin du Scorff est l'opérateur du site.

Les pratiques agricoles (lessivage de nitrates), le dysfonctionnement éventuel d'une station d'épuration etc, peuvent être sources de pollution organique susceptibles d'altérer la qualité physicochimique des eaux puis de modifier la distribution et la constitution de l'écosystème de l'intégralité du site. La relation amont-aval du site prend tout son sens dans la prévention et la lutte des pollutions. Il s'agit de veiller également aux pratiques d'entretien de la végétation des berges ainsi que les dépôts de gravats constituant toujours une menace pour la qualité de l'habitat.

5.3.4.3.2 Les chiroptères du Morbihan (ZSC - FR5302001)

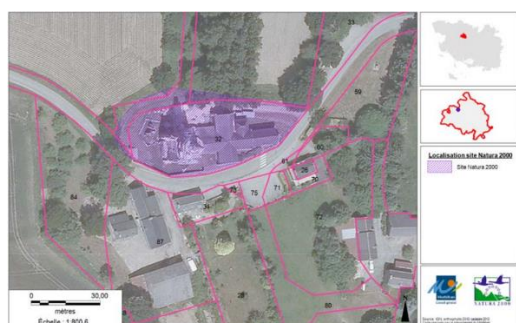


Figure 16 - Localisation cadastrale du gîte à chiroptères à Pluméliau-Bieuzy (source : DOCOB)

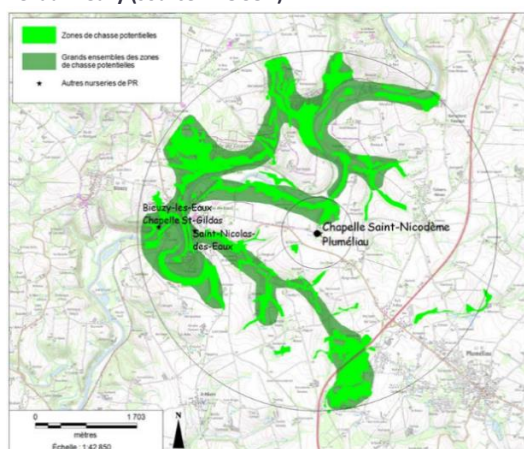


Figure 17 - Carte des zones de chasse potentielles des petits rhinolophes de la chapelle Saint-Nicodème de Pluméliau dans un rayon de 1km (source : DOCOB).

Le site est constitué de 9 gîtes de reproduction de diverses espèces de chiroptères. Ces gîtes sont dispersés à travers le département, situés dans des combles et clochers d'églises et dans des cavités des rives de la Vilaine et du Blavet. Ainsi le département est l'opérateur de ce site aux vues de la dispersion géographique sur le territoire.

Le territoire de CMC est concerné par l'un des gîtes au niveau de la chapelle Saint-Nicodème sur la commune de Pluméliau. Le site de 1885 m² est d'intérêt départementale car il représente jusqu'à 38% des naissances du département du petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). En plus d'être un espace de nurserie, Il est également un espace d'hibernation pour cette espèce. La barbastelle d'Europe (*Barbastellabarbastellus*), considérée comme rare et menacée en Europe, y a également été observée en période estivale.

Le déclin constaté des populations de chauves-souris, notamment des rhinolophes, est imputable à l'altération des habitats de chasse (réduction du maillage bocager) et des voies de cheminement et à la raréfaction de leurs proies (utilisation de vermifuges pour les bovins, ce qui a un impact sur les

insectes consommés par les chauves-souris). Parallèlement le site de Pluméliau ne bénéficie d'aucune protection réglementaire (sauf classement au titre des monuments historiques) permettant d'encadrer les pratiques comme sur sept gîtes bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

5.3.5 A retenir

| | |
|---|---|
| <p>Forces ☺</p> <p>Territoire rural – faible urbanisation.</p> <p>Maillage bocager très présent.</p> <p>Des zones humides caractéristiques du patrimoine naturel du territoire.</p> <p>Une bonne connaissance des espèces végétales et animales grâce à des inventaires détaillés.</p> <p>Une réglementation européenne stricte qui relève des sites Natura 2000.</p> | <p>Faiblesses ☹</p> <p>Modifications de pratiques agricoles (régression des prairies permanentes, généralisation des pesticides, recul de l'entretien extensif de certains milieux -landes, prairies de fonds de vallées-, aménagements de l'espace rural...)</p> <p>Fermeture des milieux</p> <p>Pollutions</p> <p>Présence d'un nombre croissant d'espèces invasives</p> <p>Une agriculture intensive uniformisée à l'origine d'une perte de biodiversité remarquée.</p> |
| <p>Opportunités ☐</p> <p>Le maillage bocager est et sera une opportunité précieuse pour les discontinuités écologiques dues aux deux principaux plateaux du territoire.</p> <p>Des zones humides essentielles à la résilience d'espèces fragiles.</p> <p>Une bonne connaissance sur les espèces qui peuplent un territoire est le fondement d'une gestion pertinente et durable des milieux et de leur résilience.</p> | <p>Menaces ■</p> <p>Artificialisation du territoire (urbanisation, régression et fragmentation d'habitats naturels...).</p> <p>La perte de biodiversité liée aux pratiques agricoles peut menacer la résilience d'une majorité des espèces encore présentes dans un avenir au climat changé.</p> <p>Les zones humides sont menacées dès aujourd'hui par les activités humaines.</p> |
| <p>Enjeux hiérarchisés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La perte de biodiversité liée à la destruction des zones humides et les pratiques agricoles. 2. L'artificialisation du territoire semble être à l'origine d'une régression des milieux et des habitats. | |

| Chiffres clés | |
|---|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - 80% du territoire est à usage agricole - 15,6% du territoire est forestier - 2 sites natura2000 - 11 ZNIEFF - Inventaire des zones humides réalisé - Inventaire des haies bocager réalisé : dégradation de la structure bocager historique | |
| Faiblesses / Vulnérabilités | Atouts / Potentiels |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du territoire : fragmentation d'habitat naturel - Pollution diffuse - Fermeture des milieux et disparition des zones humides - Présence d'un nombre croissant d'espèce invasives - Réchauffement climatique déjà visibles (+0.2°/décennie depuis 1960) - Friches autour de bâtiment en amiante abandonnés | <ul style="list-style-type: none"> - Programmes régionaux de restructuration des haies bocagères (Breizh Bocage) - Syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques positivement actif sur le territoire - Accès de l'ARS avec la FREDON Bretagne pour enseigner les gestes pour lutter contre les espèces végétales invasives - La commune de Saint Jean Brévelay est en train de réaliser un atlas de la biodiversité communale (ABC) |
| Enjeux et liens avec le PCAET | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Protection et gestion des espaces naturels (zones humides, forêt et bocage, pour leur rôle de séquestration carbone) - Préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité - Lutter contre l'érosion des sols et la disparition des zones humides puit de biodiversité et de carbone - Planifier et permettre des aménagements respectueux : éviter, réduire, compenser - Adapter les filières forestières et accompagner des changements de pratiques forestières - Exploitation des potentiels de valorisation énergétiques (bois/bocage) | |

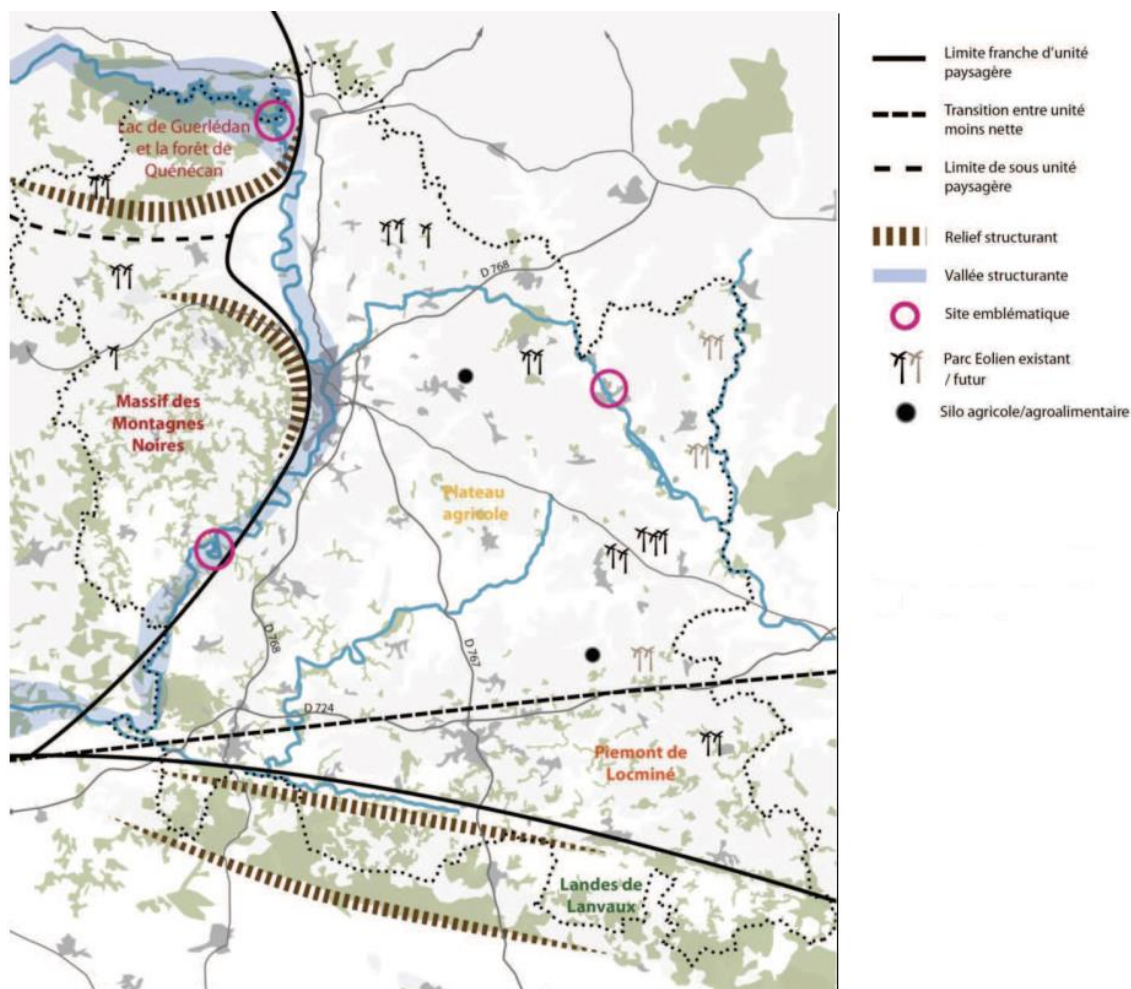
5.4 Milieu paysager

Tableau : Etat initial du milieu paysager sur le territoire

| Forces ☺ et faiblesses ☹ | Opportunités et menaces ☐■ | Tendances générales |
|--|--|---------------------|
| <p>Des paysages naturels emblématiques forts (massif forestier, cours d'eau, vallée, plaine agricole...). ☺</p> <p>Une dégradation de certains habitats naturels (bocage...). ☹</p> | <p>Modification / disparition d'écosystèmes naturels</p> <p>La perte d'usage de certains milieux (landes, bois, rivière...).</p> | ↙ |
| <p>Une architecture traditionnelle riche et diversifiée, ainsi que de nombreux éléments du petit patrimoine. ☺</p> <p>Un patrimoine peu mis en valeur et en désuétude sur certaines communes.</p> <p>Des friches agricoles (bâtiments d'exploitations) ☹</p> | <p>Extension de l'urbanisation.</p> | ↔ |
| <p>Des axes routiers importants. ☺</p> <p>Un impact et une transformation durables du paysage naturel lié au transport. ☹</p> | <p>Une défiguration du paysage et une coupure de la trame verte.</p> | ↗ |

Le rapport de présentation du SCOT du Pays de Pontivy comporte un état des lieux de l'environnement réalisé en novembre 2015. Ce document présente les caractéristiques paysagères du territoire. Les éléments contenus dans ce document sont repris ici sous forme synthétique.

Pour caractériser le paysage environnemental du territoire ainsi que ses composantes écologiques, quatre unités éco-paysagères peuvent être définies. Une unité éco-paysagère permet de modéliser et cartographier des grands ensembles à partir de caractéristiques communes. L'objectif est de simplifier la lecture du paysage dans un espace donné.



Carte 23 - Analyse paysagère (source : SCOT pays de Pontivy SCE - 2016).

5.4.1 Le plateau agricole

Communes concernées : Moréac, Evellys,

Ce vaste bassin sédimentaire façonné par l'agriculture s'étend à l'Est du Blavet et occupe une majeure partie du Pays de Pontivy. L'unité est caractérisée par :

- Paysage de plaine mollement vallonné (collines et vallées aux déclivités faibles) ;
- Une activité agricole intensive (céréales, maraichage) qui façonne le paysage et marque sa présence (silos et bâtiments) ;
- Un paysage semi-ouvert où les haies se font plus rares et les parcelles plus grandes ;
- Des éoliennes qui s'inscrivent relativement bien dans ce paysage ;
- Des ruptures par des axes routiers et zones d'activités peu intégrés ;
- Un étalement de l'urbanisation autour des bourgs anciens.

5.4.2 Le piémont de Locminé

Communes concernées : Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Locminé, Moustoir-Ac, Plumelec, Saint-Allouestre, Saint-Jean Brévelay.

Les vallonnements un peu plus marqués, et la dominante agricole liée à l'élevage définissent un paysage quelque peu différent de celui du plateau agricole, et ce même si la limite entre les deux reste diffuse. L'unité est caractérisée par :

- Paysage vallonné (collines et vallées aux déclivités plus fortes que sur le bassin agricole) ;
- Une activité agricole liée à l'élevage moins intense (nombreuses prairies) parfois en déclin (bâtiments abandonnés, friches,...) ;
- Un maillage bocager présent et préservé ;
- Des axes routiers et des zones d'activités peu intégrés ;
- Une croissance urbaine notable autour des bourgs et infrastructures routières.

5.4.3 Les landes de Lanvaux

Communes concernées : Moustoir-Ac, Plumelec, Saint-Jean Brévelay.

Ce paysage de landes présente un relief Est/Ouest qui marque la limite Sud de la collectivité. L'unité est caractérisée par :

- Le relief de la ride granitique de Lanvaux ;
- Des landes en régression (enrésinement) ;
- Un boisement important au sud ;
- Un réseau de ruisseaux important ;
- De vues panoramiques remarquables, tout particulièrement à Moustoir-Ac ;
- Des vestiges mégalithiques.



Carte 24 - Landes de Lanvaux (source : Centre Morbihan tourisme).

5.4.4 Deux caractéristiques visuelles

5.4.4.1 *Éléments ponctuels : éoliennes et bâtiments agricoles*

Les bâtiments agricoles et agroalimentaires, et plus particulièrement les silos, marquent fortement les paysages du plateau et du piémont. De par leur présence, ils témoignent et affirment la vocation principale du territoire.

Les parcs éoliens sont implantés à l'Ouest du territoire où les contraintes d'implantation et où le potentiel venteux le permet. Par ailleurs, les parcs ne sont constitués en moyenne que de 4 éoliennes. En petit nombre, elles impactent moins le paysage, et viennent animer et rythmer le bocage et en deviennent un nouveau repère.

5.4.4.2 *Un quadrillage routier*

Situé au carrefour de la Bretagne, CMC est un lieu de passage. 3 axes majeurs dessinent le territoire :

Etat Initial de l'environnement

- La RN 24 (Rennes-Lorient) ceinturé ponctuellement de zones industrielles coupe en deux le territoire sur l'axe Est-Ouest.
- Reliant le Nord au Sud du Morbihan, la mise à 2x2 voies de la RD 767 (Vannes-Locminé-Pontivy – Axe Triskel) pourra amener des modifications sur le paysage, notamment à proximité des futurs échangeurs. Les travaux préparatoires ont été engagés sur le territoire et particulièrement pour le contournement de Locminé.
- Ces deux axes sont complétés par la RD 768 (Baud-Pontivy)

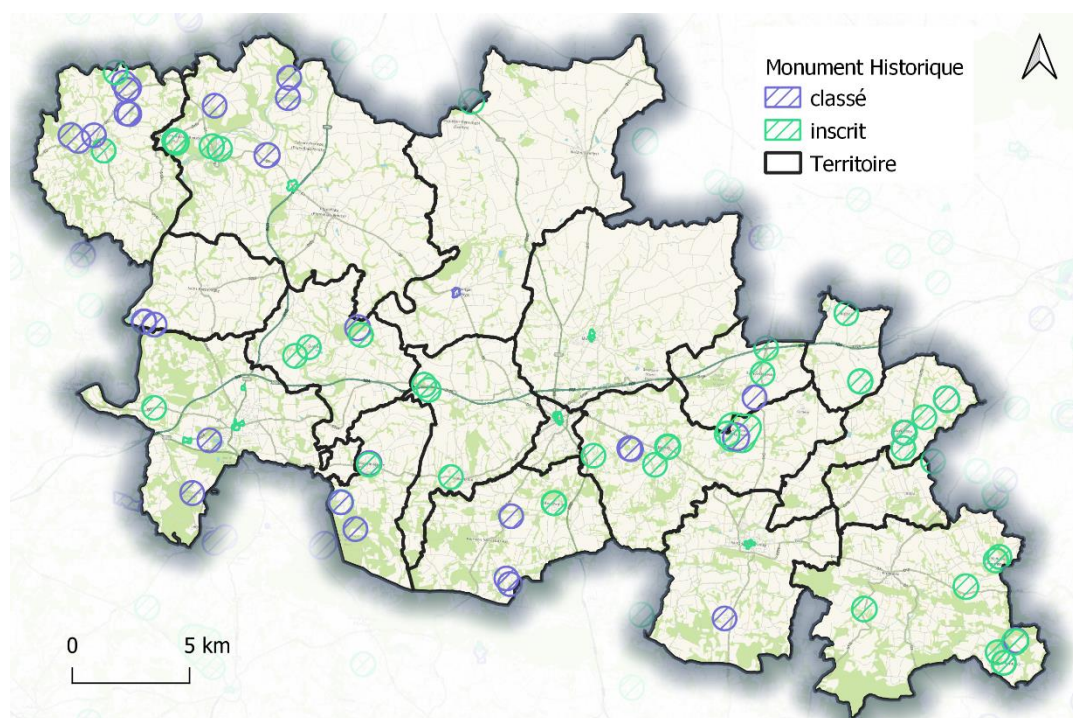
Les axes routiers et les zones d'activités associées sont fortement perceptibles sur le territoire et pas toujours profitables à la perception du territoire. Il s'agit pourtant des premières images du territoire.

Depuis les axes intérieurs, les perceptions du paysage se font au gré du relief et permettent de découvrir un paysage rural plus riche.

5.4.4.3 Les Monuments historiques et sites classés et inscrits

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le territoire comporte 90 bâtiments classés ou inscrits comme Monument Historique. Le territoire est donc extrêmement riche en patrimoine historique. Ces monuments sont principalement des croix, des fontaines et des menhirs.



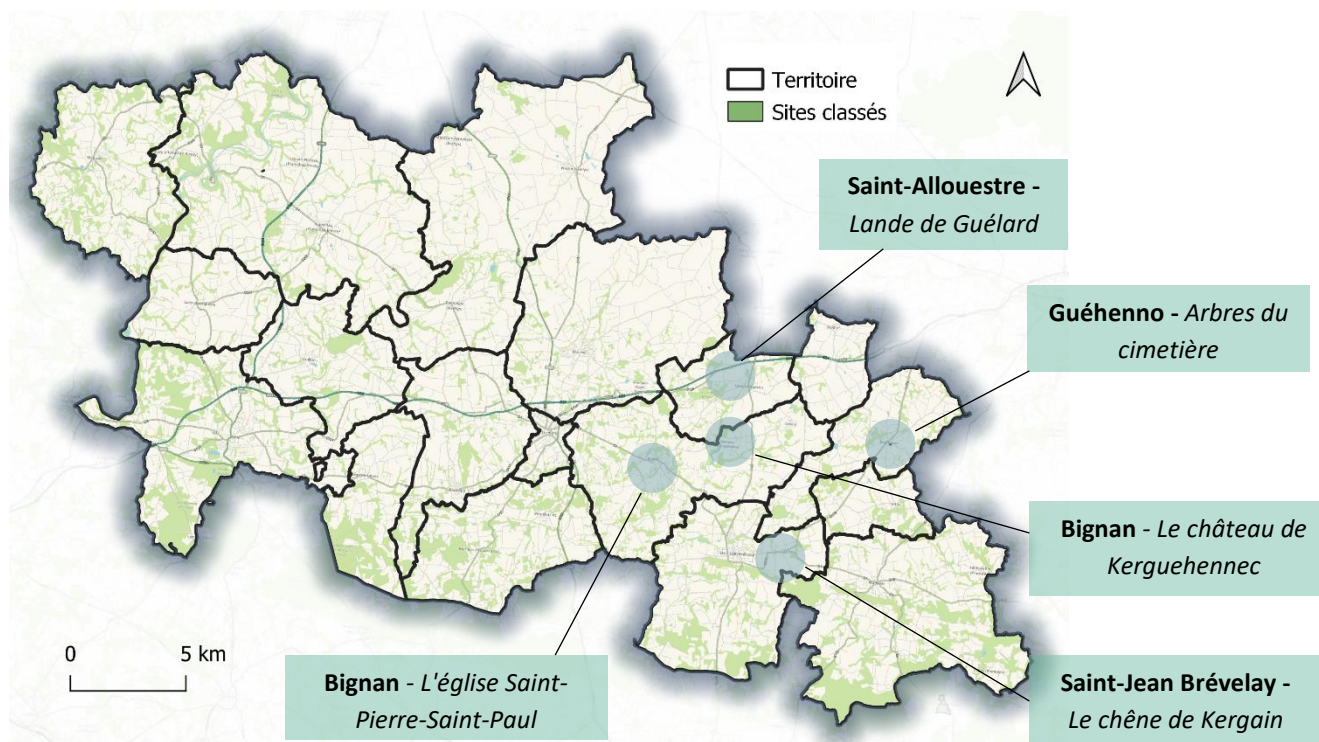
Carte 25 - Monuments Historiques classés et inscrits sur le territoire de CMC

Concernant les sites classés et inscrits du territoire de CMC, six sites classés y ont été identifiés. Toutefois, aucun site inscrit ne s'y trouve.

Tableau 18 – Sites et monument historiques inscrits (source : DREAL - listes des sites classés du département du Morbihan - 2011).

| Communes | Sites | Date | Superficie | Critère de classement |
|----------|-------------------------|------------|------------|-----------------------|
| Guéhénno | Les arbres du cimetière | 08/05/1928 | NC | Artistique |

| | | | | |
|---------------------|---|------------|------|---------------|
| Saint -Allouestre | Les rochers de quartz situés dans le lieudit Lande de Guélard | 14/10/1909 | 0.16 | Artistique |
| Saint-Jean Brévelay | Le chêne de Kergain, ou du Pouldu | 02/12/1909 | NC | Artistique |
| Bignan | L'église Saint-Pierre-Saint-Paul et son placître | 23/02/2016 | NC | NC |
| Bignan | Le château de Kerguehenec ¹¹ | 24/10/1998 | NC | Tout critères |



Carte 26 - Les sites inscrits sur le territoire de CMC (source : DREAL - listes des sites classés du département du Morbihan - 2011).

¹¹ Château de Kerguehenec et ses dépendances <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00091041>



Figure 18 - Château de Kerguéhennec et église Saint-Pierre-Saint-Paul à Bignan (source : tourisme Bretagne et ministère de la culture – plateforme pop)

En résumé :

| Chiffres clés | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 4 entités paysagères - 6 sites inscrits et classés - Une architecture traditionnelle riche et diversifiée, ainsi que de nombreux éléments du petit patrimoine - Des axes routiers importants | |
| Faiblesses / Vulnérabilités | Atouts / Potentiels |
| <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du territoire, renforcement des axes routiers, périurbanisation par zones industrielles: fragmentation et dégradation d'habitat naturel - Déprise agricole : Fermeture des milieux et disparition des zones humides et présence de bâtiment en amiante abandonnés | <ul style="list-style-type: none"> - Programmes régionaux de restructuration des haies bocagères (Breizh Bocage) - Entités paysagères naturels emblématiques forts - Voie navigable sur le Blavet - Patrimoine breton fort |
| Enjeux et liens avec le PCAET | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Planifier et permettre des aménagements respectueux : éviter, réduire, compenser - Exploitation des potentiels de valorisation énergétiques du territoire - Densification à l'intérieur des enveloppes urbaines - Préservation du patrimoine en intégrant la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables | |

Forces ☺

Des paysages naturels emblématiques forts (massif forestier, cours d'eau, vallée, plaine agricole...).

Une architecture traditionnelle riche et diversifiée, ainsi que de nombreux éléments du petit patrimoine.

Un patrimoine historique extrêmement riche, notamment pour les Monuments Historiques classés et inscrits.

Faiblesses ☹

Des axes routiers importants : Un impact et une transformation durables du paysage naturel lié au transport.

Une dégradation de certains habitats naturels (bocage...).

Un patrimoine peu mis en valeur et en désuétude sur certaines communes.

| | |
|---|---|
| | <p>Des friches agricoles (bâtiments d'exploitations) existantes et un impact visuel relativement fort à certains endroits</p> <p>Des paysages menacés par la déprise agricole et la périurbanisation.</p> <p>Extension de l'urbanisation.</p> <p>Mitage des espaces naturels et leur répartition hétérogène sur l'ensemble du territoire.</p> |
| <p>Opportunités □</p> <p>La richesse du patrimoine pourra être un levier de poids dans les différentes actions qui seront proposées pour la l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.</p> | <p>Menaces ■</p> <p>Renforcement des axes routiers pour désengorger la circulation.</p> <p>Modification / disparition d'écosystèmes naturels.</p> <p>La perte d'usage de certains milieux (landes, bois, rivière...).</p> <p>Un manque de structure et d'interconnexion des paysages pourraient fragiliser davantage ceux-ci dans leur résilience face au changement climatique.</p> |
| <p>Enjeux hiérarchisés</p> <ol style="list-style-type: none">1. Veiller à l'interconnexion des différents paysages pour une meilleure résilience des milieux et une meilleure cohérence.2. Les éléments tels que les infrastructures linéaires de transport sont une menace à l'interconnexion.3. Des écosystèmes menacés mettant en péril l'équilibre des paysages. | |

5.5 Milieu humain

Les objectifs principaux sont de répondre aux évolutions sociodémographiques et conforter l'attractivité du territoire.

5.5.1 Présentation socio-démographique

Les données issues du diagnostic ont permis de faire un état des lieux de la situation démographiques et sociales du territoire, certaines de ces informations sont reprises ici.

Composé de 18 communes (avant le 1^{er} janvier 2022), CMC accueillait 42 380 habitants (INSEE 2014) soit 6% de la population du département. Répartie de manière non homogène, la commune de Baud est la commune la plus peuplée (14.5 % de la population de CMC). En termes de densité de population, le territoire d'une superficie de 668.5 km², ce qui représente 63.5 habitants au km² contre 102 habitants dans le Morbihan.

Une augmentation soutenue de la population est constatée sur CMC depuis le début des années 2000 (+4% entre 2009 et 2014). Cette évolution est portée principalement par le solde migratoire mais n'est pas uniforme non plus car elle est portée principalement sur le secteur Sud-Ouest de CMC. Cette évolution peut s'expliquer par la pression foncière des côtes du Morbihan.

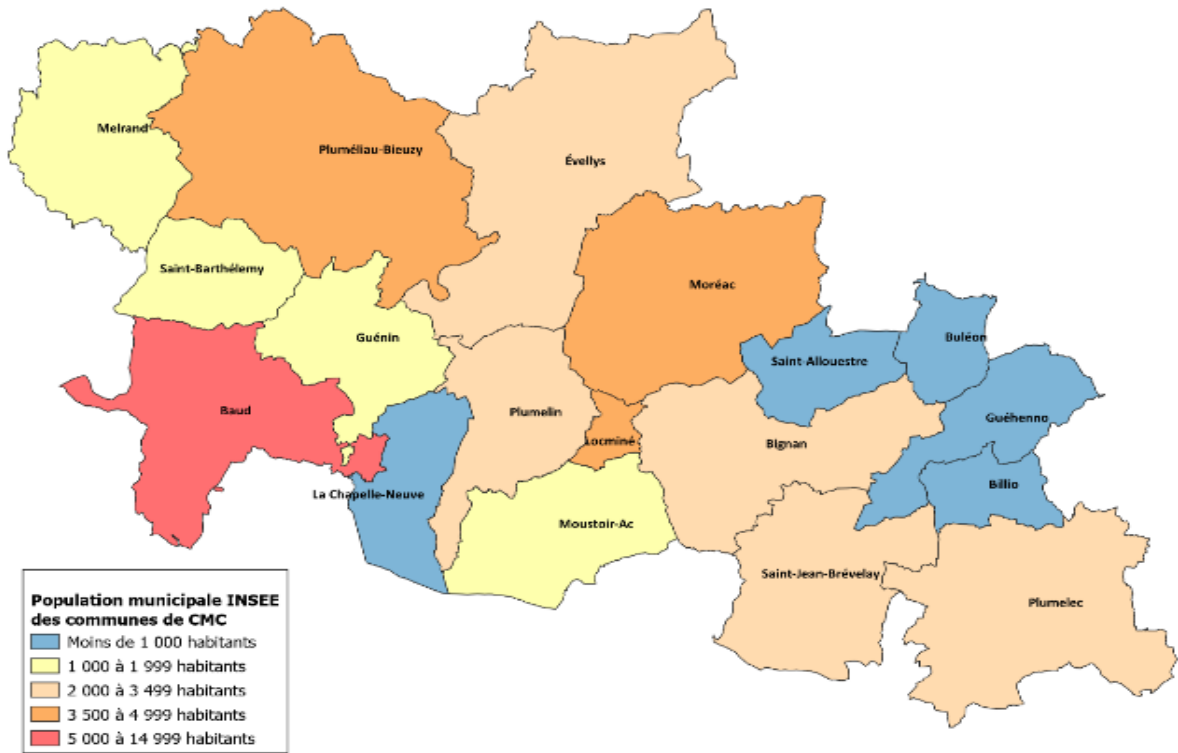
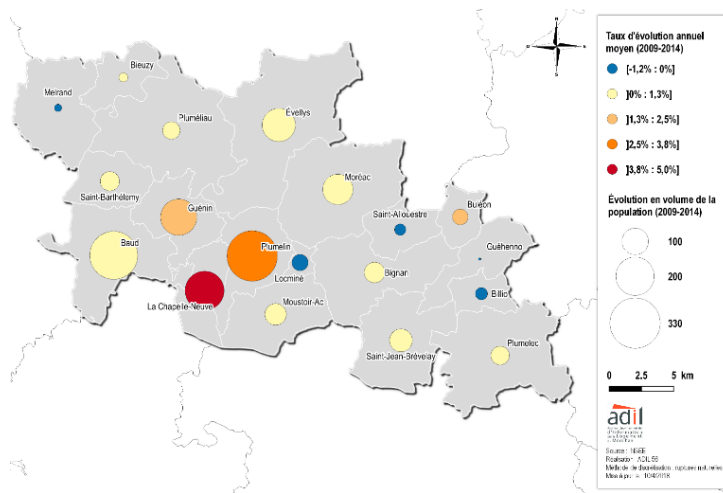


Figure 19 - Population municipale des communes de Centre Morbihan Communauté (INSEE - 2016)



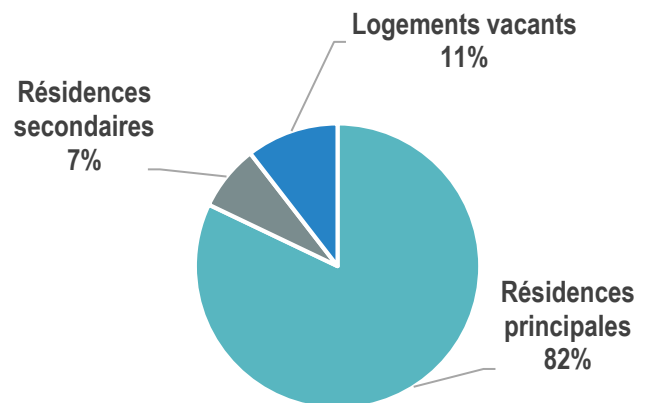
L'évolution démographique est différenciée selon les tranches d'âges, une tendance au vieillissement de la population est perceptible sur le territoire, et les projections pour 2030 vont également dans ce sens :

- Il y a une baisse des 15-29 ans : 34% de la population a moins de 30 ans ;
- Il y a une augmentation des plus de 60 ans : 25% de la population a plus de 60 ans.

Figure 20 - Evolution de la population sur Centre Morbihan Communauté entre 2009-2014 (source : INSEE, ADIL - 2018)

5.5.2 L'habitat

Les données sur l'habitat sont cruciales pour envisager le potentiel d'action sur la sobriété énergétique des logements. A savoir que 62% des habitants sont propriétaires. Les maisons individuelles représentent 90% du parc. Parc principalement construit après les années 1970. Le marché de l'ancien est très attractif et en progression. La construction a été soutenue depuis 2006, avec une tendance au ralentissement (observable sur l'ensemble aussi à l'échelle du département).



Autres constats : Le taux de vacance est important et a tendance à croître.

Le parc social est qu'en a lui en diminution constante, lié aux désengagements des bailleurs sociaux mais il contribue à la diversification de l'offre notamment en petits logement.

Figure 21 - Composition de l'habitat sur Centre Morbihan Communauté (source : ADIL - 2018)

Même si le parc locatif privé est dans l'ensemble faible (14.8%), il reste fluide et accessible.

5.5.3 Déplacements, infrastructures de transports

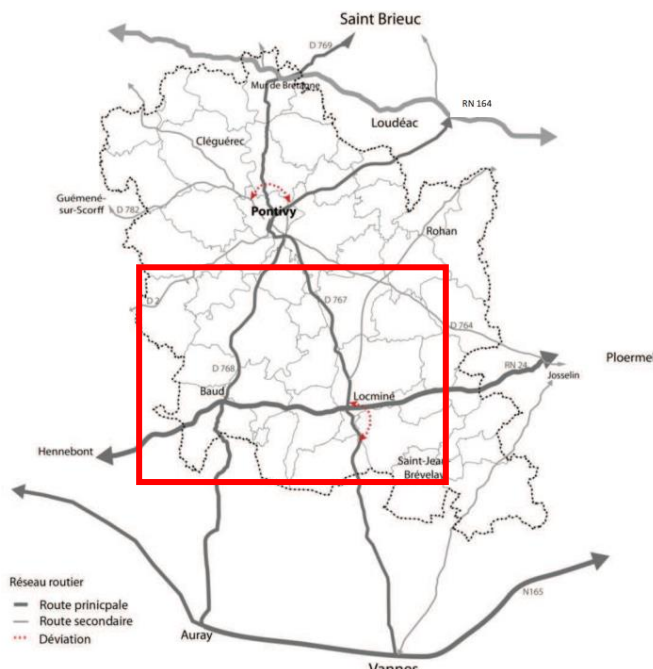


Figure 22 - Réseau routier structurant du territoire (source : SCOT - 2016)

Le territoire est traversé d'Ouest en Est par la N24 qui relie Lorient à Rennes et est quadrillé du Nord au Sud par la D767 et D768 qui relient respectivement Pontivy à Vannes (axe Triskell) et Pontivy à Auray.

En dehors des pôles urbains, la majorité des communes rurales repose sur un réseau de routes départementales et de voies communales qui irrigue l'ensemble du territoire en se raccordant aux réseaux majeurs. Actuellement, un projet routier d'envergure est en travaux, le contournement de Locminé par la mise en 2x2 de la RD 767. Celui-ci permettra d'éviter le transit dans le centre-bourg de Locminé.

Le transport public via les lignes de bus régionales et départementales ne desserve que partiellement le territoire de CMC. Fort de constater que les communes ne sont pas reliées entre elles. Les villes desservies sont reliées aux polarités départementales (Vannes, Auray, Lorient, Pontivy) et correspondent aux villes sur ces itinéraires : Baud, Guénin, Pluméliau-Bieuzy et Moustoir-ac Locminé, Moréac. La ligne 11 a été créée pour relier Saint-Jean Brévelay et Plumelec à Vannes.

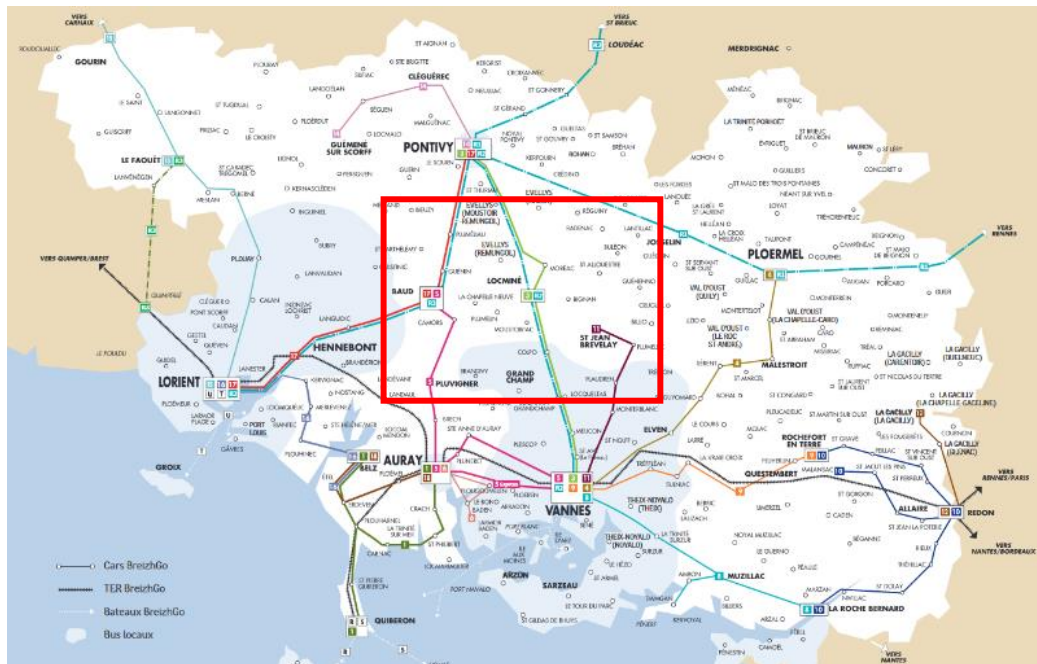


Figure 23 - Réseau de transport de la région Bretagne dans le Morbihan (source : Breizhgo)

La voiture individuelle reste le part modal majoritaires (80%) du territoire pour le déplacements pendulaires (maison-travail). Ces chiffres s'expliquent notamment par la faiblesse du réseau de transport en commun. A cela s'ajoute l'aspect rural du territoire présentant une multitude de petits bourgs, ainsi que de nombreux hameaux et écarts qui se sont développés dans le passé (activité agricole), impliquant des distances relativement importantes pour rejoindre le lieu de travail. D'autant plus que les distance pour rejoindre le lieu de travail ont augmenté. Entre 1999 et 2006, les distances ont augmenté de 10%.

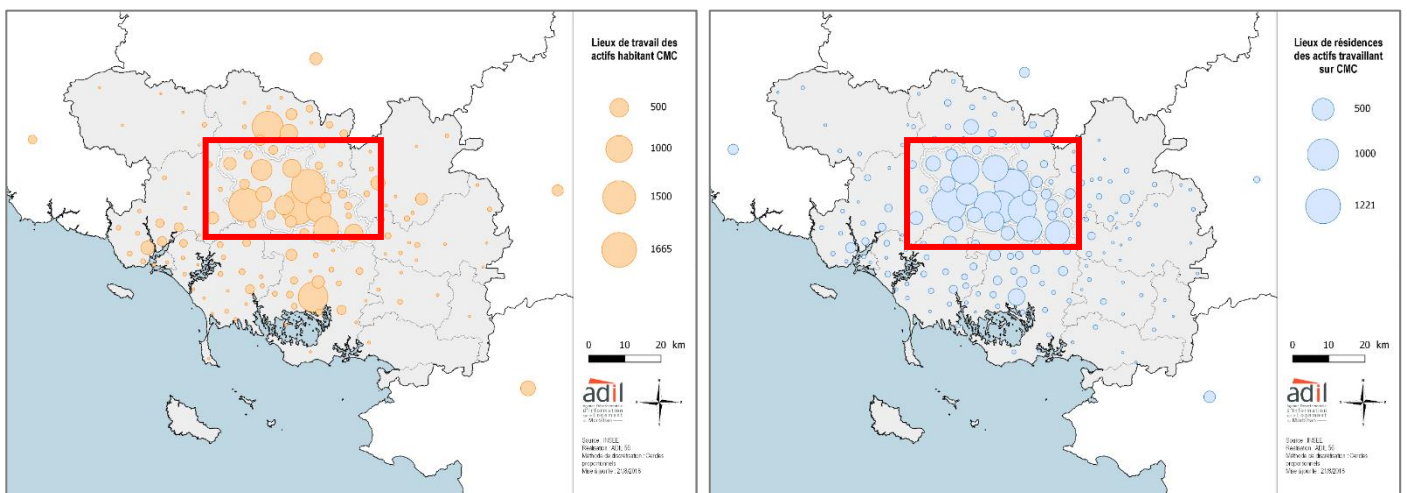


Figure 24 - Lieux de travail des actifs résidant sur CMC (à gauche) Lieux de résidences des actifs travaillant sur CMC (à droite) (source : ADIL - 2019)

Néanmoins, comme la Figure 25, le présente, la majorité (65%) des actifs travaillant sur CMC résident sur le territoire. Seulement 3% résident en dehors du Morbihan et 32% sont qu'en a habitant d'autres EPCI du département.

Le covoiturage est une pratique qui est difficile à quantifier néanmoins le territoire possède 6 aires de covoiturages sur les communes de Baud, Moustoir-Ac, Locminé, Saint-Allouestre et 1 de plus prochainement à Pluméliau-Bieuzy.

Pour aller plus loin : voir le diagnostic de la mobilité sur CMC.

5.5.4 Présentation socio-économique

L'inscription du territoire dans la ruralité, sa proximité avec le littoral, sa centralité dans le Morbihan et la distribution linéaire qu'offrent les trois axes routiers principaux sont des arguments géographiques pour les entreprises.

5.5.4.1 Chiffres de l'emploi

Une stabilité est observée sur le plan économique avec tout de même une augmentation du nombre d'actifs. CMC est incluse dans le bassin d'emploi de Pontivy (zonage INSEE). Au second trimestre 2019, le taux de chômage atteint 6,9 %, très légèrement inférieur à celui du Morbihan (7,3%), avec une baisse de 0.5% sur la dernière année (variation entre 6.5% (2011) et 8.5% (2015-2016) au cours des 10 dernières années).

Sur le territoire de CMC, le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi et habitant le territoire. L'indicateur de concentration de l'emploi est de 84,7% (autrement dit 84,7 emplois dans la zone, pour 100 habitants de la zone ayant un emploi). Ce ratio permet d'affirmer que le territoire a une légère tendance résidentielle : les résidents travaillent sur un autre territoire : principalement Vannes, Lorient ou Pontivy.

Le revenu médian moyen d'un ménage est de 19 506 € (contre 20 132 € dans le Morbihan). La répartition des revenus est relativement homogène en dessous du revenu médian départemental.

5.5.4.2 La structure économique par secteurs d'activité

Tableau 19 : établissements du territoire, nombre par tranche d'effectif salarié

| Tranches d'effectifs salariés des établissements | Nombre d'établissements concernés |
|--|-----------------------------------|
| 500 à 999 | 3 |
| 200 à 249 | 1 |
| 100 à 199 | 10 |
| 50 à 99 | 26 |
| 20 à 49 | 63 |
| 10 à 19 | 103 |
| 6 à 9 | 128 |
| 3 à 5 | 260 |
| 1 à 2 | 606 |
| 0 | 4 547 |
| Total | 5 747 |

Il y a au total 5 747 établissements répertoriés dans le fichier SIRENE (*nota bene* : une organisation peut avoir plusieurs établissements, par exemple, une commune, dont les établissements sont les suivants : hôtel de ville, écoles, centre techniques, etc...).

Selon le diagnostic du SCOT du Pays de Pontivy :

« Avec près de 35 000 emplois et actifs occupés, le nombre d'actifs et d'emplois a progressé avec une disparité économique forte entre les cantons plus « urbains » et les cantons plus « ruraux ». Le pôle de Pontivy constitue le principal générateur d'emplois du Pays. Les zones d'activités sont majoritairement localisées sur les grands axes de circulation (RN 24, D768, D767) et à proximité des pôles urbains (Pontivy, Baud et Locminé). Ces activités sont fortement liées au domaine agricole qui constitue l'assise existentielle de l'industrie agroalimentaire et le principal vecteur économique du Pays, occupant environ 1 emploi sur 3.

Ces zones d'activités jouent un rôle fondamental dans le développement économique du Pays, pour la transformation des produits agricoles et leur valorisation par l'industrie agro-alimentaire d'une part, et pour la diversification de l'économie locale d'autre part. Toutefois, l'importance de l'activité agroalimentaire constitue également une faiblesse en cas de crise du secteur.

Le secteur de l'artisanat du bâtiment et de la production conserve également un rôle important avec plus de 900 établissements. Même si son poids a peu évolué ces dix dernières années, le Pays conserve une des plus fortes densités de la Bretagne. Avec une zone de chalandise de plus de 80 000 habitants. »

Tableau 20 - Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité sur Centre Morbihan Communauté (source : INSEE 2017 et Région Bretagne)

| | Nombre d'établissement | | Part de l'emploi salarié | |
|--|------------------------|----------|--------------------------|----------|
| | CMC | Morbihan | CMC | Morbihan |
| Commerce, transport et services divers | 49% | 60% | 34,9 % | 39,7 % |
| Agriculture | 24% | 10% | 8,9 % | 4,4 % |
| Construction | 10% | 10% | 8,7 % | 7,4 % |
| Administration publique, enseignement, santé et action sociale | 10% | 14% | 20,6 % | 32,6 % |
| Industrie et artisanat de production | 7% | 6% | 26,9 % | 15,9 % |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% |

L'agriculture représente 8,9% des emplois, C'est près de deux fois plus que les moyennes régionales et départementales qui sont inférieures à 5%.

Les élevages hors-sols dominent largement les productions (45%) devant les élevages bovins laitiers (20%). Les terres servent à divers types de productions : maïs (21% de la SAU), céréales (18%), prairies (17%). Les cultures d'oléo-protéagineux et maraîchères sont peu présentes sur ce territoire. Quatre-vingts (80) entreprises agricoles du territoire commercialisent en circuit-court, soit 11% des entreprises. Pour 39% d'entre-elles ce mode de commercialisation représente plus de 75% de leur chiffre d'affaire.

La domination de l'industrie agroalimentaire est très nette sur le territoire de Centre Morbihan Communauté. Parmi les 16 plus importants établissements industriels (et entrepôts logistiques, transporteurs) du territoire, 13 sont associés à l'industrie agroalimentaire, dont les 4 plus importants : Abattoir Jean Floch ; Celvia ; Ronsard ; Union Fermière Morbihannaise. Les communes de Locminé, Moréac et Bignan, limitrophes, comprennent 9 des 11 sites de plus de 100 salariés.

5.5.4.3 Clubs d'entreprises et associations de professionnels

Le territoire compte plusieurs réseaux d'entreprises, notamment le *Club d'Entreprises de Baud, Centre Morbihan Entreprises* (animé par le service Développement Economique de CMC) et Locminé Commerces, qui rassemble des commerçants et artisans de Locminé.

5.5.5 Santé

Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne. Issu de la loi de santé publique du 9 août 2004, c'est un outil co-construit, proposant une feuille de route. Il est porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé (ARS) et constitue un volet du projet régional de santé (PRS). Le PRSE3 Bretagne 2017-2021 a été signé le 04 juillet 2017 et se décline en 8 objectifs et 24 actions-cadres qui viennent décliner ces objectifs. 80 propositions ont été formulées par les participants aux ateliers pour la mise en œuvre de ces actions.

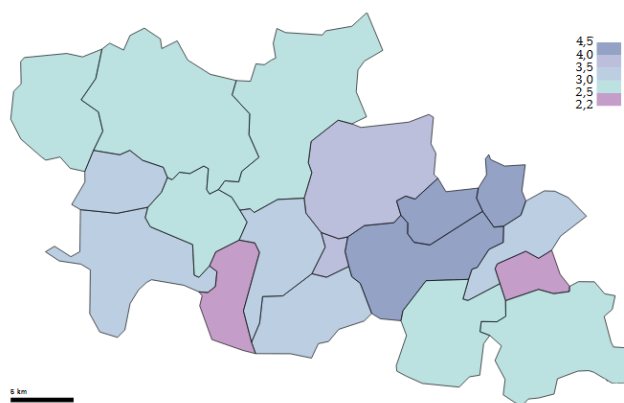
En termes d'état des lieux des pathologies, l'ARS met à disposition un atlas des pathologies à l'échelle des EPCI sur son site internet¹². A l'échelle du territoire comme en France, les pathologies responsables du plus grand nombre de décès chez les hommes sont le cancers (cancer de la trachée, des bronches et des poumons majoritairement) puis les maladies de l'appareil circulatoire. A l'inverse, chez les femmes, les maladies cardiovasculaires sont la première cause de décès avant les cancers (cancer du sein majoritairement).

Premier constat, la santé est une thématique transversale liée à la prise en compte des enjeux précédents (eau, air,..) et suivants (gestion, risques, pollution,..) qui conduisent à un environnement favorable ou non à la santé.

« Au-delà de ces conséquences sur l'environnement, le changement climatique peut avoir des conséquences sanitaires directes comme lors d'une exposition à une vague de chaleur (hospitalisations, décès) ou indirectes associées à la dégradation de la qualité de l'air, de l'eau ou à la prolifération de vecteurs responsables de maladies (chikungunya, dengue, maladie de Lyme). En 2019, en Bretagne, les passages aux urgences et les consultations SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur ont nettement augmenté durant les périodes de forte chaleur. » (TABLEAU DE BORD SANTE ENVIRONNEMENT BRETAGNE – EDITION 2019). Selon l'OMS, il existe un lien entre la dégradation de la santé de la population et l'augmentation du niveau de la pollution atmosphérique. Cette pollution est imputable aux différents secteurs d'activité tel quel le transport, à la précarité énergétique et l'habitat insalubre. La pollution de l'eau

En termes d'offre de santé de 1^{er} recours, bien que ne bénéficiant pas sur son territoire d'hôpitaux, le CHU de Vannes et le centre hospitalier de Pontivy assurent ce service à proximité. La commune de Josselin et de Ploërmel sont toutes les deux équipées de maison de Santé pluri-professionnelles.

En termes d'accès aux soins et services, le territoire est desservi de manière non homogènes comme peut le démontrer la carte ci-contre et une offre de soins de 1^{er} recours répartie en 4 zones.



Carte 27 - Accès aux soins et services (source : 2018, Sniir-AM, EGB, Cnam, Insee distancier Metric, Drees - Exploitation Fnors).

* clé de lecture : accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes : 3,3 consultations accessibles par an et par habitant en moyenne sur le territoire de CMC.

Tableau 21 - qualification des territoires en offre de soins de 1er recours (source: ARS Bretagne mai 2016).

| | | |
|--|-----------------------------|--|
| | Zone prioritaire | Evellys, Moréac, Locminé, Plumelin, Moustoir Ac, Bignan, Melrand, Bieuzy |
| | zone à surveiller | Baud, Pluméliaou, Guénin, la Chapelle Neuve et Saint Barthélémy |
| | Zone fragile | Buléon |
| | Zone avec peu de difficulté | Saint-Jean Brévelay, Plumelec, Guéhénno, Billio |

5.5.6 Gestion des déchets

Un déchet représente « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon* » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement). CMC est à la charge des déchets des particuliers, ainsi, la collectivité est dotée d'un service de gestion (collecte) et de prévention des déchets (réduire).

¹² <https://www.bretagne.ars.sante.fr/system/files/2019-06/Atlas%20des%20pathologies%20%C3%A0%20l'%27%C3%A9chelle%20des%20EPCI.pdf>

5.5.5.1 Le système de collecte

CMC optimise et harmonise son service de prévention et gestion des déchets au cours des années 2018 à 2021, dans le cadre de la démarche nommée « éco-gestion ». En effet, les conteneurs d'ordures ménagères et d'emballages à 4 roues vont progressivement être remplacés par des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes pour les ordures ménagères, les emballages, le verre et le papier. Chaque foyer sera équipé d'une carte d'accès, permettant de déposer ses ordures ménagères dans les conteneurs dédiés.

Ce système est aujourd'hui opérationnel sur 13 communes (Baud, Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Guénin, Melrand, Moréac, Plumelec, Pluméliau-Bieuzy, Saint Allouestre, Saint Barthélémy et Saint Jean Brévelay).

A compter du 1er janvier 2020, la collecte des déchets sera assurée en régie pour les emballages et les ordures ménagères. Le verre et le papier seront collectés par un prestataire.

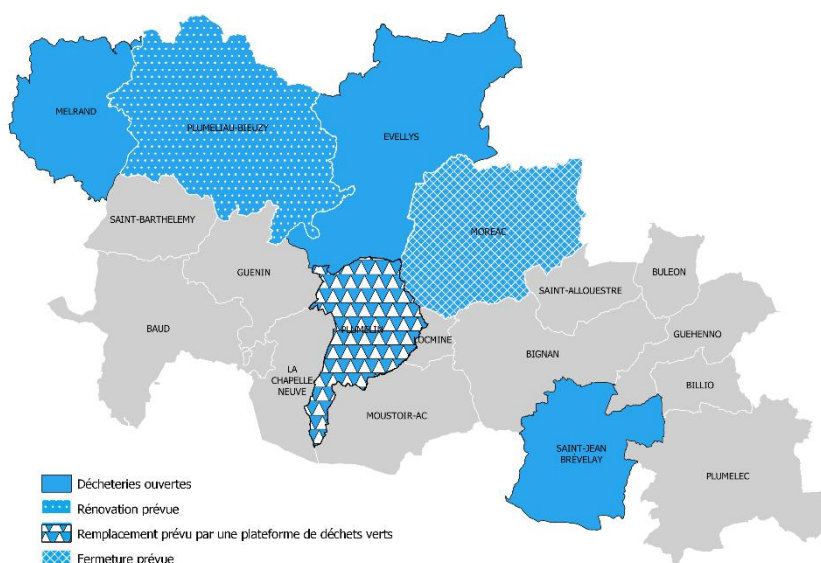


Figure 25 - Situation des déchèteries par commune sur Centre Morbihan Communauté

Depuis novembre 2018, trois points d'apport volontaire dédiés aux bio-déchets, sont installés sur la commune de Locminé. Les bio-déchets collectés sont valorisés en biogaz au sein de l'unité de méthanisation LIGER. Cette collecte vise à diminuer le taux de fermentescibles (27% fin 2018, selon caractérisation réalisée par le SITCOM MI) dans les ordures ménagères du territoire.

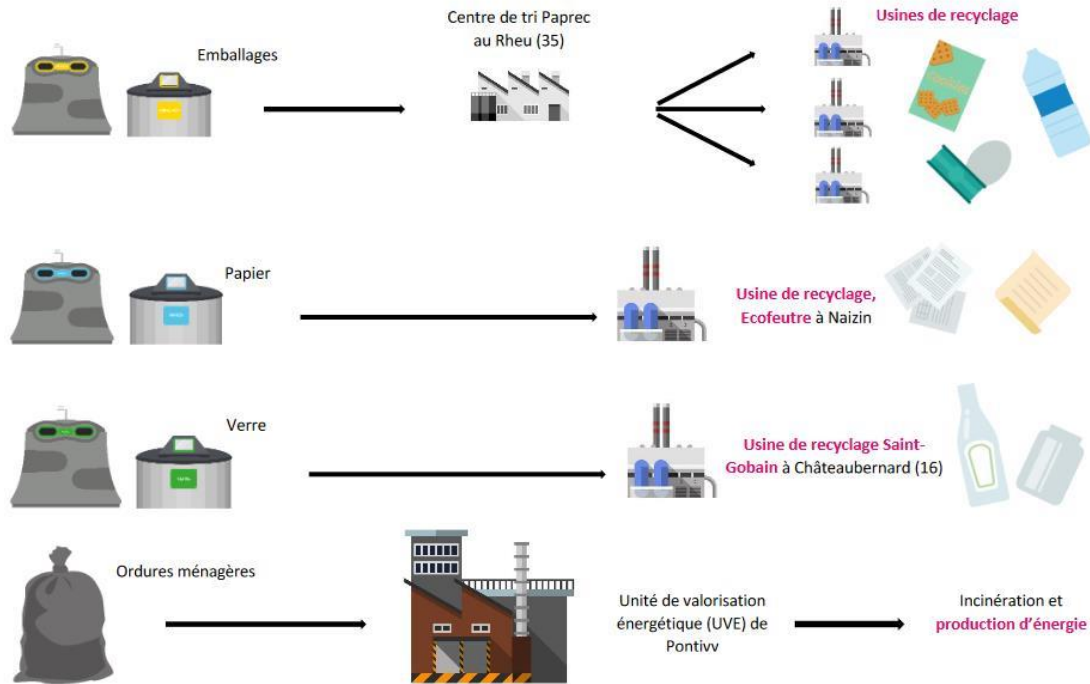
En ce qui concerne les déchèteries, le territoire est bien desservi. A savoir qu'une étude d'optimisation du schéma des déchèteries de CMC est en cours. A court terme, le territoire ne comprendra plus que 5 déchèteries.

Le « haut-de-quai » est assuré en régie.

5.5.5.2 Le système de valorisation

Une fois collectés, les déchets sont ensuite valorisés sur différentes filières :

Etat Initial de l'environnement



Les biodéchets collectés sont valorisés en biogaz au sein de l'unité de méthanisation LIGER.

5.5.5.3 Les chiffres clés

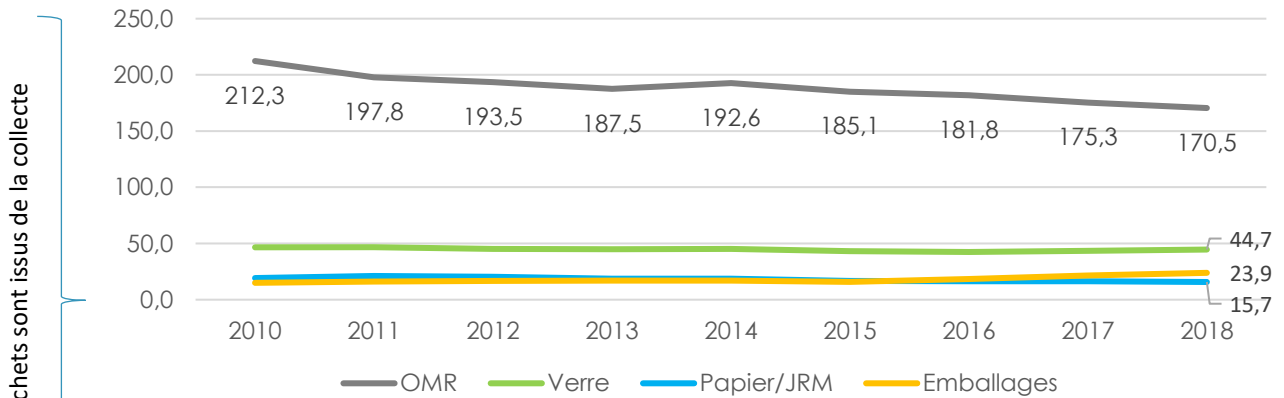


Figure 26 - Ratio d'OMA (ordures ménagères et assimilées) en kg/hb (source : PLPDMA - CMC - 2019)

Entre 2014 et 2018, Les emballages ont augmenté de 41% et les ordures ménagères ont diminué de 11,5% : tendances liées à la mise en place de l'éco gestion et l'extension des consignes de tri en 2016.

37% des déchets sont issus de la collecte

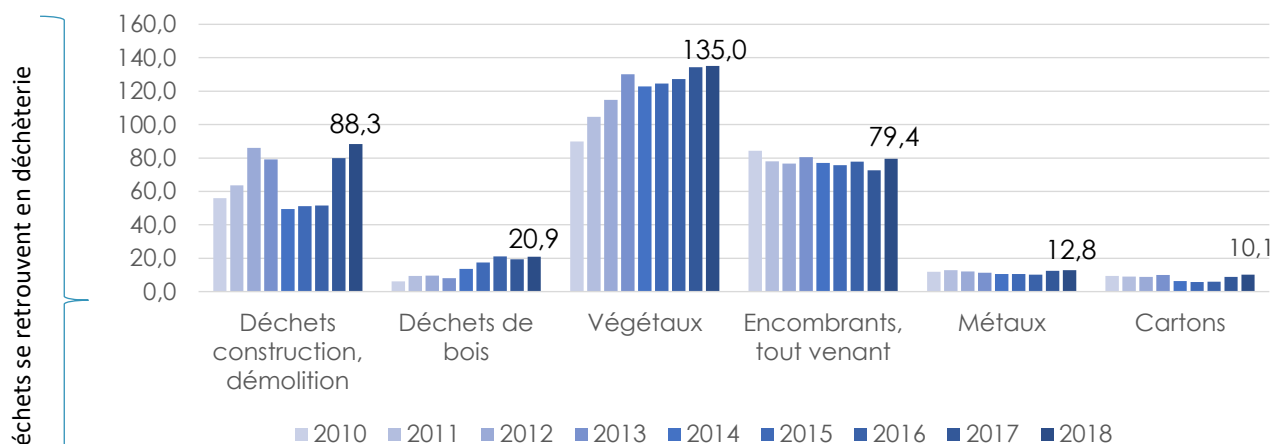


Figure 27 - Ratios des principaux déchets déposés en déchèterie (kg/hb) (source : PLPDMA - CMC - 2019)

Les gravats, les végétaux et les encombrants sont les flux les plus importants. Ils seront une cible prioritaire pour mener des actions de prévention.

5.5.5.4 Une politique pour réduire la production de déchets

En parallèle de la mise en place de l'éco-gestion et de la redevance incitative, Centre Morbihan Communauté a délibéré en décembre 2019 en faveur d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire. Il sera conduit sur une durée de 6 ans, de 2020 à 2025. Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs présents sur le territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire. Les actions seront renforcées autour de la biomasse (déchets vert et déchets alimentaires) et autour des matériaux de construction via l'éco-construction. Il s'agira en outre de continuer la sensibilisation auprès des classes et les foyers par la mise à disposition gratuitement d'un composteur.

Pour la période 2021-2023, Centre Morbihan Communauté s'est également engagé dans une politique ambitieuse de réduction des déchets et de gestion raisonnée des ressources sur leur territoire à travers l'appel à projet « territoire économe en ressources ». Des actions sont mises en place avec les acteurs économiques du territoire.

Pour aller plus loin : voir le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de CMC

5.5.7 A retenir

Forces ☺

Une démographie peu importante

Eco-gestion des déchets et politique de réduction

Valorisation des déchets, notamment les biodéchets

Diminution significative des OMR

Des systèmes d'Assainissement non-collectifs (ANC) bien présents sur le territoire.

Faiblesses ☹

Une croissance démographique très soutenue.

Un vieillissement de la population est à souligner.

90% de l'habitat est individuel

Espaces en eau absents du territoire à partir de 2006.

Augmentation des espaces urbanisés

Déclin des espaces forestiers et agricoles.

80% de la part modale est dédiée à la voiture individuelle.

Opportunités ☐

Une démographie peu importante peut être une opportunité d'anticiper avec une marge temporelle plus grande les augmentations de peuplements prévues pour les années à venir.

Les efforts notables investis dans la bonne gestion et la valorisation des déchets pourront être extrêmement intéressants dans un territoire dont la population est vouée à augmenter significativement.

Les ANC semblent être meilleur en termes de durabilité, particulièrement concernant leur meilleur calibrage en fonction du besoin de l'habitat.

Menaces ■

La croissance démographique sera un enjeu crucial pour le territoire dans l'avenir dans l'augmentation des besoins et la difficulté dû au réchauffement climatique.

Les logements individuels sont des freins pour la résilience et l'atténuation au changement climatique, notamment pour leur tendance à la haute consommation énergétique.

L'urbanisation semble menacer les espaces qui ont un taux de séquestration carbone dramatiquement plus important que les zones urbaines ce qui pourrait être un frein considérable dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à venir.

Enjeux hiérarchisés

1. La croissance démographique est un enjeu majeur du territoire à l'avenir.
2. L'urbanisation qui accompagnera la croissance démographique devra être penser et ajustée en fonction des enjeux identifiés dans cette Etat Initial de l'Environnement.
3. Les types de logements seront également des éléments à prendre en compte dans les politiques d'aménagement.

| Chiffres clés | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - 42 380 habitants – 63.5 hab./ km² - Solde migratoire extérieur positif - Léger vieillissement de la population - Répartition non homogène de la population, du besoin en équipement médical - Taux de chômage de 6.9% et en baisse ces dernières années - Revenu médian : 19 500€ - Nombre d'emploi > nombre d'actif sur le territoire - 62% de la population sont propriétaire de leur logement - 90% du parc immobilier sont des maisons individuelles - 80% des déplacements sont effectués en voiture individuelle - 65% des actifs travaillant sur CMC résident sur le territoire - Mises en 2x2 de la RD 767 - Les villes desservies par le réseaux de bus sont reliées aux polarités départementales | |
| Faiblesses / Vulnérabilités | Atouts / Potentiels |
| <ul style="list-style-type: none"> - Desserte interne au territoire, via un maillage de l'offre en transports collectifs et/ou alternatifs, encore peu développé - Pas de centralité - Vacance des logements élevée - Prégnance de la voiture qui engendrent un fort coût énergétique et sur la qualité de l'air - Dynamique démographiques inégales selon les secteurs - Etalement urbain - Tendance résidentielle sur certaines communes car la concentration de l'emploi n'est pas homogène - Territoire de traverse - Vétusté importante estimé du parc de logement - Précarité énergétique importante | <ul style="list-style-type: none"> - Loi ELAN : évolution des compétences - Pression financière côtière bénéficiant à l'attractivité du territoire - Bonne desserte par les routes vers l'extérieur du territoire - Secteur agro-agri prédominant sur le territoire - 3 associations d'entreprises/commerçants - Incubateur d'entreprise en lien particulièrement avec le développement durable - Présence d'un tiers lieu associatif à Baud - Espace point info habitat avec un espace info énergie en lien avec les partenaires (ADIL,..) |
| Enjeux et liens avec le PCAET | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des nouvelles populations (logements, services, équipements) - Maintien des centres bourg et des commerces de proximités - Maintien d'un équilibre territorial et d'une identité propre - Atteindre les objectifs du PLH - Développer une offre touristique - Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens - Déploiement du numérique et des alternatives au déplacement pour le travail - Développer la sobriété énergétique - Développer les stations d'approvisionnement aux énergies renouvelables - Planifier et permettre des aménagements respectueux : éviter, réduire, compenser (limiter l'étalement urbain) - Exploitation des potentiels de valorisation énergétiques dans le développement économique - Sécurité sanitaire des populations - Maintien de l'agriculture - Economie circulaire et gestion des déchets organiques - Lutte contre les pollutions de l'air intérieur et les émissions issues du secteurs du résidentiel | |

5.6 Les risques

5.6.1 Les risques naturels

Différents risques naturels sont présents sur le territoire et affectent ses communes :

- Feu de forêts ;
- Mouvements de terrain ;
- Retrait-gonflements des sols argileux ;
- Sismique ;
- Radon ;
- Inondations.

5.6.1.1 Le risque feu de forêt

Il correspond aux incendies qui se déclarent et se propagent sur plus d'1 ha continu de forêt ou de milieux associés. Les conditions météorologiques (périodes de sécheresse, vent fort) amplifient le risque de feu de forêt.

Sur CMC, 6 communes sont associées à un risque de feu de forêt : Plumelin, La Chapelle-Neuve, Baud, Moustoir-Ac, Saint Jean Brévelay et Plumelec¹³. Ce risque est lié aux forêts de Floranges, de Camor et le bois et les landes de Lanvaux.

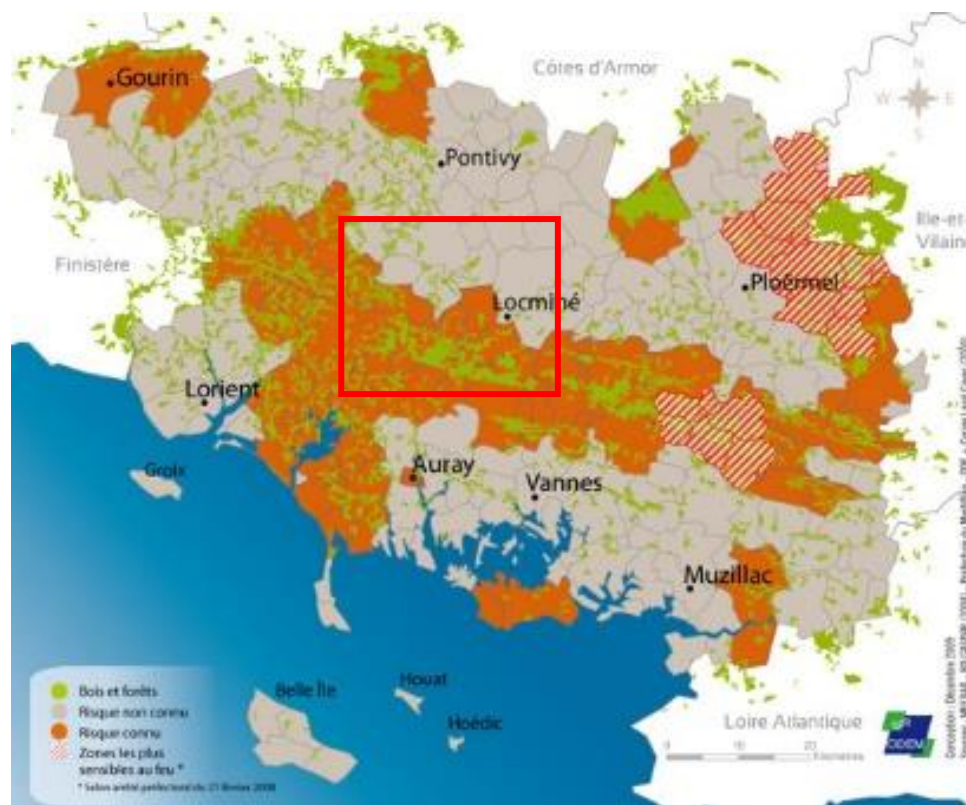


Figure 28 - Risque de feu d'espaces naturels dans le Morbihan (source : Atlas de l'environnement du Morbihan - 2010)

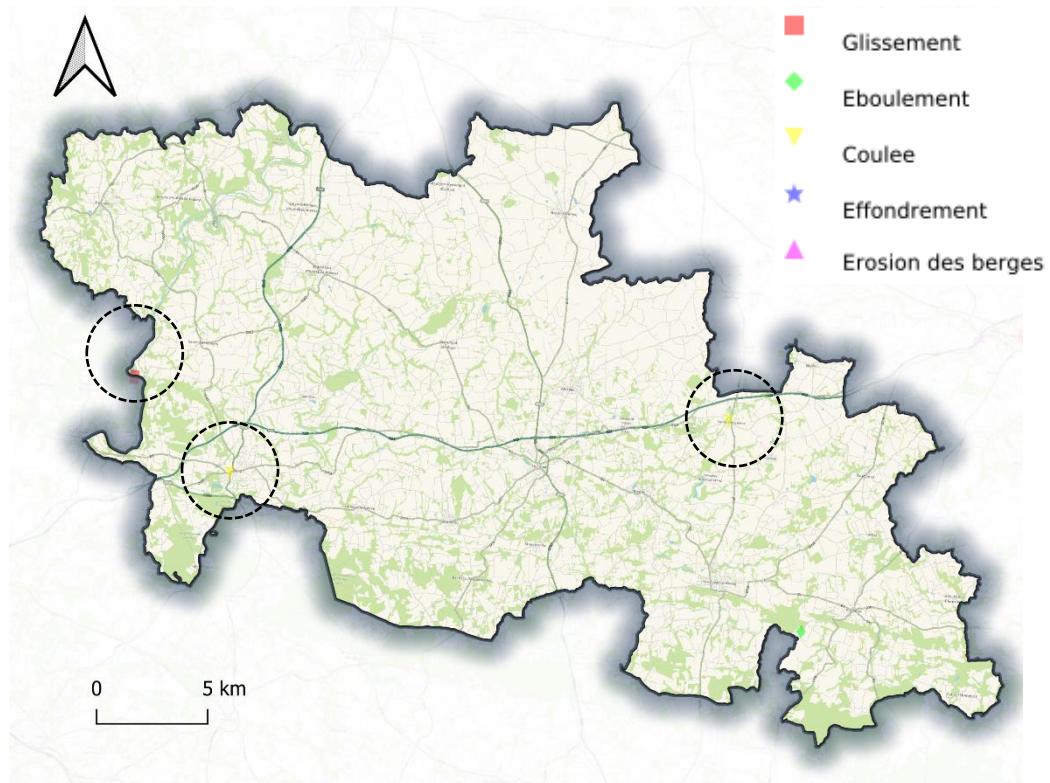
5.6.1.2 Mouvements de terrain

Le risque de mouvements de terrain concerne localement l'affaissement ou l'effondrement de cavités souterraines artificielles. Ces cavités correspondent aux galeries et aux chambres d'exploitation d'anciennes mines ou carrières.

Il existe un risque de mouvement de terrain par affaissement de cavités souterraines très faible sur les communes de Baud et Plumelec (exploitation minière de plomb et carrière de granite)³.

D'après cette carte, voici la localisation de ces différents types de mouvement de terrain :

¹³ Dossier départemental des risques majeurs du Morbihan d'avril 2011



Carte 28 - Les différents types de mouvements de terrain localisés sur le territoire de CMC (Source : Géorisques)

De façon très synthétique on observe :

- 1 glissement tout à fait à l'Ouest du territoire ;
- 2 coulées (une au Sud-Ouest et l'autre coulée à l'est du territoire).

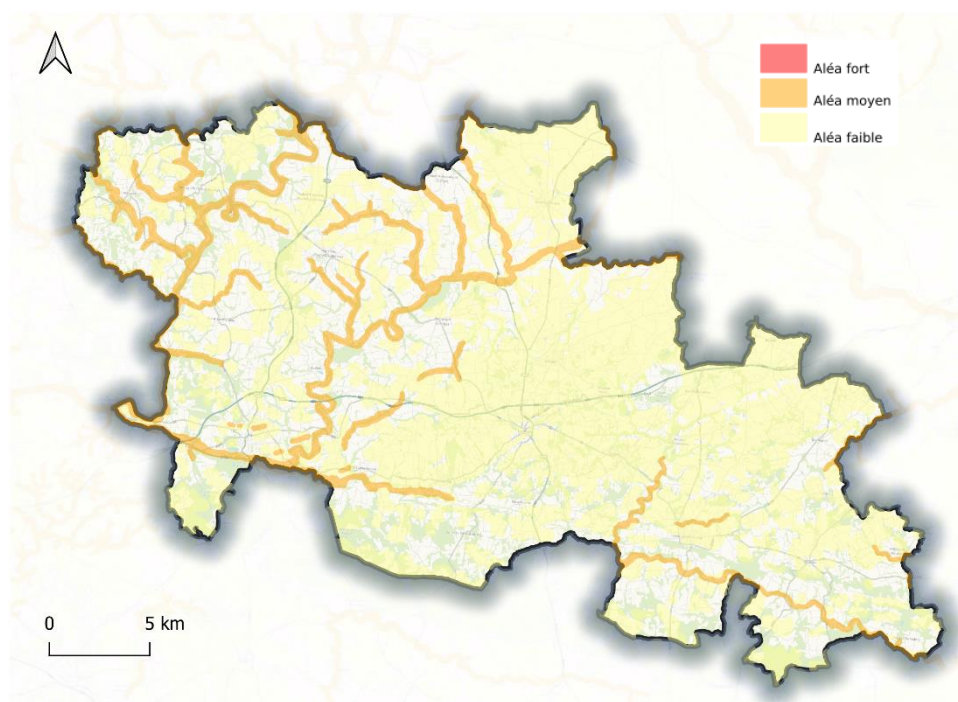
5.6.1.3 Retrait-gonflements des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau¹⁴ :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles » ;
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Quatre degrés d'aléas sont modélisés : nul, faible, moyen, fort. Sur la majorité du territoire, les variations de volume ont une faible probabilité d'avoir lieu d'autant plus sur l'Est qu'à l'Ouest de CMC. Le lit des cours d'eau ressort sur la carte avec un aléa moyen.

¹⁴ Définition issue de géorisques.gouv.fr



Carte 29 - Retrait-gonflements des sols argileux sur CMC (source : géorisques.gouv.fr)

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante⁴. Le type d'exposition est évalué sur une échelle de 5 : très faible, faible, modéré, moyen, fort.

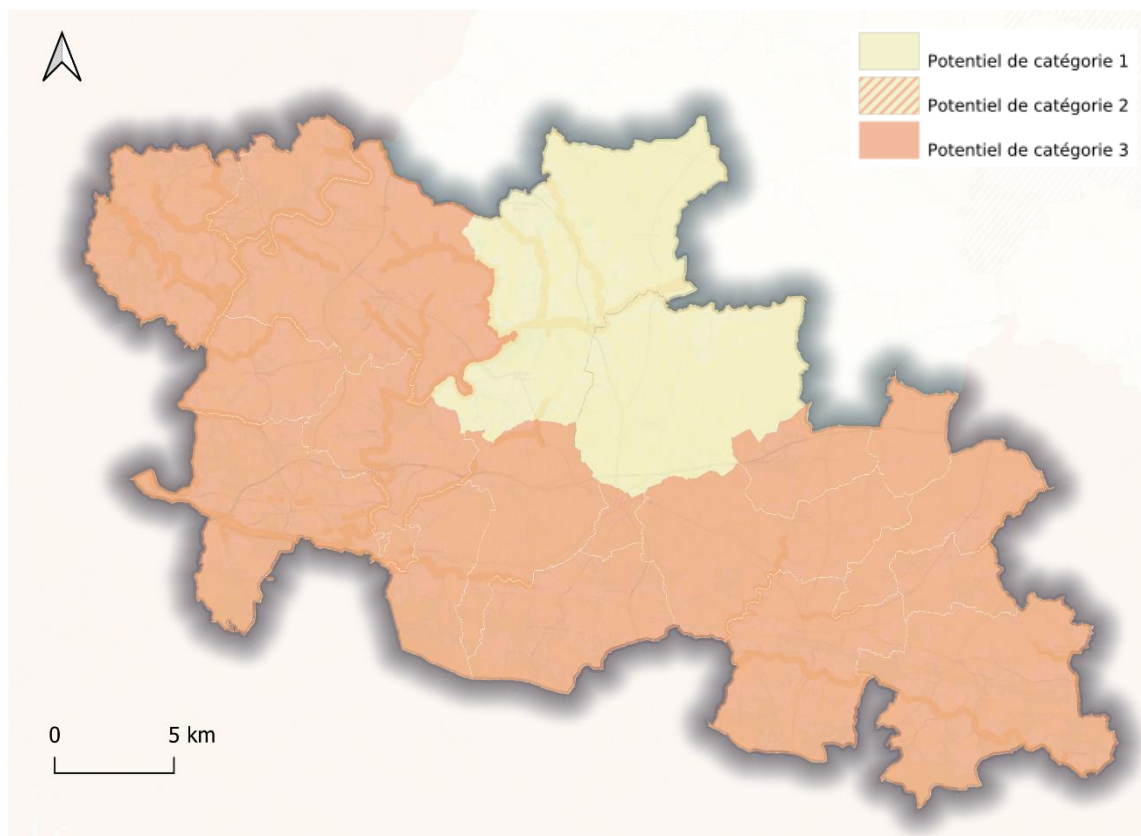
Les 18 communes de CMC sont classées en zone de sismicité « faible » comme le reste de la Bretagne. De ce fait, il n'existe pas de Plan départemental pour la prévention des risques sismiques.

5.6.1.4 Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air¹⁵.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).

¹⁵ Définition issue de géorisques.gouv.fr



Carte 30 - Les potentiels de Radon sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques)

Sur les communes de Moréac et d'Evellys le potentiel radon est qualifié de faible (catégorie 1), le reste du territoire présente un potentiel élevé au radon (catégorie 3).

5.6.1.5 Risques inondation

Les débordements de cours d'eau sont des phénomènes naturels liés aux fortes précipitations.

Afin de faire émerger des stratégies plus locales de gestion des risques, un autre outil a été développé, le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Le PAPI du Blavet, porté par le syndicat mixte du SAGE Blavet, est applicable jusqu'en 2020. Les PAPIs sont des programmes d'actions volontaires, ils ne créent pas de réglementation mais visent à améliorer la culture du risque.

Les Atlas des Zones Inondables cartographient les zones potentiellement inondables, et constituent un inventaire des territoires ayant été inondés par le passé ou susceptibles de l'être

Par ailleurs, les services de l'Etat ont instauré des Plans de Prévention des Risques qui constituent l'un des instruments essentiels de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Le PPR est une servitude d'utilité publique, il contient notamment un zonage réglementaire fixant les prescriptions particulières aux zones délimitées. Les prescriptions peuvent aller de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Le territoire de CMC est actuellement soumis à un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sur le Blavet aval. L'Evel, le Tarun et la Claie sont qu'en à eux désignés dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Le PPRI de l'Oust comme celui du Blavet Aval prévoit une extension courant 2020 en s'étendant sur ces trois zones inondables.

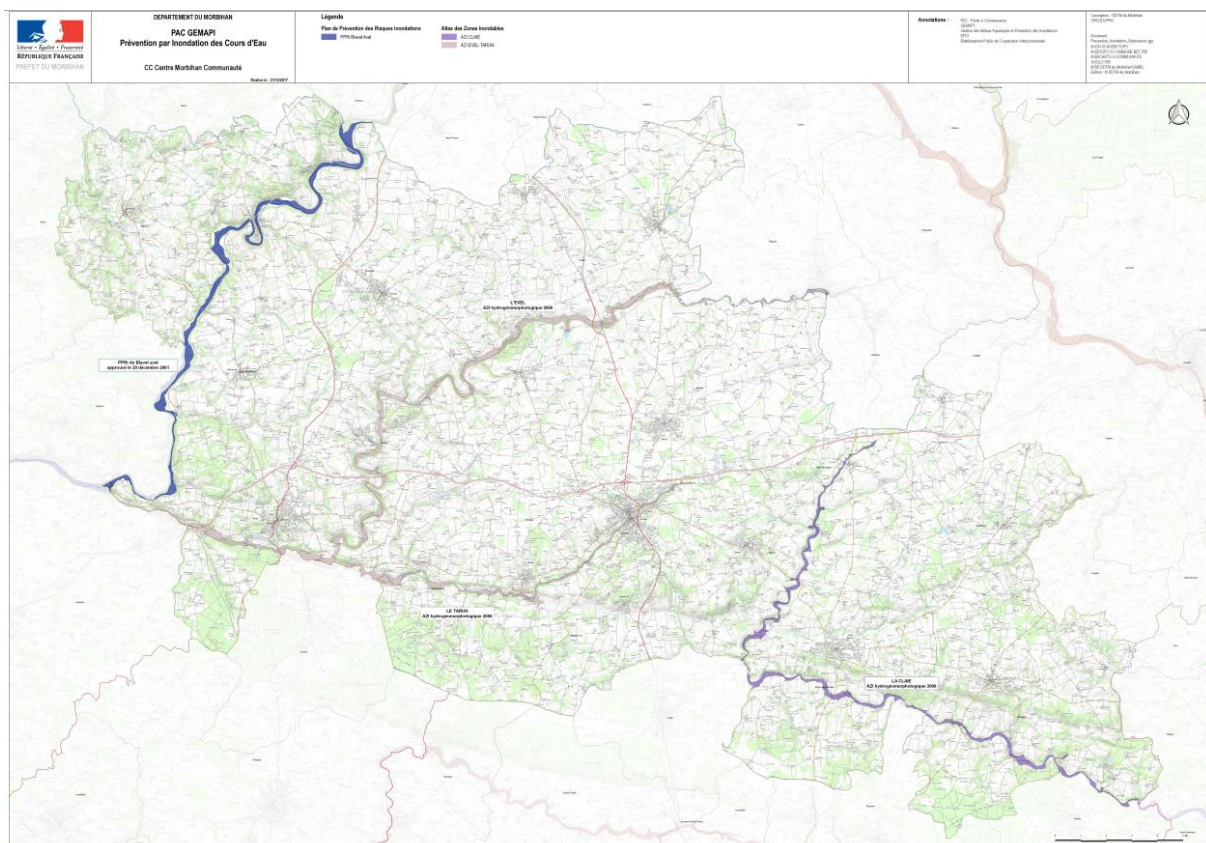


Figure 29 - PAC GEMAPI - Prévention par inondation des cours d'eau (source : département du Morbihan - 21/12/2017)

Par le passé, des crues importantes ont occasionné des inondations dommageables sur le territoire. Ainsi, entre 1986 et 2018, on ne dénombre pas moins de 103 arrêtés de catastrophes naturelles liés aux inondations, coulées de boues et mouvement de terrain¹⁶.

5.6.2 Les risques technologiques

5.6.2.1 Risque industriel

Le risque industriel correspond aux événements accidentels qui peuvent se produire sur un site industriel. Les types de risques varient en fonction des produits mis en œuvre et peuvent avoir des conséquences de 3 types :

- Risque toxique : propagation dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux ;
- Risque d'explosion : qui peuvent entraîner des traumatismes directs ou par onde de chocs ;
- Risque d'incendie : qui peuvent entraîner des brûlures et asphyxies.

La commune de Locminé est concernée par un risque industriel majeur via l'Union Fermière du Morbihan (UFM). Entreprise ayant une installation de réfrigération à l'ammoniac.

5.6.2.2 Le risque rupture de barrage

Construit entre 1923 et 1930, sur le Blavet, le barrage de Guerlédan retient plus de 50 millions de m³ d'eau sous la forme d'un lac s'étirant sur 12km aux limites des Côtes-d'Armor et du Morbihan. Le risque de rupture brusque et imprévue de l'ouvrage est extrêmement faible.

La DDTM du Morbihan identifie toutefois 4 communes soumises au risque « barrage » lié à l'onde de submersion en cas de rupture de l'ouvrage : Pluméliau-Bieuzy, Melrand, Saint-Barthélemy, Baud.

Locminé est également identifié par le risque « barrage » car celle-ci est concerné par le barrage du Botcoët du plan d'eau du bois d'Amour. Construit en 1976, il retient plus de 47 000m³ d'eau pour une retenue de 2.7ha.

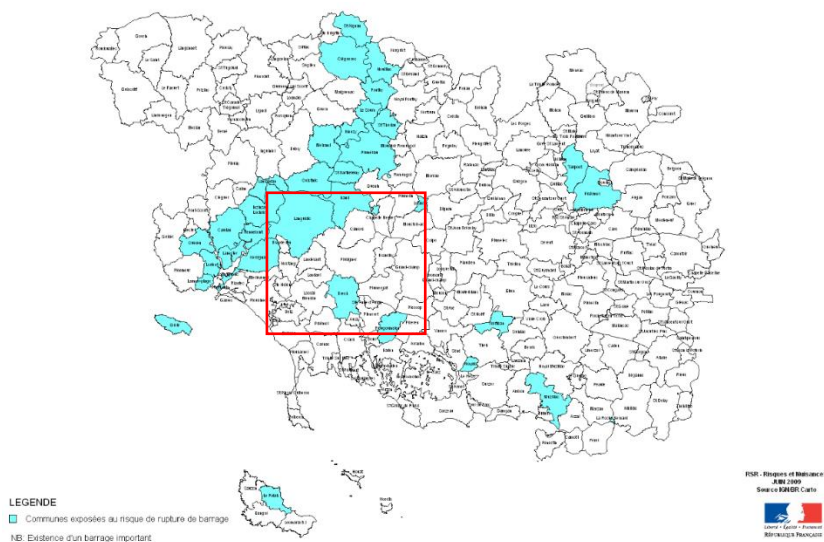
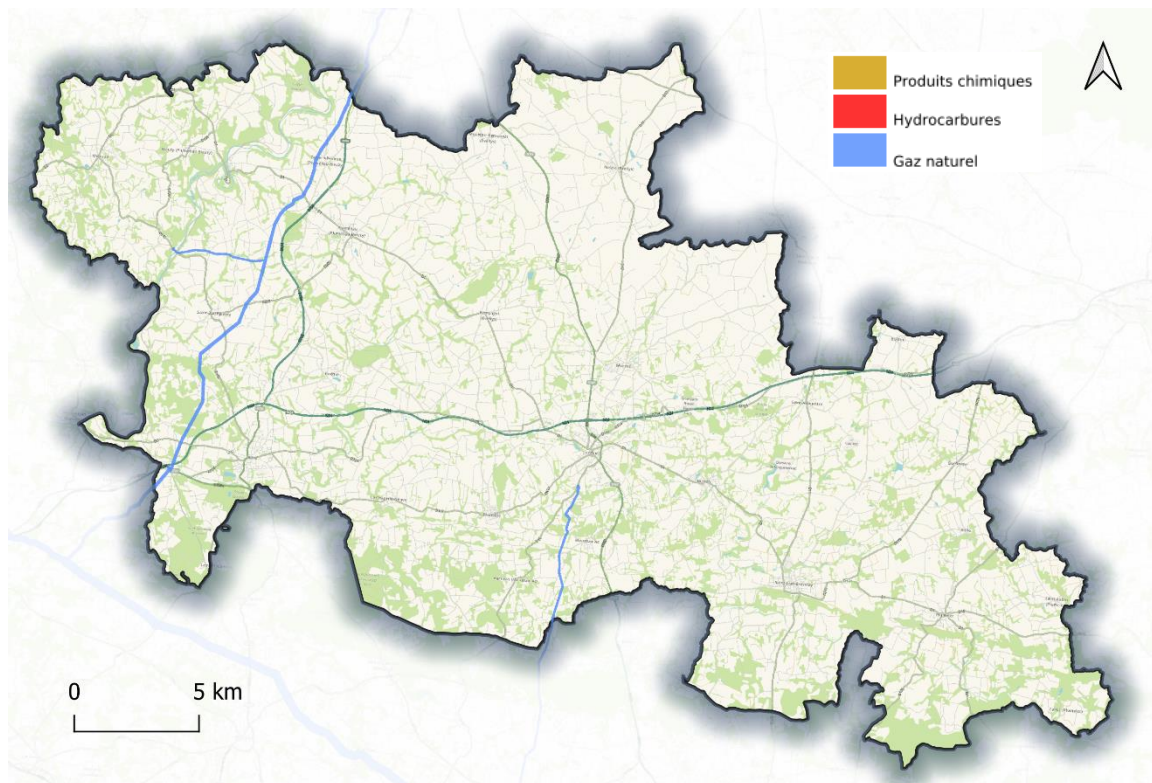


Figure 30 - Communes exposées au risques de rupture de barrage (source : dossier départemental des risques majeurs du Morbihan - 2011)

¹⁶ ODS – OPENDATASOFT - GASPARD - Arrêtés de catastrophes naturelles

5.6.2.3 Transport de Matières Dangereuses

CMC est concerné par le risque de transport de matières dangereuses et sont liés aux canalisations de transport de gaz et aux routes comme illustrées ci-dessous.



Carte 31 - Le réseau de transport de matières dangereuses (source : Géorisques)

5.6.3 A retenir

| Forces ☺ | Faiblesses ☹ |
|---|--|
| <p>Des aléas de gonflement/retrait des argiles très modérés à faibles sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Quelques zones inondables très bien réglementées.</p> <p>Peu de risques concernant les réseaux de transport de matières dangereuses.</p> | <p>Six communes concernées par les risques de feux de forêts</p> <p>Quelques risques liés aux affaissements et glissements de terrain.</p> |

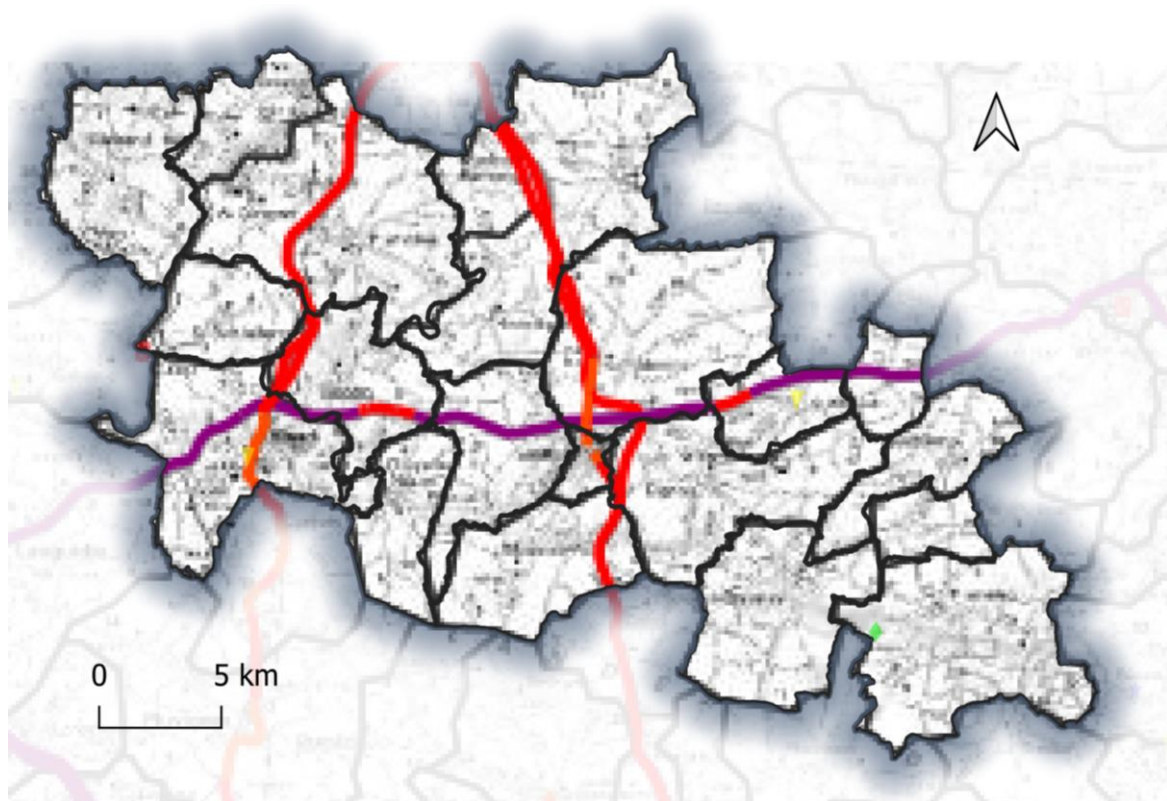
| Opportunités ■ | Menaces □ |
|--|---|
| <p>Les aléas liés au gonflement/retrait d'argile pourraient se voir être accentués par les changements du climat, notamment liés aux effets qu'auront les extrêmes météorologiques sur ces sols.</p> <p>Les PPRi déjà mis en place pour les zones inondables pourront servir de support aux adaptations nécessaires dans un contexte de changement des régimes pluviométriques liés aux bouleversements climatiques.</p> | <p>Les risques liés aux incendies peuvent se multiplier à l'avenir avec la hausse des températures dues au changement climatique.</p> <p>Les mouvements de terrain seront amenés à s'amplifier à l'avenir à cause des irrégularités pluviométriques et de l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.</p> |
| Enjeux hiérarchisés | |
| <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="256 795 1449 869">1. Un territoire qui verra son terrain bouleversé par les changements du climat (mouvements de terrain, incendies, inondations).<li data-bbox="256 898 1449 972">2. Une réglementation forte d'urbanisation, et d'aménagement de territoire sera un enjeu phare dans la bonne gestion de ces bouleversements. | |

5.7 Les nuisances et les pollutions

5.7.1 Nuisances sonores

Les infrastructures de transport terrestre et aérien, générateurs de nuisances sonores, font l'objet d'une réglementation nationale (art. 13 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit).

Les principales nuisances sonores sur le territoire de CMC sont issues du trafic routier et sont référencées dans l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 approuvant la carte de bruit stratégiques de 3^{ème} échéance du Morbihan. Les voies sont classées de 1 à 5 en fonction du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la route.



Carte 32 - Les nuisances sonores selon la catégorisation officielle (Source : Morbihan.gouv)

Les voies concernées sont les suivantes :

- RN 24 (catégorie 2 = 250 mètres) ;
- RD 767 et RD 768 (catégorie 3 = 100 mètres) ;
- RD 767 (tronçon compris au niveau de la rue Jacques Cartier à Locminé) (catégorie 4 = 30 mètres).

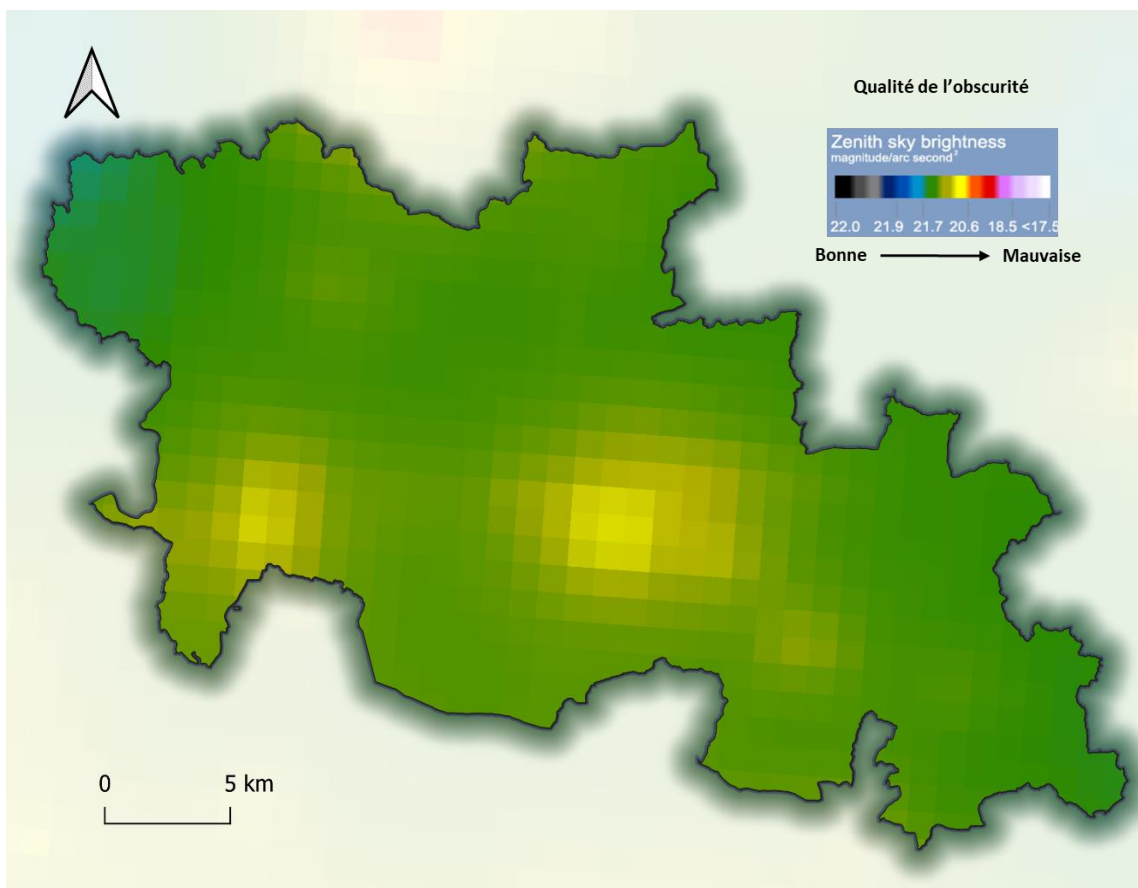
A savoir qu'un Plan de Prévention du Bruit dans L'environnement (PPBE) a été approuvé en 2016 pour la RN 24 de Baud à Guégon. Ce plan vise à prévenir et/ou réduire le niveau d'exposition des zones impactées.

Concernant les nuisances sonores aériennes, le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vannes-Meucon, actualisé le 24 septembre 2014, ne mentionne plus aucune commune de CMC dans les communes impactées par l'activité à l'inverse de sa version original approuvé le 17 septembre 1998.

Le territoire n'est concerné par aucune activité potentiellement génératrice de bruit ou de vibration (exploitation de carrières...) susceptibles de constituer une réelle nuisance pour les riverains.

5.7.2 Pollution lumineuse

Bien que la pollution lumineuse ne soit pas notable sur le territoire de CMC, il est aujourd'hui possible d'établir des cartes de la « trame noire » et des zones affectées par les pollutions lumineuses. Sans surprise, celles-ci correspondent aux espaces urbanisés au sens large (habitat, zones d'activités, grands équipements...).



Carte 33 - Pollution lumineuse sur le territoire de CMC (source : AVEX)

Ces pollutions ont une dimension esthétique et sensorielle, avec la raréfaction de la notion de nuit noire et une plus grande difficulté à voir les étoiles, et particulièrement une dimension écologique, avec une perturbation du cycle de vie ou de l'alimentation de diverses espèces animales, insectes et chiroptères en particulier.

Les pollutions lumineuses constituent enfin un révélateur de gaspillage énergétique, puisqu'une partie de l'énergie utilisée pour l'éclairage sert à éclairer en direction du ciel. Ces pollutions peuvent être réduites par une meilleure conception et gestion de l'éclairage public ainsi que par des mesures d'économie d'énergie dans certains domaines tels que les activités commerciales. L'extinction de l'éclairage urbain sur certaines plages horaires, qui se pratique dans certaines communes, constitue une mesure en ce sens.

Sur le territoire, une pollution lumineuse particulièrement faible. Seulement deux pôles sont à l'origine de pollution lumineuse : Locminé et Baud.

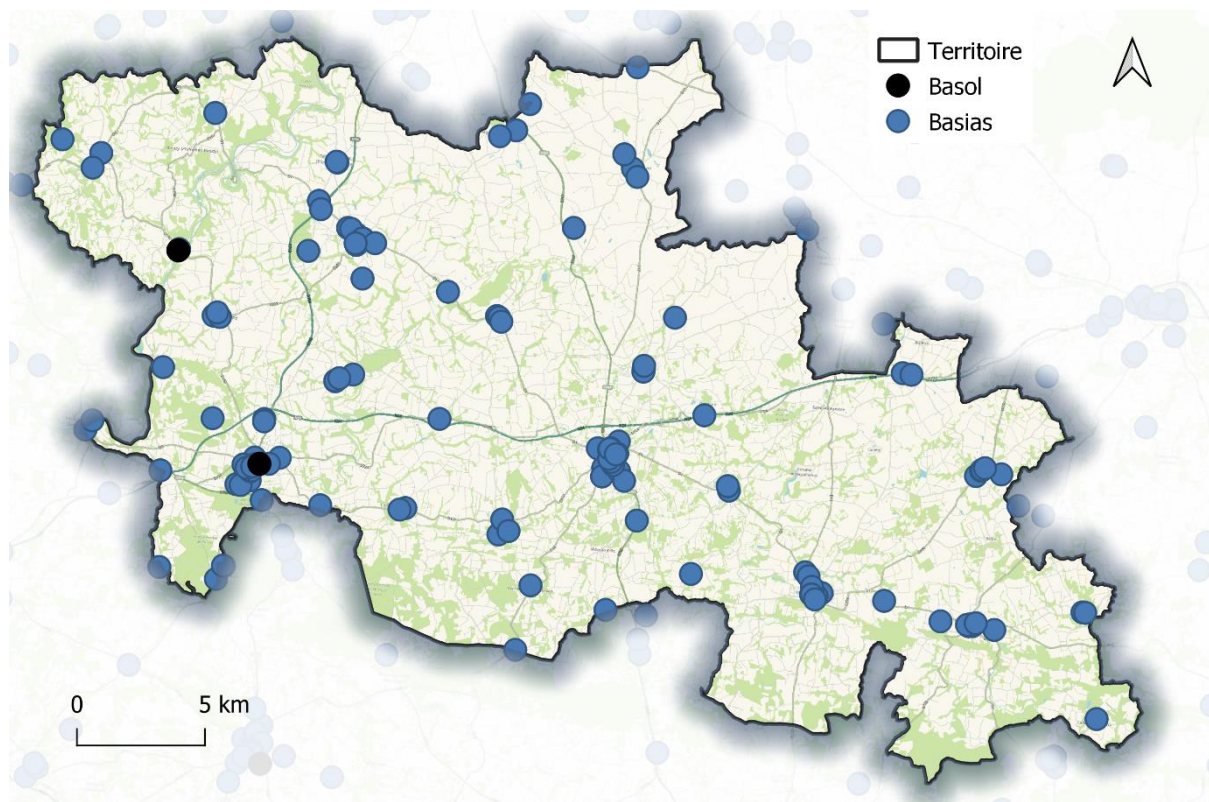
5.7.3 Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait de dépôts ou d'imprégnation des sols par des matières polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour la santé humaine ou l'environnement à court, moyen ou long terme, du fait des mécanismes de transfert tels que le ruissellement ou l'absorption par les plantes. Ces situations sont dues à des pratiques ou à des accidents (DREAL Bretagne).

5.7.3.1 Les BASOLS et les BASIAS

Deux bases de données nationales renseignent les sites et sols pollués ou potentiellement pollués : l'une (BASIAS) recense les anciens sites industriels, en activité ou à l'arrêt, qui ont pu générer une pollution des sols, l'autre (BASOL) recense les sites et sols pour lesquels une pollution est avérée, appelant une action des pouvoirs publics. La pollution par intrants liée aux activités agricoles n'est pas traitée dans cette partie.

Un site pollué est un site qui présente une pollution du sol ou des eaux souterraines liée à des dépôts de déchets ou à l'infiltration de substances.



Carte 34 - Les BASOLS et BASIAS sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques)

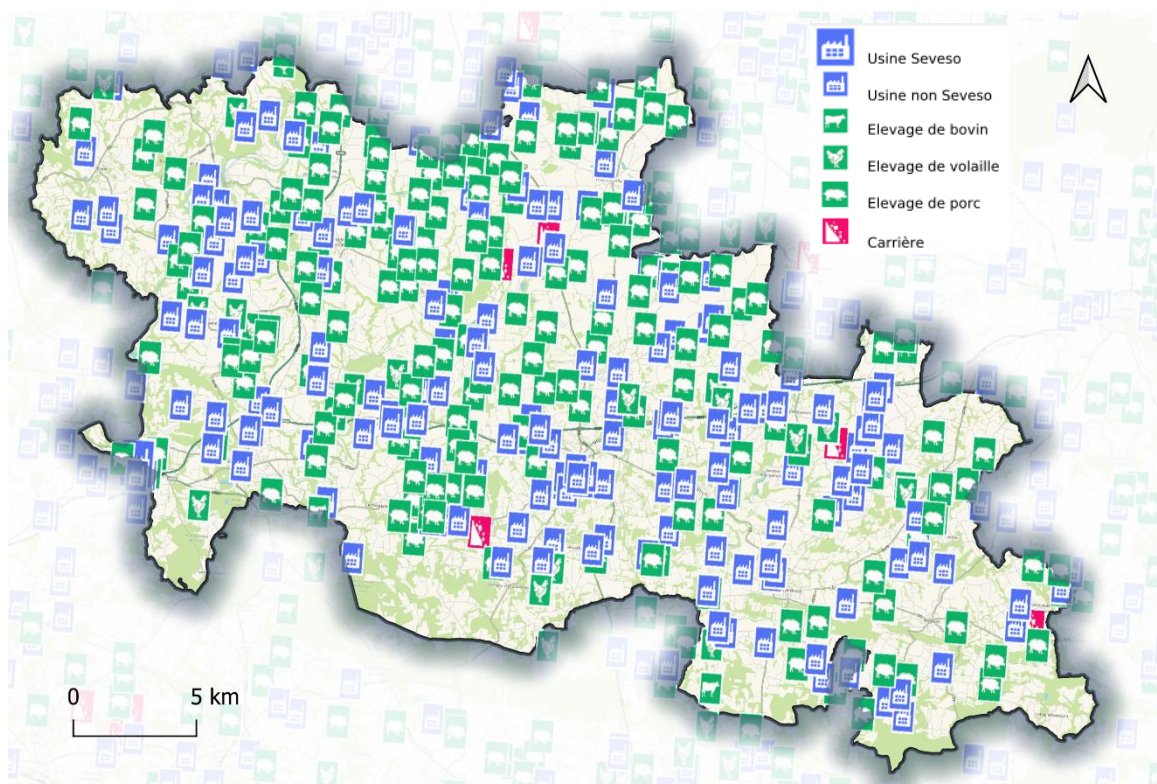
D'après les bases de données BASIAS, 12 sites, dont les sols sont pollués, est recensé sur CMC. 11 de ces sites sont d'ancienne décharge sauvage ou d'ancienne décharge pour déchets urbains, et ordures ménagères. Le 12^{ème} site est le site de LYDALL FILTRATION/SEPARATION à Melrand (fabrication de media-filtrants et séparateurs de batterie), où pour donner suite à une contamination ancienne (sans effets aujourd'hui), des précautions sont mises en œuvre.

5.7.3.2 Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont toutes les exploitations industrielles ou agricoles (+ carrières) susceptibles de créer des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains ou pour les écosystèmes.

Les établissements sont inscrits dans le registre ICPE en fonction du seuil de risque et sont classés en différentes catégories selon ce seuil. Il existe trois niveaux de classement :

- Déclaration (l'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service)
- Enregistrement (L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, déposer une demande d'enregistrement qui prévoit, entre autres, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables).
- Autorisation (L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service).



Carte 35 - Les ICPE sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (source : Géorisques)

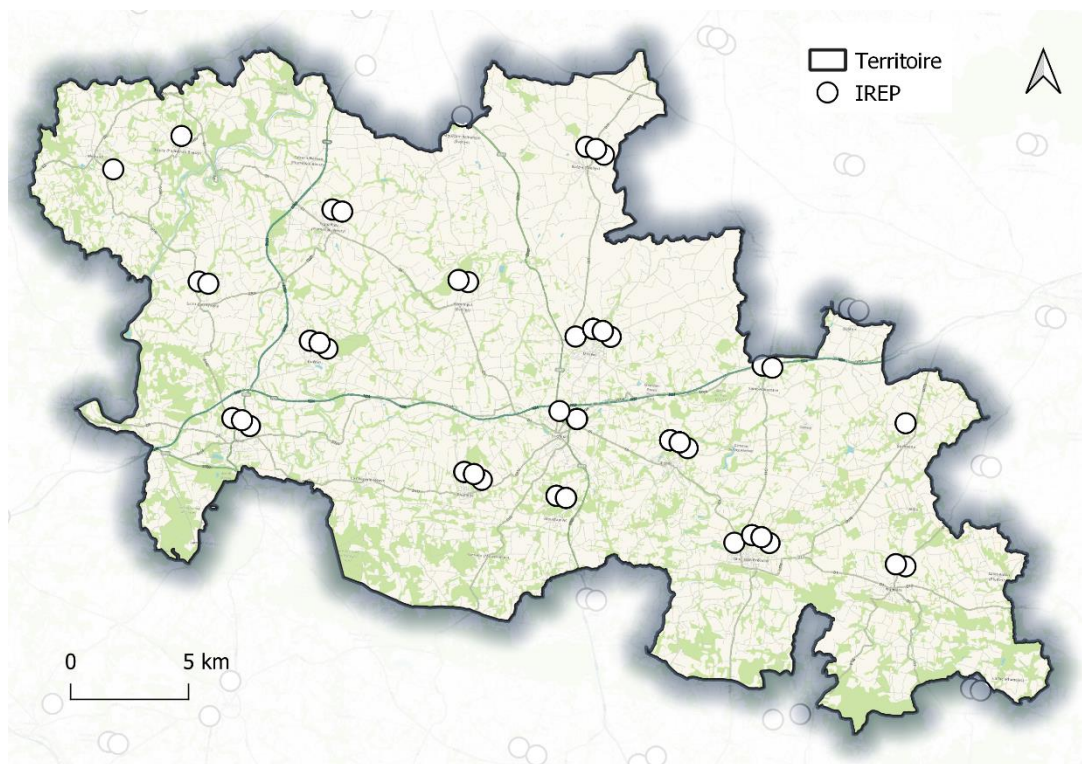
Le territoire comporte un nombre extrêmement important d'ICPE. Au total, il en compte 392. Toutefois aucune d'entre elles ne fait partie des installations SEVESO.

Les rejets industriels sont suivis par la DREAL Bretagne dès que les installations sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans le cadre des suivis des ICPE, des relevés concernent l'eau, l'air, les sols, et les déchets.

349 établissements sont classés ICPE, les activités étant très variées (carrières, fabrication d'engrais, certains élevages...) en fonction de l'activité et/ ou des produits stockés, et de leur dangerosité. Environ 37 % de ces installations classées sont soumises à autorisation, régime le plus contraignant.

5.7.3.3 Les IREP

Le registre des émissions polluantes présente les flux annuels de polluants émis et les déchets produits par les installations classées soumises à autorisation préfectorale. Il couvre cent polluants pour les émissions dans l'eau, cinquante pour les émissions dans l'air (notamment des substances toxiques et cancérigènes) et 400 catégories de déchets dangereux. Ce registre permet notamment aux populations riveraines des installations industrielles de disposer d'informations précises et très régulièrement mises à jour sur l'évolution de leur environnement.



Carte 36 - Les IREP sur le territoire de Centre Morbihan Communauté (Source : Géorisques)

La qualité des sols est essentielle car elle remplit une multitude de fonctions nécessaires à la vie et souvent interdépendantes : environnementales (stockage du carbone , stockage et épuration de l'eau, rétention des polluants, habitat pour la biodiversité et réservoir de gènes, atténuation du changement climatique et adaptation à ses conséquences) ; économiques (production agricole et forestière, source de matières premières) ; sociales et culturelles (support de l'activité humaine, patrimoine culturel et paysager, socle fondateurs des sociétés).

5.7.4 A retenir

| Forces ☺ | Faiblesses ☹ |
|---|--|
| Une faible pollution lumineuse sur le territoire. Peu de BASOLs et de BASIAS sur le territoire. Assez peu d'IREP sur le territoire. | Un réseau routier particulièrement émetteur de nuisances sonores. Un nombre élevé d'ICPE sur le territoire. |

| Opportunités □ | Menaces ■ |
|--|--|
| <p>Les nuisances sonores du réseau routier pourraient se voir diminuées si des politiques de réduction de l'utilisation des véhicules individuels à moteur à combustion sont mises en place.</p> <p>La pollution lumineuse faible pourra être un atout majeur dans la conservation de la biodiversité et sa résilience.</p> <p>La pollution des sols est un enjeu primordial dans une société qui devra transformer ses modes de production, notamment alimentaires.</p> | <p>Une mise en garde doit toutefois être faite sur la croissance démographique forte annoncée pour les années à venir, ce qui pourraient engendrer une pollution lumineuse supplémentaire.</p> <p>Les pollutions liées à l'élevage porcin sont très émettrices de GES et de polluants tels que les nitrates et les phosphores. Ces polluants peuvent provoquer de grands déséquilibres dans les écosystèmes tels que l'eutrophisation, la prolifération d'espèces invasives etc.</p> |
| Enjeux hiérarchisés | |
| <ol style="list-style-type: none"> Des pollutions liées aux élevages porcins à l'origine d'importants déséquilibres dans les écosystèmes, qui déjà, doivent entamer leur résilience face au changement climatique. Une croissance démographique à surveiller, notamment concernant l'évolution des pollutions lumineuses de CMC. | |

| Chiffres clés | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 6 communes associées au risques forêt - Le retrait et gonflement est un risque faible sur le territoire à l'exception des principaux cours d'eau (Blavet, Traun, la Claie) dont le lit mineur est qualifié de risque moyen - Zone de séisme faible - Potentiel Radon élevé (à l'exception de Moréac et d'Evellys) - PPRI étendu au Blavet, la Claie, l'Evel et le Tarun - Risque industriel qualifié sur Locminé (installation réfrigérante à l'ammoniac) - Risque sur 4 communes en cas de rupture du barrage de Guerlédan, et Locminé en cas de rupture du barrage du Botcoet. - 12 sites détectés pollués : 11 sont des anciennes décharges sauvages et 1 sites industriels BASIAS - 349 ICPE sur le territoire - 3 voies routières classées en fonction du bruit qu'elles génèrent - 1 plan de prévention du bruit dans l'environnement (2016) | |
| Faiblesses / Vulnérabilités | Atouts / Potentiels |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des risques technologiques proches des habitations - Présence de risques naturels au cœur de bourgs | <ul style="list-style-type: none"> - Territoires très peu soumis aux risques en général |
| Enjeux et liens avec le PCAET | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Développer une réflexion autour de la trame noire - Dépollution des sites d'anciennes déchetteries sauvages | |

- Adapter le territoire
- Organisation de la compétence prévention des inondations sur le bassin versant du Blavet

5.8 Synthèse des enjeux environnementaux

Ce Tableau présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

